

# **Rapport financier**

## **2024**

## Contents

<b>ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL .....</b>	<b>4</b>
<b>RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES ANNUELS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2024 .....</b>	<b>5</b>
1. <b>ACTIVITE DE THERACLION .....</b>	<b>6</b>
2. <b>PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS DE LA SOCIETE ET AFFECTATION DU RESULTAT .....</b>	<b>20</b>
3. <b>AUTRES RISQUES ET RISQUES FINANCIERS .....</b>	<b>22</b>
4. <b>FILIALES ET PARTICIPATIONS .....</b>	<b>24</b>
5. <b>TABLEAU DES DELEGATIONS.....</b>	<b>25</b>
6. <b>INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL .....</b>	<b>25</b>
7. <b>RAPPORT SPECIAL SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTIONS OU D'ACHAT D' ACTIONS ET SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS .....</b>	<b>27</b>
7.1. <b>OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS .....</b>	<b>27</b>
7.2. <b>ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS .....</b>	<b>27</b>
8. <b>MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES .....</b>	<b>28</b>
9. <b>CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE.....</b>	<b>28</b>
10. <b>RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE.....</b>	<b>30</b>
10.1. <b>COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....</b>	<b>30</b>
10.1.1. <b>COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 DECEMBRE 2024.....</b>	<b>30</b>
10.1.2. <b>EVOLUTION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DEPUIS LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2024.....</b>	<b>30</b>
10.1.3. <b>LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES MANDATS SOCIAUX .....</b>	<b>31</b>
10.1.4. <b>MODE D'ORGANISATION DE LA DIRECTION GENERALE.....</b>	<b>31</b>
10.2. <b>CONVENTIONS CONCLUES AVEC LES MANDATAIRES SOCIAUX .....</b>	<b>31</b>
<b>COMPTES ANNUELS 2024.....</b>	<b>45</b>
ACTIF.....	45
PASSIF .....	46
COMPTE DE RESULTAT .....	47
TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE.....	48
1. <b>EVENEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE.....</b>	<b>49</b>
2. <b>PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES.....</b>	<b>51</b>
2.1 – <b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.....</b>	<b>53</b>
2.2 – <b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....</b>	<b>53</b>
2.3 – <b>MATERIEL DE DEMONSTRATION.....</b>	<b>53</b>
2.4 – <b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES.....</b>	<b>53</b>
2.5 – <b>STOCKS .....</b>	<b>53</b>

2.6 – CREANCES .....	54
2.7 – VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT .....	54
2.8 – OPERATIONS EN DEVISES ETRANGERES .....	54
2.9 – CAPITAUX PROPRES .....	54
2.10 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES .....	54
2.11 – INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE .....	55
2.12 –AVANCES CONDITIONNEES.....	55
2.13 – RECONNAISSANCE DU CHIFFRE D’AFFAIRES .....	55
2.14 – COUT DES PRODUITS VENDUS.....	55
2.15 – FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT.....	55
2.16 – RESULTAT COURANT – RESULTAT EXCEPTIONNEL .....	55
2.17 – SUBVENTIONS RECUES.....	56
2.18 – RESULTAT NET PAR ACTION .....	56
3. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES .....	57
4. ETAT DES PROVISIONS .....	60
5. STOCKS.....	60
6. CREANCES CLIENTS ET AUTRES CREANCES .....	61
7. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT .....	62
8. DISPONIBILITES .....	62
9. COMPTES DE REGULARISATION - ACTIF.....	62
10. CAPITAUX PROPRES.....	62
11. AUTRES FONDS PROPRES .....	74
12. ECHEANCES DES DETTES A LA CLOTURE : .....	75
15. RESULTAT FINANCIER .....	77
16. RESULTAT EXCEPTIONNEL .....	77
17. IMPOT SUR LES BENEFICES .....	77
18. REMUNERATION DES DIRIGEANTS (HORS ATTRIBUTION D’INSTRUMENTS DE CAPITAL) .....	78
19. ENGAGEMENTS DONNES.....	78
20. EFFECTIFS.....	79
21. ENTREPRISES LIEES.....	79
22. GESTION ET EVALUATION DES RISQUES FINANCIERS .....	79
23. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES : .....	80
24. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE .....	80
<b>RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS 2024 .....</b>	<b>1</b>

# ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

« J'atteste à ma connaissance, que les comptes annuels sont établis conformément aux normes comptables applicables françaises et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et que le rapport de gestion sur les comptes annuels ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elle est confrontée. »

A Malakoff,

Le 29 avril 2025

Monsieur Martin Deterre

Directeur Général

## RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES ANNUELS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2024

Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis afin de vous rendre compte de l'activité de Theraclion (ci-après la « Société »), au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels de la Société au cours dudit exercice.

A l'occasion de l'Assemblée Générale, les rapports établis par le Commissaire aux comptes seront également portés à votre connaissance.

Les rapports du Commissaire aux comptes, le rapport de gestion ainsi que les comptes annuels et autres documents s'y rapportant ont été mis à votre disposition au siège social dans les conditions et délais prévus par la loi, afin que vous puissiez en prendre connaissance.

Les chiffres publiés sont ceux de l'entité légale Theraclion SA qui ne consolide pas les contributions des sociétés Theraclion APAC Ltd (Hong Kong) et Theraclion China Co., Ltd. (Shenzhen). Les chiffres de l'exercice précédent présentés dans ce rapport sont ceux de la société Theraclion SA seule établis selon les mêmes méthodes que pour l'exercice en cours, dans le respect des dispositions du plan comptable et en observant les principes de prudence et de sincérité.

Enfin, conformément aux dispositions de l'article L. 225-100 du Code de commerce, nous vous indiquons que les différents éléments fournis dans le présent rapport constituent notre analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société au titre de l'exercice 2024.

## 1. Activité de Theraclion

### 1.1. Activité de la Société, stratégie et marchés

L'activité principale de la Société est le développement, la fabrication, et la diffusion de dispositifs médicaux offrant des solutions de chirurgie non invasives, reposant sur l'utilisation d'ultrasons focalisés de haute intensité (HIFU).

Theraclion s'est positionnée à l'origine sur le marché du traitement des nodules bénins de la thyroïde et du sein avec l'Echopulse commercialisé dès 2013, et marqué CE. Ce système est aussi utilisé par les hôpitaux dans le cadre de recherche en dehors du champ des indications marquées CE. Il est principalement vendu aux praticiens et établissements de soins. Plus rarement, il peut être loué ou mis à disposition contre paiement à l'acte.

Depuis 2019, Theraclion s'est tourné vers le marché du traitement des varices avec le premier marquage CE du SONOVEIN® permettant le traitement des varices de façon extra-corporelle et non-invasive. Afin de s'adapter aux pratiques du monde des traitements vasculaires, ce robot est principalement commercialisé sous la forme de paiement au traitement. Dans le cas où Theraclion doit passer par un distributeur, Theraclion vend le SONOVEIN au distributeur qui pourra pratiquer le paiement au traitement.

Les développements prometteurs du SONOVEIN en regard de l'Echopulse encouragent maintenant la société à se consacrer à court terme uniquement aux développements du premier.

#### Développement stratégique dans le traitement des varices

La solution SONOVEIN® est l'unique offre de traitement innovante des varices : sans cathéter, sans injection de produits chimiques et sans incision.

A la suite de l'obtention du marquage CE du SONOVEIN® en avril 2019, Theraclion a poursuivi sa stratégie de développement :

- Finaliser les protocoles de traitement de la pathologie des varices par robot de traitement par ultrasons de haute intensité : « le SONOVEIN ». Le SONOVEIN HD est l'aboutissement du travail d'élaboration d'un système dédié au traitement des varices à partir de l'Echopulse® spécifiquement développé pour l'ablation non invasive des adénofibromes du sein et des nodules thyroïdiens.

Le SONOVEIN HD rencontre un très fort enthousiasme auprès des sites formés avec les générations précédentes de SONOVEIN (SONOVEIN et SONOVEIN S), ce qui confirme le bien fondé des développements. L'objectif est d'établir des protocoles de traitement standards avec le concours des sites de référence afin de préparer le développement commercial au fur et à mesure de la fabrication des nouvelles machines.

- Susciter l'adhésion de Key Opinion Leaders (KOL) équipés du nouveau SONOVEIN HD, principalement en Europe et aux Etats-Unis.

Compte tenu de la focalisation stratégique à court et moyen termes sur le marché du traitement des varices avec le SONOVEIN, Theraclion a choisi de ne pas renouveler

immédiatement le marquage CE pour l'Echopulse selon les exigences du nouveau règlement 2017/745.

### **Avantages des HIFU sur les méthodes existantes :**

Les méthodes existantes, même si certaines sont peu invasives, comportent des inconvénients, essentiellement liés au fait qu'elles nécessitent de pratiquer des incisions : un bloc chirurgical stérile ainsi qu'une anesthésie – voire une anesthésie générale – sont obligatoires. Ces actes sont délicats à réaliser, une grande expérience chirurgicale est requise, ce qui les rend extrêmement dépendants de l'expérience des opérateurs. Des effets secondaires comme la pigmentation, l'inflammation, les dommages aux nerfs ou l'induration sont également parfois observés. Le patient qui vient d'être traité n'est absolument pas autonome et requiert une assistance post-opératoire. En outre, des effets indésirables sévères comme des infections peuvent se produire. Autant d'inconvénients dont s'exonère la thérapie par HIFU. Cette technique a le potentiel de répondre aux insuffisances des méthodes existantes.

Les HIFU sont la seule innovation récente dans le domaine du traitement des varices, depuis l'introduction de la colle cyanoacrylate à injecter dans les veines pour les clore. Cette dernière technologie, malgré son efficacité dans la plupart des cas, présente des effets indésirables sévères importants<sup>1</sup>.

D'un point de vue histologique, l'ablation veineuse par échothérapie avec SONOVEIN et la radiofréquence présentent des caractéristiques identiques – avec l'avantage significatif de l'échothérapie qui est totalement non invasive. Le faisceau d'ultrasons de haute intensité (HIFU) est focalisé sur la veine et un faisceau d'ultrasons standard contrôle la précision. Au fur et à mesure que l'énergie thermique est délivrée, la veine se rétrécit et est fermée hermétiquement, similaire à d'autres méthodes endothermiques – mais de manière non invasive.

Le Docteur Michel Nuta, Chief Medical Officer et Vice-Président Veines de Theraclion, ajoute : "les résultats finaux sont largement au-delà de nos attentes. Compte tenu du profil des patients traités, nous sommes très confiants des bénéfices et de l'efficacité de cette nouvelle technique. En effet, ces patients avaient majoritairement subi des récives après un traitement initial par des méthodes traditionnelles. » L'efficacité du traitement par HIFU avec le SONOVEIN a par ailleurs été démontrée dans l'étude clinique américaine de faisabilité dont les résultats ont montré une absence de reflux sanguin pour 95% des patients traités.

### **Le fondement de la création de valeur : R&D, études cliniques et partenariats scientifiques**

D'importants progrès ont été réalisés dans le développement de nouvelles briques technologiques, notamment en intelligence artificielle, robotique et acoustique. En combinant les capacités d'imagerie en temps réel avec la robotique, des algorithmes d'IA seront mis en œuvre pour automatiser certaines tâches, accélérer les procédures et simplifier considérablement les interactions entre le médecin et le SONOVEIN®.

---

<sup>1</sup> Parsi et al, *Phlebology* 2024 Mar;39(2):80-95

Parallèlement, les **partenariats avec une dizaine de centres de référence en Europe** se poursuivent – dont certains comptabilisent déjà 100 à 150 traitements par an –, améliorant les protocoles de traitement et contribuant à l’avancement rapide de la technologie. Des jalons concrets d’améliorations transformantes du SONOVEIN® sont attendus au cours des deux prochaines années.

En termes **d’étude clinique**, une première étude de faisabilité réalisée en 2022 a montré 100 % de faisabilité et 95 % d’absence de reflux veineux.

**Une étude pivotale de plus grande ampleur**, devant permettre d’accélérer l’accession au premier marché du traitement des varices dans le monde, le marché Américain, a commencé en octobre 2023. Les traitements, réalisés dans les quatre centres de l’étude, en Europe et aux Etats-Unis, ont été finis en juin 2024. L’achèvement de la phase de suivi de 12 mois de l’étude pivot de la FDA est prévu cet été, conformément au calendrier.

#### **Développements d’un portefeuille de brevets.**

Theraclion maintient une politique active de dépôt de demandes de brevets. A ce jour 29 familles sont maintenues par Theraclion. Les demandes ont été le cas échéant étendues aux principaux pays industrialisés.

#### **Le traitement des varices par HIFU représente un marché gigantesque rapidement accessible.**

En moyenne, une personne sur trois est atteinte de varices. Les coûts de santé, liés au traitement des varices sont de plus de 10 milliards de dollars par an<sup>2</sup>. Ce chiffre exclut le traitement de la télangiectasie, ou ce qu'on appelle les varicosités. Le marché augmente très rapidement avec des taux de croissance annuels de l’ordre de 6.5% entraîné par le vieillissement, l’obésité, et la sédentarité de la population. Par ailleurs, plus de la moitié des patients atteints d’insuffisance veineuse chronique ne sont à l’heure actuelle pas diagnostiqués<sup>3</sup>. En outre, une large proportion de patients (environ 50%<sup>4</sup>) redoute la chirurgie, et nombre d’entre eux atteints de varices ne se font pas opérer. Autant de facteurs indiquant un potentiel de marché nettement plus important pour le SONOVEIN que pour les technologies traditionnelles.

A l’heure actuelle, les coûts liés aux dispositifs médicaux dans les dépenses de santé liées au traitement des varices restent faibles, de l’ordre de 1 à 2% pour la chirurgie par stripping, et de 10 à 15% pour la chirurgie endoveineuse (laser, RF). En effet, des dépenses plus importantes sont allouées aux prestations périphériques, comme celles liées à l’infrastructure chirurgicale stérile, au personnel de santé nécessaire en support des opérations, etc... Le SONOVEIN présente l’avantage de supprimer ces coûts périphériques du fait de sa nature non invasive, ne nécessitant ni salle stérile ni opérateurs auxiliaires, et ainsi sa part de valeur dans le coût d’un traitement des veines est bien plus importante que les autres dispositifs, et peut aller jusqu’à 50%.

---

<sup>2</sup> *Millenium studies (EU+US)*

<sup>3</sup> *Vuyksteke 2015 , Eur J Vasc Endovasc Surg (2015) 49, 432-439*

<sup>4</sup> *Abate et. al, International Journal of Surgery Open 25 (2020) 6-15*

## **Stratégie commerciale : Ventes directes, distributeurs et partenariats stratégiques.**

La stratégie commerciale de Theraclion est déroulée prioritairement sur deux régions, l'Europe, où l'entreprise développe un modèle de paiement à l'usage (Pay Per Use) avec mise à disposition d'équipements et facturation de revenus récurrents et le Moyen Orient où le modèle de ventes de système est le plus pertinent.

Le placement des machines en Europe est essentiellement réalisé en direct alors que les ventes de machines seront majoritairement faites au travers d'un réseau de distributeurs.

Ce développement commercial, encore récent et progressif a permis à l'entreprise de disposer d'une base installée de 16 équipements générant des revenus récurrents de consommables et traduisant une adoption grandissante du SONOVEIN.

A terme Theraclion élargira son marché aux Etats-Unis dès la fin des études cliniques et après l'obtention de la FDA, ainsi que dans d'autres régions du monde.

**Un partenariat stratégique avec Furui** a été signé afin de pénétrer le marché chinois. Theraclion a accordé une licence d'utilisation de ses technologies et de ses marques à Theraclion China, la joint-venture préexistante entre les deux sociétés, moyennant une rémunération de 3 M€. Theraclion China s'est restructurée depuis 2023 pour démarrer activement son plan d'exécution début 2024. D'importants progrès ont été réalisés en 2024 concernant l'enregistrement du produit et la mise en place de la production locale. Furui s'est engagé à investir 40 millions de Yuans dans la société Theraclion China afin de lui permettre de faire face à ses obligations. La part de Theraclion s'établit à 20% depuis août 2023, le capital social de Theraclion China ayant été porté à 5 M€

### ***1.2. Stratégie et avancées 2024***

Theraclion a affiné sa stratégie autour d'un objectif unique : le SONOVEIN, un traitement innovant et non invasif des varices. Cette stratégie est axée à la fois sur l'amélioration de l'offre produit et sur le développement de la feuille de route commerciale, selon les axes suivants :

- **Essai clinique pivot pour l'entrée sur le marché américain ;**
- **Avancées technologiques ;**
- **Développement clinique ;**
- **Expansion en Chine ;**
- **Accélération de la commercialisation ;**

## Avancées de l'essai clinique pivot FDA

Aux États-Unis, l'étude pivot approuvée par la FDA pour SONOVEIN<sup>®</sup>, lancée en 2023, a atteint une étape clé à la mi-juin, avec l'achèvement des traitements conformément au planning. Réalisé dans quatre centres de premier plan aux États-Unis et en Europe, l'essai a inclus 70 patients.

La période de suivi de 6 mois s'est terminée en décembre 2024, marquant une autre étape importante de l'étude.

Le suivi à 12 mois est désormais en cours, avec des résultats finaux attendus d'ici l'été 2025. La demande d'autorisation de mise sur le marché est prévue pour la soumission à la FDA au second semestre 2025, avec une approbation estimée au premier semestre 2026, sous réserve du calendrier de la FDA. Ces avancées constituent une étape cruciale pour pénétrer le plus grand marché mondial et ouvrir des opportunités de partenariats stratégiques.

## Des avancées majeures en R&D en 2024

SONOVEIN<sup>®</sup> a atteint un nouveau niveau de maturité en 2024, tandis que Theraclion maintient son engagement envers la R&D et l'innovation en cours. Des progrès majeurs ont récemment été réalisés dans le développement de nouvelles fonctionnalités, notamment en Intelligence Artificielle, en acoustique et en robotique 3D, améliorant ainsi l'efficacité clinique et la rapidité du traitement. Ces avancées favoriseront une adoption plus large au sein des centres de traitement, élargissant le marché adressable et renforçant le potentiel de croissance de Theraclion à moyen terme.

Les développements actuels en R&D se focalisent sur 3 objectifs principaux :

- La réduction du temps de traitement
- L'amélioration de l'ergonomie et la facilité de la prise en main
- L'élargissement des critères d'inclusion des patients

Ces développements sont définis et instanciés en partenariat étroit avec nos KOL (Key Opinion Leaders) partenaires pour s'assurer que les développements technologiques soient guidés par les besoins des clients sur le terrain.

Les briques technologiques en cours de développement pour avancer sur ces objectifs principaux portent principalement sur :

- Des améliorations de l'acoustique HIFU
- Des améliorations logicielles, notamment en UI/UX
- Des améliorations en robotique
- Des améliorations en pratique clinique
- Des améliorations via l'introduction d'algorithmes d'intelligence artificielle.

Dans le cadre de ces améliorations majeures, un essai clinique a débuté à Prague, en République Tchèque, fin janvier 2025. **La fonctionnalité testée**, appelée '**SpeedPulse**', intègre une acoustique améliorée et une pulsation optimisée des ultrasons thérapeutiques, visant à augmenter considérablement la vitesse de traitement. L'essai s'étendra sur plusieurs mois.

**La maturité des performances cliniques du SONOVEIN® ont été mises en évidence dans des conférences médicales et des revues scientifiques de premier plan :**

De fortes indications d'une adoption croissante sur le marché sont apparues cette année, le nombre de traitements des veines avec SONOVEIN® ayant dépassé le cap des 3 000 procédures réalisées.

En 2024, un nouveau record a été atteint avec 29 présentations sur SONOVEIN® lors de 25 événements organisés dans 11 pays. Au total, 15 leaders d'opinion ont partagé leur expérience du traitement non invasif des varices par ultrasons focalisés, mettant en avant l'intégration de SONOVEIN® dans leur pratique quotidienne. En particulier

De plus, trois articles scientifiques sur SONOVEIN® ont été publiés dans la revue *Phlebology*, reconnue pour son facteur d'impact élevé, et un chapitre de la 5e édition du *Handbook of Venous and Lymphatic Disorders – Guidelines of the American Venous Forum* a été consacré à la technologie.

Enfin, la réalisation de 400 cas par un centre de traitement ouvert il y a seulement deux ans et demi constitue également l'un des indicateurs solides de la maturité du produit en 2025.

**Expansion en Chine :** Un partenariat stratégique avec Furui accélère l'entrée sur le marché chinois. La Joint-Venture Theraclion China est déjà pleinement structurée et met activement en œuvre sa feuille de route. D'importants progrès ont été réalisés en 2024 concernant l'enregistrement du produit et la mise en place de la production locale.

**Efforts de commercialisation :**

Au vu des performances maintenant atteintes du produit, l'entreprise prépare déjà les étapes suivantes de son développement et de sa commercialisation, dès 2025. Cette accélération de la commercialisation, débutera en Europe, où nous privilégions les revenus récurrents grâce à notre base installée (vente de consommables), et au Moyen-Orient, marché porteur pour la vente de machines.

### 1.3. Activités de la Société et réalisations au cours de l'exercice

#### a) Résultats 2024

En K€	31/12/2024	31/12/2023	Var %
Chiffre d'affaires	830	1 822	-54%
Issu des ventes d'équipements	149	1 201	-88%
Issu de la vente de consommables	484	504	-4%
Issu de la vente de services	198	117	70%
Subventions	141	2	6925%
Autres produits	1 191	2 093	-43%
<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>2 162</b>	<b>3 917</b>	<b>-45%</b>
Achats de marchandises et variation de stocks	1 428	330	333%
Charges externes	3 228	2 572	25%
Charges de personnel	3 357	3 153	6%
Autres charges opérationnelles	968	1 014	-5%
<b>Total charges d'exploitations</b>	<b>8 981</b>	<b>7 070</b>	<b>27%</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>-6 819</b>	<b>-3 153</b>	<b>116%</b>
Résultat financier	49	-1 955	-102%
Résultat non courant	30	384	-92%
Crédit impôt recherche	-984	-1 049	-6%
<b>Résultat net</b>	<b>-5 757</b>	<b>-3 675</b>	<b>57%</b>

#### b) Chiffre d'affaires 2024

Le chiffre d'affaires pour l'année 2024, hors ajustement lié à l'émission d'un avoir sur l'activité Echopulse d'un montant de 680 K€, s'élève à 1 510 K€. L'activité soutenue du second semestre en comparaison du premier semestre 2024 est liée à la vente d'un système Sonovein au Moyen Orient et à une croissance du chiffre d'affaires des revenus récurrents.

Les ventes de consommables et de services ensemble sont en hausse de 9 % par rapport à 2023 ce qui traduit l'augmentation des revenus récurrents.

Les priorités de 2024 n'étant pas encore orientées vers les ventes comme elles le sont aujourd'hui, les ventes de systèmes furent limitées. Cet élément ainsi que l'avoir émis envers Theraclion China de 680 K€ en 2024 explique la variation de -88 % par rapport à 2023.

Theraclion s'est concentrée jusqu'à présent sur le support aux centres équipés de SONOVEIN® pour améliorer leur expérience, plutôt qu'à la prospection de nouveaux clients. En 2024, l'entreprise a consacré ses ressources à l'amélioration des produits et des protocoles de traitement, ainsi qu'aux essais cliniques afin d'assurer la réussite de l'étude clinique aux États-Unis.

A partir de 2025, compte tenu des avancées réalisées dans les études cliniques et la R&D, la Société se concentrera sur le développement commercial, prioritairement en Europe et au Moyen Orient.

Les produits d'exploitation ressortent à 2 162 K€, dont 953K€ de production immobilisée liée à l'immobilisation des machines mises à disposition chez nos clients (PPU), initialement enregistrées en stock. La diminution des produits d'exploitation en 2024 est en grande partie liée au produit des redevances de licences octroyées à la joint-venture Theraclion China pour 2 000 K€ enregistrés en 2023.

Les charges d'exploitation de cet exercice se sont élevées au total à 8 981 K€ contre 7 070 K€ en 2023, et comprennent notamment :

- Les achats et variations de stocks d'un montant de 1,428 K€ incluant la sortie des machines mises à disposition chez nos clients (PPU) désormais immobilisées, pour un montant de 953K€.
- Les frais de personnel (salaires, traitements et charges sociales) pour un montant de 3 357 K€ contre 3 153 K pour l'exercice précédent, en hausse de 6%, en raison de de coût de départs, de primes exceptionnelles (+141K€) et d'augmentation de charges sociales (+110K€). Hormis ces éléments exceptionnels, la masse salariale demeure stable par rapport à 2023.
- Les charges externes pour un montant de 3 228 K€ contre 2 572 K€ pour l'exercice précédent progressent de 25% en raison de l'intensification de l'étude clinique aux Etats-Unis en 2024, +144K€, des frais de déplacements associés, +36 K€ et de la poursuite des efforts de R&D. Les prestations externes augmentent de 223K€.
- Les autres charges opérationnelles sont en diminution de 5% par rapport à 2023

Tenant compte des intérêts sur les comptes à terme, le résultat financier est un produit de 49 K€.

Le crédit d'impôt recherche s'élève à 984 K€ à fin décembre 2024 contre 1 049 K€ en 2023.

La perte nette s'établit à 5 757 K€, en augmentation de 2 000 K€ par rapport à 2023.

#### ***1.4. Autres faits marquants***

##### **a) Theraclion Asia Pacific**

La filiale de Hong Kong a été créée en 2015 pour adresser le marché asiatique grâce à l'Echopulse dédié au traitement du fibroadénome du sein et de la thyroïde. Compte tenu de la décision de se refocaliser sur le marché de traitement des veines et sur l'amélioration du design et des fonctionnalités du produit, le management a décidé de significativement restreindre pour le moment les dépenses et les ambitions commerciales à court terme de sa filiale tout en continuant d'assurer le support nécessaire aux clients existants et la maintenance de la base installée.

## **b) Poursuite de la stratégie de réalignement sur le marché des varices**

Theraclion poursuit son recentrage stratégique sur le marché des varices et confirme sa décision de ne plus commercialiser ses machines Echopulse destinées à traiter la thyroïde dans le futur proche. Début 2024, l'entreprise avait déjà annoncé le non-renouvellement du marquage CE de l'Echopulse suivant la nouvelle réglementation européenne MDR, et par voie de conséquence certaines autorisations réglementaires asiatiques. Dans ce contexte, alors que la joint-venture Theraclion China concentre ses efforts sur le développement commercial du Sonovein, Theraclion a décidé de reprendre les machines Echopulse ancienne génération initialement destinées au marché chinois et devenues désormais difficiles à commercialiser en raison de la nouvelle stratégie. Cette opération se traduira par l'émission par Theraclion d'un avoir à la joint-venture China de 680 K€, afin de limiter le préjudice de cette dernière. Sur la base des derniers comptes publiés au 30 juin, cette transaction entraînera une réduction des créances clients au bilan, du chiffre d'affaires et du résultat, du même montant. Les machines seront comptabilisées en stock à leur valeur d'origine et dépréciées à 100%. Ces opérations comptables permettent de solder les impacts de l'arrêt de la commercialisation des Echopulse.

### ***Autres éléments***

#### ***a Utilisation d'instruments financiers***

En matière de gestion des risques, la Société met en œuvre une stratégie et une gestion destinées à minimiser les risques financiers.

A cet effet, la Société ne fait pas usage de contrats de change à terme ni d'autres instruments financiers de couverture ou d'instruments financiers dérivés à des fins de spéculation.

#### ***b Les activités de recherche et de développement***

Les activités de recherche et de développement du Groupe ont mobilisé une part importante de ses ressources. Ces dépenses ne sont pas activées. Seuls les frais de dépôts et maintiens de brevets le sont. Elles représentent 34% des charges opérationnelles pour un montant total de 3 M€. Pour plus de détail, on se rapportera au paragraphe 1.2 c Développement de l'indication des varices

A ce jour, Theraclion dispose d'un portefeuille de 164 brevets actifs sur 29 familles différentes.

#### ***c Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients***

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous présentons la décomposition à la clôture du dernier exercice du solde des dettes à l'égard des fournisseurs et des clients par date d'échéance :

Echéances	Solde fournisseurs en K€		Solde Clients en K€	
	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023
Provisions factures non parvenues / factures à établir	529	1 067	0	0
Non échus	560	296	59	2 042
Echus à moins de 30 jours	215	121	71	33
Echus entre 30 et 60 jours	69	112	94	12
Echus entre 60 et 90 jours	41	34	-5	15
Echus à plus de 90 jours	26	353	589	1 553
<b>Total</b>	<b>911</b>	<b>1 983</b>	<b>809</b>	<b>3 654</b>

Les factures clients échues à plus de 90 jours incluent des créances douteuses pour un montant TTC de 541 K€ provisionnées en totalité.

Les factures échues entre 60-90 jours concernent principalement une créance envers University of Virginia pour un montant total de 93 K€, réglée en janvier 2025.

Echéances	Nombre de factures au 31/12/2024	
	Fournisseurs	Clients
Non échus	81	8
Echus à moins de 30 jours	40	9
Echus entre 30 et 60 jours	11	2
Echus entre 60 et 90 jours	3	3
Echus à plus de 90 jours	96	79
<b>Total</b>	<b>231</b>	<b>101</b>

#### ***d Financement, Structure financière, et Continuité d'Exploitation.***

Au cours de l'exercice 2024, la consommation nette de trésorerie de Theraclion s'est élevée à 3,6M€.

La structure de l'endettement financier est décrite en dans le paragraphe. « e- Structure de l'Endettement Financier Net, et modalités des principaux passifs ».

L'hypothèse de la Continuité d'exploitation a été retenue par le Conseil d'Administration compte tenu des éléments suivants :

- Au 31 décembre 2024, la trésorerie disponible de Theraclion s'élevait à 4,1 M€.
- Le 20 février 2025, la Société a annoncé l'émission réservée d'un emprunt obligataire d'un montant maximum de 6 millions d'euros. Ce financement par émission de bons d'émission d'obligations convertibles en actions (les « **BEOCA** ») donne droit à la

souscription d'obligations convertibles en actions (les « **OCA** ») de Theraclion réservée à Furui et Unigestion, les deux actionnaires les plus importants de la société. Ces investisseurs se sont engagés à souscrire les OCA à hauteur de 3 millions d'euros, dont les versements ont été libérés avant le 1<sup>er</sup> avril.

- Le 26 mars 2025, La société a annoncé l'émission d'un emprunt obligataire convertible complémentaire d'un montant maximum de 580 K€.

Les investisseurs pour cette tranche se sont engagés à souscrire les OCA à hauteur de 290 K€ d'euros, dont les versements ont été libérés avant le 1<sup>er</sup> avril.

Le fait que l'équipe de direction ait fortement participé à cette opération — incluant le Président, la majorité des membres du Conseil d'administration, le Directeur Général ainsi que plusieurs collaborateurs — témoigne de l'engagement collectif envers la stratégie de développement de Theraclion et la création de valeur à long terme.

Le montant de souscription minimum de 3 M€ de 290 K€ étend l'horizon de liquidité de Theraclion jusqu'à la fin du quatrième trimestre 2025, couvrant ainsi les besoins au-delà de la fin de l'étude pivotale américaine.

Les autres apports de trésorerie à venir à court terme incluent le Crédit Impôt Recherche pour l'année 2024 d'un montant de 984 K€ et un chiffre d'affaires pour l'année 2025 en hausse significative par rapport à 2024.

Par ailleurs, la société pourrait bénéficier de la souscription de la seconde partie de l'emprunt obligataire décrit dans le paragraphe événements subséquents de la présente annexe à hauteur de 3M€, ce qui permettrait d'étendre son horizon de financement au moins au-delà du premier trimestre 2026.

#### ***e Structure de l'Endettement Financier Net, et modalités des principaux passifs.***

Theraclion a bénéficié d'avances remboursables accordées par l'organisme public Bpifrance (ex OSEO Innovation et ex COFACE) :

- Convention Bpifrance, signée le 25 mai 2009 pour 4 684 416 €, l'avance a été intégralement reçue.

Il s'agit d'une avance pour la suite du développement du dispositif dédié au traitement non invasif des nodules de la thyroïde, des parathyroïdes, et des fibroadénomes du sein par la technologie HIFU (High Intensity Focused Ultrasound). Le montant de cette avance ressort à 6 290 K€, tenant compte des intérêts capitalisés. Le remboursement de cette aide devrait être déclenché par la réalisation d'objectifs de vente des systèmes financés par ce projet. A la date du présent document, la Société n'anticipe pas de devoir débiter ces remboursements avant plusieurs exercices.

- Convention Bpifrance (ex Avance COFACE), perçue pour 421 K€

Il s'agit d'une aide à l'export perçue dans le cadre de la prospection commerciale en Allemagne, Chine, Hong-Kong, Macao et Royaume-Uni.

Theraclion a reçu 421 K€ au titre de cette avance. Au cours de la période d'amortissement de 5 ans, prenant fin en 2022, Theraclion a effectué des remboursements pour 206 K€ sur base des Chiffres d'Affaires réalisés dans les pays prospectés. L'expiration de la période d'amortissement a été constatée en 2023 et le solde de l'avance d'un montant de 220 K€ a été enregistré en produit exceptionnel.

La structure d'endettement de Theraclion est composée comme suit :

En K€	31/12/2024	31/12/2023	Var. %
<b>Trésorerie</b>	4 171	7 815	-46,6%
Total de la trésorerie et équivalents de trésorerie	4 171	7 815	-46,6%
Emprunts bancaires	-1 292	-1 947	-33,6%
Position de trésorerie nette	2 879	5 868	-50,1%

Theraclion a bénéficié d'une avance remboursable d'Oseo, dont le solde ressort à 6 290 K€ au 31/12/23, incluant les intérêts capitalisés. Son remboursement est basé sur des jalons, liés au développement commercial sur les indications historiques du fibroadénome du sein et de la thyroïde, qui ne devraient pas être atteints dans les cinq prochaines années. Par conséquent, l'avance n'est pas comptabilisée comme une dette financière.

### *f* Flux de Trésorerie :

Les opérations absorbent 2M€ de trésorerie en 2024 contre 2,5 M€ en 2023, soit une diminution de 0,5M€. Cette baisse est principalement liée à la variation positive du Besoin en Fonds de roulement.

La consommation de trésorerie liée aux opérations d'investissement de 1,1M€ sur l'exercice est en augmentation de 0.9 M€, en raison de l'immobilisation sur l'exercice des machines mises à disposition chez les clients (PPU). Les flux de financement sont essentiellement liés au remboursement des prêts PGE. La trésorerie diminue de 3,6 M€ sur l'exercice.

Libellé	2024 (12 mois)	2023 (12 mois)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>		
Résultat de l'exercice	-5 757	-3 675
Amortissements et dépréciations	824	2 642
Variation des intérêts courus capitalisés sur avances remboursables	0	-27
Variations du Besoin en fonds de roulement	2 022	-1 428
Autres		3
<b>Trésorerie nette absorbée par les opérations</b>	<b>-2 911</b>	<b>-2 485</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	0	0
Acquisitions d'actifs immobilisés	-102	-112
Variation des actifs financiers dont prêts aux filiales	-86	-101
<b>Trésorerie nette provenant des / (absorbées par les) activités d'investissement</b>	<b>-188</b>	<b>-214</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Fonds levés via augmentation de capital	110	8 777
Prêts bancaires et emprunts obligataires	-655	-784
<b>Trésorerie nette provenant des activités de financement</b>	<b>-545</b>	<b>7 994</b>
<b>Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>-3 644</b>	<b>5 295</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>	<b>7 815</b>	<b>2 520</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>4 171</b>	<b>7 815</b>

### **1.5. Evolution prévisible et perspectives d'avenir**

Sur base du déploiement de sa stratégie, Theraclion vise une intensification notable des activités commerciales en 2026 grâce aux réalisations suivantes :

- L'autorisation de mise sur le marché américain est attendue d'ici début 2026.
- Les travaux de R&D, les partenariats et le suivi des centres équipés en Europe devraient permettre la finalisation d'une offre SONOVEIN de traitement des varices incontournable d'un point de vue clinique et commercial.
- Le développement des activités de la JV en Chine (activités de production et commercialisation pour le marché chinois) devrait permettre un déploiement commercial rapide sur le marché chinois pour lequel la solution de Theraclion apparaît très compétitive et attractive compte tenu de l'état du marché actuel basé sur des techniques encore très invasives.

A partir de 2025, compte tenu des avancées réalisées dans les études cliniques et la R&D, la Société se concentrera sur le développement commercial, prioritairement en Europe et au Moyen Orient. Les objectifs poursuivis sont d'intensifier le recrutement des leaders d'opinion (KOL), de collecter des preuves supplémentaires d'efficacité dans le traitement des varices, de générer des revenus à la fois pour la société mais également pour ses partenaires, permettant de démontrer un bilan clinique et économique très positif (concurrentiel) pour l'ensemble des acteurs.

### **1.6. Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice**

#### **Financement.**

- Le 20 février 2025, la Société a annoncé l'émission réservée d'un emprunt obligataire d'un montant maximum de 6 millions d'euros. Ce financement par émission de bons d'émission d'obligations convertibles en actions (les « **BEOCA** ») donne droit à la souscription d'obligations convertibles en actions (les « **OCA** ») de Theraclion réservée à Furui et Unigestion, les deux actionnaires les plus importants de la société. Ces investisseurs se sont engagés à souscrire les OCA à hauteur de 3 millions d'euros, dont les versements ont été libérés avant le 1<sup>er</sup> avril. Le solde de 3 millions d'euros pourra être souscrit, à la discrétion des Investisseurs, au plus tard le 31 décembre 2025.
- Le 26 mars 2025, La société a annoncé l'émission d'un emprunt obligataire convertible complémentaire d'un montant maximum de 580 K€. Les investisseurs à cette tranche se sont engagés à souscrire les OCA à hauteur de 290 K€ d'euros, dont les versements ont été libérés avant le 1<sup>er</sup> avril. Le fait que l'équipe de direction ait fortement participé à cette opération — incluant le Président, la majorité des membres du Conseil d'administration, le Directeur Général ainsi que plusieurs collaborateurs — témoigne de l'engagement collectif envers la stratégie de développement de Theraclion et la création de valeur à long terme.

Le montant de souscription minimum de 3 M€ et de 290 K€ étend l'horizon de liquidité de Theraclion jusqu'à la fin du quatrième trimestre 2025, couvrant ainsi les besoins au-delà de la fin de l'étude pivotale américaine.

## **Recherche et développement**

La Société a annoncé le 11 février 2025, que la dernière génération de SONOVEIN®, avec sa fonctionnalité 'SpeedPulse', est en cours d'essai sur des patients.

La fonctionnalité 'SpeedPulse' du SONOVEIN® réduit significativement le temps de traitement. Un essai clinique a débuté à Prague, en République Tchèque, fin janvier 2025. La fonctionnalité testée, appelée 'SpeedPulse', intègre une acoustique améliorée et une pulsation optimisée des ultrasons thérapeutiques, visant à augmenter considérablement la vitesse de traitement. L'essai s'étendra sur plusieurs mois

Cette innovation apporte une valeur significative à une technologie déjà révolutionnaire, renforçant encore la compétitivité du SONOVEIN® face aux méthodes existantes de traitement des varices. » La commercialisation du SONOVEIN® 'SpeedPulse' est prévue après la fin de l'essai et l'obtention des approbations réglementaires requises.

## 2. Présentation des comptes annuels de la Société et affectation du résultat

Nous vous rappelons que les comptes annuels de la Société qui vous sont présentés ont été établis pour la société Theraclion SA seule et ne consolident pas les résultats des sociétés Theraclion APAC Ltd (Hong Kong) et Theraclion China Co., Ltd. (Shenzhen).

Les chiffres de l'exercice précédent présentés dans ce rapport sont ceux de la société Theraclion SA seule établit selon les mêmes méthodes que pour l'exercice en cours, dans le respect des dispositions du plan comptable et en observant les principes de prudence et de sincérité.

Pour rappel, la société Theraclion s'est introduite en bourse en 2014. En 2015, Theraclion a ouvert une filiale à Hong Kong pour adresser le marché asiatique avec l'Echopulse visant le traitement du fibroadénome du sein et de la thyroïde et a décidé de présenter sur une base volontaire des comptes consolidés de Theraclion et de sa filiale de Hong-Kong, alors que les seuils de consolidation n'étaient pas atteints.

A compter de 2017, Theraclion SA a adopté une présentation de ses comptes annuels statutaires simples sans réaliser de consolidation, étant précisé que l'activité de la filiale restait peu significative.

Un test de la valeur des titres et participations de la filiale est effectué annuellement, essentiellement sur base des perspectives commerciales et de profitabilité à moyen terme.

En 2024, compte tenu de la décision de se refocaliser sur le marché du traitement des veines et sur l'amélioration du design et des fonctionnalités du produit, le management a décidé de restreindre les dépenses et les ambitions commerciales à court terme de sa filiale tout en continuant d'assurer le support aux clients existants et la maintenance de la base installée. Sur cette base, les titres de la filiale et la créance rattachée ont été entièrement dépréciés à hauteur de 1 737 K€ en 2023 ainsi que l'ensemble des créances commerciales qui s'élèvent à fin 2024 à 238 K€.

### ***Comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024***

Au cours de l'exercice 2024, Theraclion SA a généré un montant total de produits d'exploitation de 2 162 K€, se décomposant de la façon suivante :

- Chiffre d'affaires : 830 K€.
- Subventions : 141 K€
- Reprises sur amortissement et provisions, transfert de charges : 161 K€
- Autres produits : 1 030 K€

Le chiffre d'affaires pour l'année 2024, hors ajustement lié à l'émission d'un avoir sur l'activité Echopulse d'un montant de 680 K€, s'élève à 1 485 K€. Cette activité soutenue en comparaison du premier semestre 2024 est liée à la vente d'un système Sonovein au Moyen Orient et à une croissance du chiffre d'affaires des revenus récurrents.

Les ventes de consommables et de services ensemble sont en hausse de 9 % par rapport à 2023 ce qui traduit l'augmentation des revenus récurrents.

Les priorités de 2024 n'étant pas encore orientées vers les ventes comme elles le sont aujourd'hui, les ventes de systèmes furent limitées. Cet élément ainsi que l'avoir émis envers Theraclion China de 680 K€ en 2024 explique la variation de -88 % par rapport à 2023.

Theraclion s'est concentrée jusqu'à présent sur le support aux centres équipés de SONOVEIN® pour améliorer leur expérience, plutôt qu'à la prospection de nouveaux clients. En 2024, l'entreprise a consacré ses ressources à l'amélioration des produits et des protocoles de traitement, ainsi qu'aux essais cliniques afin d'assurer la réussite de l'étude clinique aux États-Unis.

A partir de 2025, compte tenu des avancées réalisées dans les études cliniques et la R&D, la Société se concentrera sur le développement commercial, prioritairement en Europe et au Moyen Orient. Une fois l'autorisation de la FDA obtenue, la Société prévoit une accélération des ventes grâce au déploiement de sa stratégie commerciale aux Etats-Unis.

Les produits d'exploitation ressortent à 2 162 K€, dont 953K€ de production immobilisée liée à l'immobilisation des machines mises à disposition chez nos clients (PPU), initialement enregistrées en stock. La diminution des produits d'exploitation en 2024 est en grande partie liée au produit des redevances de licences octroyées à la joint-venture Theraclion China pour 2 000 K€ enregistrés en 2023.

Les charges d'exploitation de cet exercice se sont élevées au total à 8 981 K€ contre 7 070 K€ en 2023, et comprennent notamment :

- Les achats et variations de stocks d'un montant de 1,428 K€ incluant la sortie des machines mises à disposition chez nos clients (PPU) désormais immobilisées, pour un montant de 953K€.
- Les frais de personnel (salaires, traitements et charges sociales) pour un montant de 3 357 K€ contre 3 153 K pour l'exercice précédent, en hausse de 6%, en raison de de coût de départs, de primes exceptionnelles (+141K€) et d'augmentation de charges sociales (+110K€). Hormis ces éléments exceptionnels, la masse salariale demeure stable par rapport à 2023.
- Les charges externes pour un montant de 3 228 K€ contre 2 572 K€ pour l'exercice précédent progressent de 25% en raison de l'intensification de l'étude clinique aux Etats-Unis en 2024, +144K€, des frais de déplacements associés, +36 K€ et de la poursuite des efforts de R&D. Les prestations externes augmentent de 223K€.
- Les autres charges opérationnelles sont en diminution de 5% par rapport à 2023.

Tenant compte des intérêts sur les comptes à terme, le résultat financier est un produit de 49 K€.

Le crédit d'impôt recherche s'élève à 984 K€ à fin décembre 2024 contre 1 049 K€ en 2023.

La perte nette s'établit à 5 757 K€, en augmentation de 2 000 K€ par rapport à 2023.

#### **a Proposition d'affectation du résultat**

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous ont été présentés et qui font apparaître une perte nette de -5 757 115 euros.

Nous vous proposons d'affecter intégralement cette perte au poste report à nouveau qui s'élèverait à -5 757 115 euros.

Nous vous rappelons qu'il n'a été versé aucun dividende au titre des trois derniers exercices.

#### **b Capitaux propres à la clôture au 31 décembre 2024**

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ont fait ressortir des capitaux propres s'élevant à -114 euros. Ces capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social et il sera proposé à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice de décider, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 alinéa 1 du Code de commerce, la continuation de la Société, et de constater qu'en vertu des dispositions de l'article L. 225-248 alinéa 2 du Code de commerce, la Société est tenue, au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant l'exercice en cours, de reconstituer les capitaux propres à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

#### **c Communication des charges somptuaires**

Conformément aux dispositions des articles 223 *quater* et 223 *quinquies* du Code général des impôts, nous vous indiquons qu'il n'y a eu aucune dépense ou charge non déductibles fiscalement telles que visées à l'article 39 du Code général des impôts, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

#### **d Tableau des résultats des cinq derniers exercices**

Au présent rapport est annexé (**Annexe 1**), conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours des cinq derniers exercices.

### **3. Autres risques et risques financiers**

#### **a Principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée**

Les principaux risques auxquels la Société est confrontée sont les risques inhérents à l'activité de recherche et de développement de nouveaux dispositifs médicaux innovants, notamment le risque de financement de la société qui est encore déficitaire, ainsi que le risque du développement commercial, corrélé en partie à l'obtention de remboursements dans certains pays.

#### **b Risque de continuité d'exploitation**

L'hypothèse de la Continuité d'exploitation a été retenue par le Conseil d'Administration compte tenu des éléments suivants :

- Au 31 décembre 2024, la trésorerie disponible de Theraclion s'élevait à 4,1 M€.
- Le 20 février 2025, la Société a annoncé l'émission réservée d'un emprunt obligataire d'un montant maximum de 6 millions d'euros. Ce financement par émission de bons d'émission d'obligations convertibles en actions (les « **BEOCA** ») donne droit à la souscription d'obligations convertibles en actions (les « **OCA** ») de Theraclion réservée à Furui et Unigestion, les deux actionnaires les plus importants de la société. Ces

investisseurs se sont engagés à souscrire les OCA à hauteur de 3 millions d'euros, dont les versements ont été libérés avant le 1<sup>er</sup> avril.

- Le 26 mars 2025, La société a annoncé l'émission d'un emprunt obligataire convertible complémentaire d'un montant maximum de 580 K€.

Les investisseurs à cette tranche se sont engagés à souscrire les OCA à hauteur de 290 K€ d'euros, dont les versements ont été libérés avant le 1<sup>er</sup> avril.

Le fait que l'équipe de direction ait fortement participé à cette opération — incluant le Président, la majorité des membres du Conseil d'administration, le Directeur Général ainsi que plusieurs collaborateurs — témoigne de l'engagement collectif envers la stratégie de développement de Theraclion et la création de valeur à long terme.

Le montant de souscription minimum de 3 M€ de 290 K€ étend l'horizon de liquidité de Theraclion jusqu'à la fin du quatrième trimestre 2025, couvrant ainsi les besoins au-delà de la fin de l'étude pivotale américaine.

Les autres apports de trésorerie à venir à court terme incluent le Crédit Impôt Recherche pour l'année 2024 d'un montant de 984 K€ et un chiffre d'affaires pour l'année 2025 en hausse significative par rapport à 2024.

Par ailleurs, la société pourrait bénéficier de la souscription de la seconde partie de l'emprunt obligataire décrit dans le paragraphe événements subséquents de la présente annexe à hauteur de 3M€, ce qui permettrait d'étendre son horizon de financement au moins au-delà du premier trimestre 2026.

### ***c Risques de taux d'intérêt***

A la date du présent rapport, la Société n'a pas contracté d'emprunt à taux variable auprès d'établissements de crédit et n'est donc pas exposée au risque de taux d'intérêt.

### ***d Risques de liquidité***

La Société pourrait avoir besoin de renforcer ses fonds propres ou de recourir à des financements complémentaires afin d'assurer son développement.

Historiquement, le financement de la croissance de la Société s'est effectué par un renforcement de ses fonds propres par voie d'augmentations de capital (pour un montant cumulé de 70,9 millions d'euros). La Société a également perçu un montant cumulé de 3,3 millions d'euros de subventions.

Par ailleurs, au 31 décembre 2024, la Société avait reçu un montant cumulé de plus de 7 millions d'euros d'aides et avances remboursables de la part d'OSEO dont elle avait remboursé 2 millions d'euros. En 2024, une avance supplémentaire de 141 K€ a été reçue.

La Société a par ailleurs souscrit 4 emprunts bancaires en 2021 et 2022 : un prêt innovation auprès de la BPI et trois PGE auprès du CIC et de la BPI et n'est donc pas exposée à des risques de liquidité résultant de la mise en œuvre de clauses de remboursement anticipé d'emprunts bancaires.

Pour plus d'information sur la trésorerie, on se rapportera au b) Risque de continuité d'exploitation.

La Société exerce une gestion prudente de sa trésorerie disponible. La trésorerie et équivalents comprennent les disponibilités et les instruments financiers courants détenus par la Société.

**e Risque de change**

La Société n'est aujourd'hui que faiblement exposée au risque de change, ne réalisant qu'une minorité de ses achats en dollars, en livres sterling et en francs suisse. En outre, les ventes dans ces devises permettent de financer naturellement ces achats. Elle pourrait néanmoins devenir exposée à un tel risque si elle développe ses activités hors de la zone euro, et en particulier aux États-Unis et en Chine.

**f Risque actions**

A la date du présent rapport, la trésorerie disponible de la Société est détenue sur comptes courants, ou placée dans des instruments financiers sans risque (comptes à termes garantis).

La Société n'est donc pas exposée à un risque sur actions.

**4. Filiales et participations**

La Société détient à 100% la société Theraclion Asia Pacific, basée à Hong Kong et créée en avril 2015 afin d'adresser le marché asiatique avec l'Echopulse visant le traitement du fibroadénome du sein et de la thyroïde. Compte tenu de la décision de concentrer les efforts et les ressources sur le marché du traitement des veines et sur l'amélioration de design et des fonctionnalités du produit, le management a décidé de restreindre pour le moment les dépenses et ambitions commerciales à court terme de sa filiale tout en continuant d'assurer le support aux clients existants et la maintenance de la base installée. Les titres de participation et créances associées de Theraclion APAC ont été dépréciés en totalité à hauteur de 1 975 K€.

La Société détient également des parts de Theraclion China, une joint-venture entre Inner Mongolia Furui Medical Science Co., Ltd, (<https://www.bloomberg.com/quote/300049:CH>) et Theraclion. Cette joint-venture créée au quatrième trimestre 2017 a été refinancée par Furui fin 2023. Par ailleurs, le pourcentage de détention par Theraclion France a été réduit de 55% à 20% en août 2023 alors que le capital social de la JV était porté à 5 M€, conformément aux accords passés avec Furui en juin 2023 prévoyant un renforcement des moyens de la JV. Au 31 décembre 2024, la part de capital de Theraclion France restant à libérer représente 390 K€.

Sociétés	% Contrôle	% Intérêts	Méthode de consolidation
Theraclion SA (France)			
└ Theraclion Asia-Pacific Ltd (Hong Kong)	100%	100%	Non consolidée
└ Theraclion China Co., Ltd (Shenzhen)	20%	20%	Non consolidée

Les chiffres publiés sont ceux de l'entité légale Theraclion SA qui ne consolident pas les résultats des sociétés Theraclion APAC Ltd (Hong Kong) et Theraclion China Co., Ltd. (Shenzhen). Les ventes vers ces filiales sont donc comptabilisées comme des ventes à des tiers.

## 5. Tableau des délégations

Conformément aux dispositions de l'article L.225-100 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après, en Annexe 2, les délégations de compétence en cours de validité accordées par l'assemblée générale au Conseil d'Administration en matière d'augmentation de capital par application des dispositions des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 dudit Code de commerce.

## 6. Informations concernant le capital social

### *a Participation des salariés au capital*

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'aucun plan d'épargne entreprise n'a été mis en place au profit des salariés de la société.

### **Répartition du capital social**

Nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital social ou des droits de vote à la date des présentes :

Actionnariat Theraclion	Nombre d'actions	% de détention
Concert Bernard Sabrier	8 802 289	19%
Mandataires sociaux et Salariés	3 780 043	8,2%
FURUI Paris & Luxembourg	13 383 734	28,9%
Opus Chartered	3 279 981	7,1%
Autres Fonds	1 210 156	2,6%
Public	15 879 872	34,3%
Total	46 336 075	100,0%

Les actionnaires de référence de Theraclion apportent un important soutien financier et stratégique et portent une attention particulière au développement de l'échothérapie pour le traitement non invasif des varices (fourni par le produit SONOVEIN® de Theraclion). Le Conseil d'Administration comprend des investisseurs européens et américains actifs dans les domaines de la santé et du capital investissement.

Bernard Sabrier, Président de la société Unigestion et Directeur Général de Unigestion Asia Pte Ltd détient des titres en direct et à travers la société Unigestion Asia Pte Ltd.

La société Furui Paris SAS, et sa maison mère Furui Medical Science Luxemburg SARL, elle-même filiale de Inner Mongolia Furui Medical Science Co. (300049:CH), un groupe pharmaceutique et de biotechnologie chinois, détiennent 28,9% du capital au 31 décembre 2024.

### *b Opérations effectuées par Theraclion sur ses propres actions*

Conformément aux dispositions de l'article L.225-209-1 du Code de commerce, nous vous rendons compte des opérations d'achat et de vente par la Société de ses propres actions afin d'en réguler le cours.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, et dans le cadre de l'autorisation reçue de l'Assemblée Générale le 18 juin 2024, la Société a procédé aux opérations suivantes sur ses propres actions dans le cadre du contrat de liquidité conclu pour une durée de 12 mois (renouvelable) avec un prestataire de services financiers indépendant :

- Achat de 801 320 actions
- Vente de 785 167 actions

Au 31 décembre 2024, la Société détenait 72 405 de ses propres actions, soit 0,16% du capital social. Les cessions d'actions propres réalisées dans le cadre du contrat de liquidité ont dégagé une moins-value nette de 68 318 euros en 2024.

***c Titres donnant accès au capital social émis par Theraclion***

Nous vous invitons à vous référer à l'Annexe 3 reprenant l'ensemble des titres donnant accès au capital social émis par la Société.

## 7. Rapport spécial sur les options de souscriptions ou d'achat d'actions et sur les attributions gratuites d'actions

Chers Actionnaires,

Le présent rapport vous est présenté :

en application des dispositions de l'article L. 225-184 du Code de Commerce concernant les opérations relatives aux options de souscription ou d'achat d'actions, et

en application des dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de Commerce concernant les opérations relatives aux actions gratuites.

### 7.1. Options de souscription ou d'achat d'actions

#### **Attribution d'options de souscription d'actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024**

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, aucun plan d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'action n'a été mis en œuvre.

#### **Exercice par les bénéficiaires d'options de souscription d'actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024**

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été exercée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

### 7.2. Attributions gratuites d'actions

#### **Attribution gratuite d'actions au cours au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024**

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le Conseil d'Administration de la Société a mis en œuvre le plan d'attribution gratuite d'actions suivants. Les périodes d'acquisition et de conservation sont de 12 mois chacune.

Date d'attribution	Date d'acquisition	Date De cessibilité	Nom du plan	Nombre de droits attribués	Nombre de droits annulés	Nombre de droits acquis	Solde de droits au 31 décembre 2024
26 mars 2024	26 mars 2025	26 mars 2026	AGA 2024-1	385 725	0	0	385 725
10 juillet 2024	10 juillet 2025	10 juillet 2026	AGA 2024-2	335 484	0	0	335 484
<b>TOTAL</b>				<b>721 209</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>721 209</b>

### **Actions attribuées gratuitement à chacun des mandataires sociaux**

Bénéficiaires	Nb d'actions attribuées	Date d'attribution	Plan	Critères d'acquisition
Yann Duchesne <i>Président du conseil d'administration</i>	335 484	10 juillet 2024	AGA 2024-2	

### **Acquisition définitive d'actions gratuites au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024**

Le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 23 décembre 2024 a constaté l'acquisition définitive de 248 987 actions gratuites attribuées lors du Conseil d'Administration du 21 novembre 2023.

### **Actions attribuées gratuitement définitivement acquises par des mandataires sociaux**

Bénéficiaires	Nb d'actions acquises
Martin Deterre	63 652

### **Opérations sur titres réalisées par les dirigeants**

A la connaissance de la Société, les opérations réalisées au cours de l'exercice clos Conformément aux dispositions du Règlement (UE) n°596/2014 du 16 avril 2014 dit « règlement relatif aux abus de marché », les opérations réalisées par les personnes visées à l'article 19 dudit règlement sont déclarées auprès de l'Autorité des marchés financiers dans les conditions et selon les modalités prévues par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers et par le règlement relatif aux abus de marché.

Ces déclarations sont publiées par l'Autorité des marchés financiers sur son site Internet (<https://www.amf-france.org>).

## **8. Mandat des Commissaires aux comptes**

Le mandat de :

- Ernst & Young Audit, Commissaire aux comptes titulaire,

a été renouvelés par l'Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire du 30 juin 2022 pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir dans l'année 2029 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

## **9. Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce**

- a Conventions conclues au cours d'exercices précédents et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022*

Néant

***b Conventions nouvelles conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023***

Néant

***c Conventions réglementées approuvées par l'Assemblée Générale des actionnaires, mais dont les effets se sont poursuivis au cours de l'exercice 2024***

Convention de prestation de services conclue le 7 janvier 2022 avec Yann Duchesne, président du Conseil d'Administration, et portant sur les missions suivantes :

- Le conseil et l'assistance du Conseil d'Administration et de la Direction Générale sur la mise en œuvre de la stratégie incluant notamment la détermination de la stratégie, la mise en œuvre de la stratégie, le développement international des produits de la Société ;
- Le conseil et l'assistance du Conseil d'Administration et de la Direction Générale en matière de financement incluant notamment le conseil sur la structuration de financement et la mise en relation avec des investisseurs potentiels.

En exécution de la Convention, le Président Yann Duchesne percevra une rémunération de 4.000 euros hors taxes par jour de travail. Cette convention a été approuvée lors de l'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2022.

## 10. Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de commerce, vous trouverez dans le présent paragraphe le rapport sur le gouvernement d'entreprise. Le présent paragraphe comporte l'ensemble des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce pour les sociétés dont les titres ne sont pas admis sur un marché réglementé.

### 10.1. Composition du Conseil d'Administration

#### 10.1.1. Composition du Conseil d'Administration au 31 décembre 2024

Au 31 décembre 2024, le Conseil d'Administration de la Société était composé ainsi :

Nom	Mandat	Membre indépendant (1)	Date d'entrée au Conseil d'Administration	Date d'expiration du mandat actuel (2)
Yann Duchesne	Président du Conseil d'Administration		2022	2025
Ari Kellen	Administrateur	✓	2019	2025
Shawn Langer	Administrateur	✓	2019	2025
Mehdi El Glaoui	Administrateur	✓	2021	2025
Cédric Bellanger	Administrateur	✓	2022	2025
Lijuan Deng	Administrateur		2023	2025
Claude Lenoir	Administrateur	✓	2023	2025

(1) Au regard de la recommandation n°3 du Code Middlenext.

(2) Le mandat d'administrateur expire à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle devant statuer sur les comptes du dernier exercice clos.

A la date du présent rapport et à la connaissance de la Société, aucun conflit d'intérêt n'est identifié entre les devoirs à l'égard de la Société des membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale, de leurs intérêts privés et autres devoirs.

#### 10.1.2. Evolution de la composition du Conseil d'Administration depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024

L'Assemblée Générale ordinaire, lors de sa réunion du 18 juin 2024, a :

- décidé de réduire la durée des fonctions des administrateurs de 2 ans à 1 an ;

- constaté l'arrivée à échéance, à l'issue de l'Assemblée Générale du 29 juin 2025, des mandats d'administrateurs de Madame Lijuan Deng ainsi que de Messieurs Yann Duchesne, Renaud Saleur, Ari Kellen, Shawn Langer, Mehdi El-Glaoui, Xin Lin, Cédric Bellanger et Claude Lenoir ;
- renouvelé les mandats d'administrateurs de Madame Lijuan Deng ainsi que de Messieurs Yann Duchesne, Ari Kellen, Shawn Langer, Mehdi El-Glaoui, Cédric Bellanger et Claude Lenoir.

Le conseil d'administration, lors de sa réunion du 18 juin 2024, a constaté les démissions de Messieurs Renaud Saleur et Xin Lin de leurs mandats d'administrateurs.

#### **10.1.3. Liste des mandats et fonctions exercés par les mandats sociaux**

La liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 est présentée en Annexe 4 du présent rapport.

#### **10.1.4. Mode d'organisation de la Direction Générale**

Le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 15 mai 2013, a décidé d'opter pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

Le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 24 mai 2023, a nommé Monsieur Martin Deterre en tant que Directeur Général pour une durée de quatre (4) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2027 afin de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

#### **10.2. Conventions conclues avec les mandataires sociaux**

Les conventions réglementées visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce sont décrites aux paragraphes 9 b) du présent rapport. Il n'a pas été conclu d'autres conventions entre la Société et ses mandataires sociaux que celles visées audit paragraphe.

Par ailleurs, aucune convention n'est intervenue, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de la Société et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

\*\*\*

Les projets de résolutions qui vous sont soumis reprennent les principaux points de ce rapport, nous vous remercions de bien vouloir les approuver et nous vous remercions de votre confiance et de votre collaboration.

**Le Conseil d'Administration**

**ANNEXE 1**

**TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

Nature des indications	2020	2021	2022	2023	2024
<u>Capital en fin d'exercice</u>					
Capital social	808 992	1 139 218	1 469 381	2 286 613	2 316 804
Nombre d'actions émises	16 179 830	22 769 085	29 387 612	45	603 825
Nombres d'obligations convertibles en actions	671	47	0	0	0
<u>Opérations et résultats de l'exercice</u>					
Chiffre d'affaires HT	743 998	1 480 946	1 235 451	1 822 221	830 209
Résultats avant impôts, participations des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(4 249 125)	(4 579 177)	(5 731 215)	(2 068 043)	(5 775 389)
Impôts sur les bénéfices	(722 497)	(882 557)	(1 001 471)	(1 049 169)	(983 691)
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation et dotations aux amortissements et provisions	(3 905 245)	(3 760 367,29)	(4 964 383)	(3 675 005)	(5 757 115)
Résultat distribué au titre de l'exercice					
<u>Résultats par action</u>					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provision	(0,22)	(0,2)	(0,16)	(0,02)	(0,10)
Résultat après impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	(0,24)	(0,17)	(0,17)	(0,08)	(0,12)
Dividende attribué à chaque action					
<u>Personnel</u>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	24	29	28	29	31
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 635 038	2 183 945	2 101 989	2 204 408	2 320 360
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	668 584	960 870	1 000 348	949 056	1 036 769

## ANNEXE 2

### TABLEAU D'UTILISATION DES DELEGATIONS

Délégations données au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale extraordinaire	Montant nominal maximal de l'augmentation de capital	Echéance de la délégation	Utilisation des délégations faites par le Conseil d'Administration/N ombre d'actions émises	Modalités de détermination du Prix
1. Emission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (8 <sup>e</sup> résolution de l'AGM du 18 juin 2024)	5.000.000 €	18 août 2026	Non utilisée	Prix au moins égal à la valeur nominale de l'action à la date d'émission des valeurs mobilières
2. Emission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaires et par offre au public autres que celles visées à l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier (9 <sup>e</sup> résolution de l'AGM du 18 juin 2024)	5.000.000 €	18 août 2026	Non utilisée	Prix au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des cours des 5 dernières séances de bourse, diminué le cas échéant d'une décote maximale de 20%
3. Emission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires sans indication de bénéficiaires, dans la limite de 20% du capital par an, le cadre d'offres au public s'adressant exclusivement à un cercle restreint d'investisseurs agissant pour compte propre ou à des investisseurs qualifiés visées à l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier (10 <sup>e</sup> résolution de l'AGM du 18 juin 2024)	5.000.000 € et 20% du capital social	18 août 2026	60 Bons d'émission (« <b>Bons d'Emission</b> ») d'obligations convertibles en actions (« <b>OCA</b> ») (25 mars 2025) 30 OCA sur exercice de 30 Bons d'Emission (3 avril 2025)	Prix au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des cours des 5 dernières séances de bourse, diminué le cas échéant d'une décote maximale de 20%
4. Non utilisée Emission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de bénéficiaire <sup>(1)</sup> (11 <sup>e</sup> résolution de l'AGM du 18 juin 2024)	5.000.000 €	18 décembre 2025	600 Bons d'émission (« <b>Bons d'Emission</b> ») d'obligations convertibles en actions (« <b>OCA</b> ») (19 février 2025) 150 OCA sur exercice de 150 Bons d'Emission (19 février 2025) 150 OCA sur exercice de 150 Bons d'Emission (2 avril 2025)	Prix au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des cours des 5 dernières séances de bourse, diminué le cas échéant d'une décote maximale de 20%

Délégations données au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale extraordinaire	Montant nominal maximal de l'augmentation de capital	Echéance de la délégation	Utilisation des délégations faites par le Conseil d'Administration/N ombre d'actions émises	Modalités de détermination du Prix
5. Emission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de bénéficiaire <sup>(2)</sup> (12 <sup>e</sup> résolution de l'AGM du 18 juin 2024)	5.000.000 €	18 décembre 2025	Non utilisée	Prix au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des cours des 5 dernières séances de bourse, diminué le cas échéant d'une décote maximale de 20%
6. Emission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de bénéficiaire <sup>(3)</sup> (13 <sup>e</sup> résolution de l'AGM du 18 juin 2024)	5.000.000 €	18 décembre 2025	17 741,90 € / 354 838 actions (30 septembre 2024)	Prix au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des cours des 20 dernières séances de bourse,
7. Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires (14 <sup>e</sup> résolution de l'AGM du 18 juin 2024)	15% du montant de l'émission initiale	18 décembre 2025	Non utilisée	Modalités correspondantes à celles des délégations de l'AGM du 18 juin 2024 présentées aux paragraphes 1 à 6 ci-dessus selon le cas

(1) Les catégories de bénéficiaires bénéficiant de la suppression du droit préférentiel de souscription en vertu de la 11<sup>e</sup> résolution de l'Assemblée Générale du 18 juin 2024 sont les suivantes :

- a. une ou plusieurs sociétés d'investissement ou fonds d'investissement français ou étrangers (i) investissant à titre principal, ou ayant investi plus de 1 million d'euros au cours des 24 mois précédant l'augmentation de capital considérée, dans le secteur des sciences de la vie et technologies, et (ii) investissant pour un montant de souscription unitaire supérieur à 100.000 euros (prime d'émission comprise) ; et/ou
- b. un ou plusieurs partenaires stratégiques de la Société, situé(s) en France ou à l'étranger, ayant conclu ou devant conclure un ou plusieurs contrats de partenariat (développement, co-développement, distribution, fabrication, etc.) commerciaux avec la Société (ou une filiale) et/ou à une ou plusieurs sociétés que ces partenaires contrôlent, qui contrôlent ces partenaires ou qui sont contrôlés par la ou les mêmes personnes que ces partenaires, directement ou indirectement, au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce.

(2) La catégorie de bénéficiaires bénéficiant de la suppression du droit préférentiel de souscription en vertu de la 12<sup>e</sup> résolution de l'Assemblée Générale du 18 juin 2024 est la suivante :

- a. un ou plusieurs créancier(s), notamment bancaire et/ou obligataire et/ou créancier en compte-courant d'actionnaires, actuel ou futur, ayant une créance sur la Société supérieure à 5.000 euros.
- b. directement ou indirectement, au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce.

(3) La catégorie de bénéficiaires bénéficiant de la suppression du droit préférentiel de souscription en vertu de la 13<sup>e</sup> résolution de l'Assemblée Générale du 18 juin 2024 est la suivante :

- a. administrateurs de la Société en fonction au moment de l'augmentation de capital et souscrivant par compensation de créance dans le cadre de la cinquième (5<sup>e</sup>) résolution de l'Assemblée Générale du 18 juin 2024.

## ANNEXE 3

### TITRES DONNANT ACCES AU CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2024, le capital social de la Société est composé de 46 336 075 actions d'une valeur nominale de 0,05 euro, toutes de même catégorie.

A cette date, le nombre total d'actions susceptibles d'être émises est de 3 016 114 correspondant à :

- l'exercice potentiel des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise à hauteur de 748 412 actions ;
- l'exercice potentiel des bons de souscription d'actions à hauteur de 1 546 493 actions ;
- l'acquisition définitive d'actions attribuées gratuitement à hauteur de 721 209 actions.

Au 31 décembre 2024, le capital à émettre potentiellement représente environ 6,51 % du capital social de la Société sur la base du nombre d'actions existantes à cette même date.

#### I. LES BONS DE SOUSCRIPTION DE PARTS DE CREATEUR D'ENTREPRISE (« BCE »)

##### Tableau Récapitulatif BCE :

	Emis et souscrits	Prix d'exercice unitaire par actions	Annulés/ Caducs	Exercés	Solde	Nbre d'actions maximum à émettre	Caducité
BCE 2009-1 AG du 15/07/2009	17 197	3,90 €	4 300	12 897		0	15/07/2021
BCE 2009-2 AG du 15/07/2009	9 639	3,90 €	5 340	4 299	0	0	15/07/2021
BCE-2012-1 AG du 17/02/2012	15 620	3,90 €	15 620	0	0	0	17/02/2022
BCE-2013-1B AG du 30/09/2013	10 000	3,90 €	10 000	0	0	0	14/10/2023
BCE-2013-2B AG du 30/09/2013	3 500	3,90 €	3 500	0	0	0	14/10/2023
BCE-2013-3B AG du 30/09/2013	17 500	3,90 €	17 500	0	0	0	14/10/2023
BCE-2015-1 AG du 28/04/2015	323 000	10,02 €	133 250	0	189 750	189 750	28/04/2025
BCE-2016-1 AG du 28/04/2015	32 000	6,52 €	16 000		16 000	16 000	19/01/2026
BCE-2016-2 AG du 12/05/2016	206 000	6,20 €	110 188	0	95 812	95 812	22/09/2026
BCE-2018-1 AG du 11/05/2018	129 100	4,22 €	7 750	0	121 350	121 350	20/03/2028
BCE-2019-1 AG du 19/04/2021	325 500	1,76 €	0	0	325 500	325 500	19/07/2029
<b>TOTAL BCE</b>	<b>1 089 056</b>		<b>323 448</b>	<b>17 196</b>	<b>748 842</b>	<b>777 412</b>	

#### 1. BCE-2009-1 (Assemblée Générale Mixte du 15 juillet 2009 et Conseil d'Administration du 15 juillet 2009)

- 17 197 BCE-2009-1 ont été émis, attribués et souscrits dont 4 300 devenus caducs ont été annulés et 12 897 ont été exercés par leurs titulaires.
  - Au 31 décembre 2024, il ne reste aucun BCE-2009-1 en circulation.
- 2. BCE-2009-2 (Assemblée Générale Mixte du 15 juillet 2009 et Conseil d'Administration du 15 juillet 2009)**
- 9 639 BCE-2009-2 ont été émis, attribués et souscrits dont 4 299 ont déjà été exercés par leurs titulaires et 5 340 sont devenus caducs en raison de l'arrivée à échéance desdits bons.
  - Au 31 décembre 2024, il ne reste aucun BCE-2009-2 en circulation.
- 3. BCE-2012-1 (Assemblée Générale Extraordinaire du 17 février 2012)**
- 15 620 BCE-2012-1 ont été émis, attribués, souscrits et devenus caducs en raison de leur arrivée à échéance.
  - Au 31 décembre 2024, il ne reste aucun BCE-2012-1 en circulation.
- 4. BCE-2013-1B (Cinquième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 septembre 2013 et Conseil d'Administration du 14 octobre 2013)**
- 10 000 BCE-2013-1B ont été émis, attribués, souscrits et sont devenus caducs en raison de l'arrivée à échéance desdits bons ;
  - Au 31 décembre 2024, il ne reste aucun BCE-2013-1B en circulation.
- 5. BCE-2013-2B (Cinquième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 septembre 2013 et Conseil d'Administration du 14 octobre 2013)**
- 3 500 BCE-2013-2B ont été émis, attribués, souscrits et sont devenus caducs en raison de l'arrivée à échéance desdits bons ;
  - Au 31 décembre 2024, il ne reste aucun BCE-2013-2B en circulation.
- 6. BCE-2013-3B (Cinquième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 septembre 2013 et Conseil d'Administration du 14 octobre 2013)**
- 17 500 BCE-2013-3B ont été émis, attribués, souscrits et sont devenus caducs en raison de l'arrivée à échéance desdits bons,
  - Au 31 décembre 2024, il ne reste aucun BCE-2013-3B en circulation.
- 7. BCE-2015-1 (Vingt-deuxième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2015 et Conseil d'Administration du 28 avril 2015)**
- 323 000 BCE-2015-1 ont été émis, attribués et souscrits dont 133 250 devenus caducs ont été annulés.

- Au 31 décembre 2024, il reste 189 750 BCE-2015-1 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 189 750 actions d'une valeur nominale de 0,05 €.
  - Les BCE-2015-1 deviendront caducs le 28 avril 2025 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2015-1 est de 10 ans à compter de leur attribution.
- 8. BCE-2016-1 (Vingt-deuxième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2015 et Conseil d'Administration du 10 janvier 2016)**
- 32 000 BCE-2016-1 ont été émis, attribués et souscrits dont 16 000 devenus caducs ont été annulés.
  - Au 31 décembre 2024, il reste 16 000 BCE-2016-1 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 16 000 actions d'une valeur nominale de 0,05 €.
  - Les BCE-2016-1 deviendront caducs le 10 janvier 2026 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2016-1 est de 10 ans à compter de leur attribution.
- 9. BCE-2016-2 (Dix-neuvième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2016 et Conseil d'Administration du 22 septembre 2016)**
- 206.000 BCE-2016-2 ont été émis, attribués et souscrits dont 110 188 devenus caducs ont été annulés.
  - Au 31 décembre 2024, il reste 95 812 BCE-2016-2 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 95 812 actions d'une valeur nominale de 0,05 € .
  - Les BCE-2016-2 deviendront caducs le 22 septembre 2026 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2016-2 est de 10 ans à compter de leur attribution.
- 10. BCE-2018-1 (Dix-huitième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2017 et Conseil d'Administration du 20 mars 2018)**
- 129 100 BCE-2018-1 ont été émis, attribués et souscrits dont 7 750 devenus caducs ont été annulés.
  - Au 31 décembre 2024, il reste 121 350 BCE-2018-1 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 121 350 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
  - Les BCE-2018-1 deviendront caducs le 20 mars 2028 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2018-1 est de 10 ans à compter de leur attribution.
- 11. BCE-2019-1 (Trentième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 19 avril 2019 et Conseil d'Administration du 19 juillet 2019)**
- 325 500 BCE-2019-1 ont été émis, attribués et souscrits dont 7 750 devenus caducs ont été annulés ;
  - Au 31 décembre 2024, il reste 325 500 BCE-2019-1 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 325 500 actions d'une valeur nominale de 0,05 €.
  - Les BCE-2019-1 deviendront caducs le 19 juillet 2029 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2019-1 est de 10 ans à compter de leur attribution.

## II. LES BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS (BSA)

### Tableau Récapitulatif BSA :

	Emis et souscrits	Prix d'exercice	Annulés	Réserve	Exercés	Solde	Nbre d'actions maximum à émettre	Caducité
<b>BSA-2009</b> AG du 21/04/2009	128 985	5,85 €	43 515	0	85 470	0	0	21/04/2019
<b>BSA-2013-1B</b> AG du 30/09/2013	7 000	3,90 €	7 000	0	0	0	0	14/10/2023
<b>BSA-2015-1</b> AG du 28/04/2015	15 106	10,02 €	15 106	0	0	0	0	28/04/2025
<b>BSA-2023</b> AG du 30/06/2023	2 413 044	0,577 €	0	0	866 551	1 546 493	1 546 493	28/04/2025
<b>TOTAL BSA</b>	<b>2 564 135</b>		<b>65 621</b>	<b>0</b>	<b>952 021</b>	<b>1 546 493</b>	<b>1 546 493</b>	

#### 1. **BSA-2009 (Assemblée Générale Mixte du 21 avril 2009)**

- 128 985 BSA-2009 ont été émis attribués et souscrits dont 85 470 ont été exercés et 43 515 sont devenus caducs en raison de l'arrivée à échéance desdits bons ;
- Au 31 décembre 2024, il ne reste aucun BSA-2009 en circulation.

#### 2. **BSA-2013-1B (Cinquième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 septembre 2013 et Conseil d'Administration du 14 octobre 2013)**

- 7 000 BSA-2013-1B ont été émis, attribués, souscrits et sont devenus caducs en raison de l'arrivée à échéance desdits bons ;
- Au 31 décembre 2024, il ne reste aucun BSA-2013-1B en circulation.

#### 3. **BSA-2015-1 (Vingt-troisième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2015 et Conseil d'Administration du 28 avril 2015)**

- 15 106 BSA-2015-1 ont été émis, attribués et n'ont été souscrits par aucun de leurs bénéficiaires, ainsi ils sont tous caducs et ont été annulés ;
- Au 31 décembre 2024, il ne reste aucun BSA-2015-1 exerçables.

#### 4. **BSA 2023 (Neuvième et dixième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2022, Conseil d'Administration du 24 mai 2023 et décisions du Directeur Général du 26 juin 2023)**

- 2 413 044 BSA 2023 étaient attachés aux 14 478 269 actions assorties de bons de souscription d'actions (« ABSA ») émises le 26 juin 2013 (cf. note 11.2 11)

- Les 2 413 044 BSA 2023 ont été émis, attribués, souscrits et détachés des ABSA à leur date d'émission dont 866 551 ont été exercés par leurs titulaires.
- Au 31 décembre 2024, il reste 1 546 493 BSA 2023 exerçables

### III. ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES

#### 1. Actions gratuites du 22 septembre 2016

- Vingtième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2016, Conseil d'Administration du 22 septembre 2016 ;
- 10 150 actions gratuites ont été émises, attribuées, souscrites et définitivement acquises par les bénéficiaires à l'issue de la période d'acquisition ;
- Période d'acquisition : 1 an à compter de leur émission, soit une date d'échéance fixée au 22 septembre 2018 ;
- Période de conservation : 1 an à compter de l'expiration de la période d'acquisition, soit une date d'échéance fixée au 22 septembre 2021 ;
- Condition d'acquisition : présence des bénéficiaires pendant la période d'acquisition ;
- Au 31 décembre 2024, il ne reste aucune action gratuite pouvant être acquise.

#### 2. Actions gratuites du 20 mars 2018

- Vingtième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2016, Conseil d'Administration du 20 mars 2018 ;
- 380 900 actions gratuites ont été émises, attribuées aux bénéficiaires dont 343 650 actions gratuites ont été définitivement acquises par les bénéficiaires à l'issue de la période d'acquisition ;
- Période d'acquisition : 1 an à compter de leur émission, soit une date d'échéance fixée au 20 mars 2019 ;
- Période de conservation : 1 an à compter de l'expiration de la période d'acquisition, soit une date d'échéance fixée au 20 mars 2021 ;
- Condition d'acquisition : présence des bénéficiaires pendant la période d'acquisition ;
- Au 31 décembre 2024, il ne reste aucune action gratuite pouvant être acquise.

#### 3. Actions gratuites du 21 janvier 2020

- Trente-et-unième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 19 avril 2019, Conseil d'Administration du 21 janvier 2019 ;
- 451 619 actions gratuites ont été émises, attribuées aux bénéficiaires ;
- Période d'acquisition : 1 an à compter de leur émission, soit une date d'échéance fixée au 21 janvier 2021 ;
- Période de conservation : 1 an à compter de l'expiration de la période d'acquisition, soit une date d'échéance fixée au 21 janvier 2022 ;
- Au 31 décembre 2024, il ne reste aucune action gratuite pouvant être acquise.

#### **4. Actions gratuites du 4 août 2020**

- Règlement de Plan et principe d'émission arrêtés par le Conseil d'Administration du 9 juillet 2019 sous condition suspensive d'une autorisation d'Assemblée Générale permettant l'émission, modifié et définitivement adopté par le Conseil d'Administration du 4 août 2021 ;
- Dix-huitième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 18 juin 2021, Conseil d'Administration du 4 août 2021, réitérant la décision du Conseil d'Administration du 9 juillet 2019 ;
- 344 000 actions gratuites ont été émises, attribuées aux bénéficiaires ;
- Période d'acquisition : de la date d'attribution jusqu'au 31 décembre 2022 ;
- Période de conservation : de l'expiration de la période d'acquisition jusqu'au 31 décembre 2024 ;
- Au 31 décembre 2024, il ne reste aucune action gratuite pouvant être acquise.

#### **5. Actions gratuites du 21 juin 2021**

- Dix-huitième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 18 juin 2021, Conseil d'Administration du 21 juin 2022 ;
- 345 686 actions gratuites ont été émises, attribuées aux bénéficiaires ;
- Période d'acquisition : 1 an à compter de leur émission, soit une date d'échéance fixée au 21 juin 2022 ;
- Période de conservation : 1 an à compter de l'expiration de la période d'acquisition, soit une date d'échéance fixée au 21 juin 2023 ;
- Au 31 décembre 2024, il ne reste aucune action gratuite pouvant être acquise.

#### **6. Actions gratuites du 1<sup>er</sup> septembre 2022 (Plan 2022-1)**

- Quinzième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2022, Conseil d'Administration du 1<sup>er</sup> septembre 2022 ;
- 2 188 056 actions gratuites pourront être attribuées au jour de la survenance d'un des cas attribution suivants et dans les quotités suivantes :
  - 50% des actions gratuites seront attribuées au jour où, à la clôture de la séance de bourse, la capitalisation boursière de la Société atteint au moins 100 millions d'euros ;
  - 25% des actions gratuites seront attribuées au jour où, à la clôture de la séance de bourse, la capitalisation boursière de la Société atteint au moins 150 millions d'euros ;
  - 25% des actions gratuites seront attribuées au jour où, à la clôture de la séance de bourse, la capitalisation boursière de la Société atteint au moins 200 millions d'euros.
- Période d'acquisition : 18 mois à compter de leur émission qui interviendra au moment de la survenance d'un des cas d'attribution ci-dessus ;
- Période de conservation : 24 mois à compter de l'expiration de la période d'acquisition ;
- Au 31 décembre 2024, aucune actions gratuites objet du plan 2022-1 n'a été émise et, en conséquence, à cette date, aucune action gratuite ne peut être acquise.

## **7. Actions gratuites du 1<sup>er</sup> septembre 2022 (Plan 2022-2)**

- Quinzième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2022, Conseil d'Administration du 1<sup>er</sup> septembre 2022 ;
- 729.348 actions gratuites pourront être attribuées au jour de la survenance d'un des cas attribution suivants et dans les quotités suivantes :
  - 50% des actions gratuites seront attribuées au jour où, à la clôture de la séance de bourse, la capitalisation boursière de la Société atteint au moins 100 millions d'euros ;
  - 25% des actions gratuites seront attribuées au jour où, à la clôture de la séance de bourse, la capitalisation boursière de la Société atteint au moins 150 millions d'euros ;
  - 25% des actions gratuites seront attribuées au jour où, à la clôture de la séance de bourse, la capitalisation boursière de la Société atteint au moins 200 millions d'euros.
- Période d'acquisition : 18 mois à compter de leur émission qui interviendra au moment de la survenance d'un des cas d'attribution ci-dessus ;
- Période de conservation : 24 mois à compter de l'expiration de la période d'acquisition ;
- Au 31 décembre 2024, aucune actions gratuites objet du plan 2022-1 n'a été émise et, en conséquence, à cette date, aucune action gratuite ne peut être acquise.

## **8. Actions gratuites du 15 novembre 2022 (Plan 2022-3)**

- Quinzième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2022, Conseil d'Administration du 15 novembre 2022 ;
- 340 566 actions gratuites ont été émises, attribuées aux bénéficiaires ;
- Période d'acquisition : 1 an à compter de leur émission, soit une date d'échéance fixée au 15 novembre 2023 ;
- Période de conservation : 1 an à compter de l'expiration de la période d'acquisition, soit une date d'échéance fixée au 15 novembre 2024 ;
- Au 31 décembre 2024, il ne reste aucune action gratuite pouvant être acquise.

## **9. Actions gratuites du 21 décembre 2023 (Plan 2023-1)**

- Quinzième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 29 juin 2023, Conseil d'Administration du 21 décembre 2023 ;
- 248 897 actions gratuites ont été émises, attribuées aux bénéficiaires ;
- Période d'acquisition : 1 an à compter de leur émission, soit une date d'échéance fixée au 21 décembre 2024 ;
- Période de conservation : 1 an à compter de l'expiration de la période d'acquisition, soit une date d'échéance fixée au 21 décembre 2025 ;
- Au 31 décembre 2024, il ne reste aucune action gratuite pouvant être acquise.

## **10. Actions gratuites du 26 mars 2024 (Plan 2024-1)**

- Quinzième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 29 juin 2023, Conseil d'Administration du 26 mars 2024 ;
- 385.725 actions gratuites ont été émises, attribuées aux bénéficiaires ;
- Période d'acquisition : 1 an à compter de leur émission, soit une date d'échéance fixée au 26 mars 2025 ;
- Période de conservation : 1 an à compter de l'expiration de la période d'acquisition, soit une date d'échéance fixée au 26 mars 2026 ;
- Au 31 décembre 2023, il reste 385.725 actions gratuites pouvant être acquises

#### **11. Actions gratuites du 10 juillet 2024 (Plan 2024-2)**

- Quinzième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 18 juin 2024, Conseil d'Administration du 10 juillet 2024 ;
- 335.484 actions gratuites ont été émises, attribuées aux bénéficiaires ;
- Période d'acquisition : 1 an à compter de leur émission, soit une date d'échéance fixée au 10 juillet 2025 ;
- Période de conservation : 1 an à compter de l'expiration de la période d'acquisition, soit une date d'échéance fixée au 10 juillet 2026 ;
- Au 31 décembre 2024, il reste 335.484 actions gratuites pouvant être acquises

## ANNEXE 4

### LISTE DES MANDATS EXERCES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

A la connaissance de la Société, les mandats exercés par les mandataires sociaux sont :

Nom, prénom ou dénomination sociale du mandataire social	Date de nomination	Date d'échéance	Mandat exercé	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société ou entité du mandataire
<i>Mandataires sociaux en fonction au 31 décembre 2024</i>				
<b>M. Yann Duchesne</b>	07/01/2022	AGO au cours de l'année 2025 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024	Président du Conseil d'Administration	Membre du Conseil de Surveillance de Laurent Perrier (Pdt du Comité d'Audit, membre du Comité des rémunérations) Membre du Conseil d'Administration de Total Energies Gabon Président du Conseil d'Administration du Groupe Medis.
<b>M. Ari KELLEN</b>	12/02/2021	AGO au cours de l'année 2025 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024	Administrateur	President Neshor Advising II LLC Administrateur Vaxil Bio
<b>M. Shawn LANGER</b>	12/02/2021	AGO au cours de l'année 2025 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024	Administrateur	
<b>M. Cédric Bellanger</b>	28/01/2022	AGO au cours de l'année 2025 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024	Administrateur	
<b>M. Mehdi El Glaoui</b>	20/04/2022	AGO au cours de l'année 2025 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024	Administrateur	Administrateur de Majorelle LTD. Administrateur de Louis Dreyfus Company Holding Administrateur de Louis Dreyfus Foundation

<b>Nom, prénom ou dénomination sociale du mandataire social</b>	<b>Date de nomination</b>	<b>Date d'échéance</b>	<b>Mandat exercé</b>	<b>Autres mandats et fonctions exercés dans toute société ou entité du mandataire</b>
				Administrateur de Telouet SA  Administrateur de Majorelle international  Administrateur de Pharmajor [•]  Administrateur de Vesale Bioscience
<b>Mme. Lijuan Deng</b>	29/06/2023	AGO au cours de l'année 2025 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024	Administrateur	
<b>M. Claude Lenoir</b>	29/06/2023	AGO au cours de l'année 2025 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024	Administrateur	Administrateur de la société Echosens
<b>M. Martin Deterre</b>	24/05/2023	AGO au cours de l'année 2027 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026	Directeur Général	Aucun
<b><i>Mandataires sociaux ayant quitté leurs fonctions au cours de l'exercice 2024</i></b>				
<b>M. Renaud SALEUR</b>	01/02/2019	AGO au cours de l'année 2025 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024	Administrateur	CEO ANACONDA INVEST SA Genève  Managing partner VULCAIN ENERGY PARTNERS Ltd Londres  Gérant SCI QRS et SCI Cobra
<b>M. Xin Lin</b>	29/06/2023	AGO au cours de l'année 2025 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024	Administrateur	

# Comptes annuels 2024

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le <b>31/12/2024</b> (12 mois)			Exercice précédent <b>31/12/2023</b> (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
<b>Actif immobilisé</b>					
Frais d'établissement					
Recherche et développement	1 440 309	1 253 653	186 656	259 830	- 73 174
Concessions, brevets, droits similaires	2 584 437	1 638 147	946 290	965 276	- 18 986
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage	1 437 735	667 996	769 739	3 642	766 097
Autres immobilisations corporelles	201 787	113 974	87 814	102 587	- 14 773
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations	2 737 246	1 737 246	1 000 000	1 000 000	
Créances rattachées à des participations	237 791	237 791			
Autres titres immobilisés	23 966		23 966	21 826	2 140
Prêts					
Autres immobilisations financières	178 325		178 325	188 839	- 10 514
<b>TOTAL (I)</b>	<b>8 841 596</b>	<b>5 648 807</b>	<b>3 192 790</b>	<b>2 541 999</b>	<b>650 791</b>
<b>Actif circulant</b>					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises	2 838 164	725 567	2 112 597	3 054 706	- 942 109
Avances et acomptes versés sur commandes	94 912		94 912	97 625	- 2 713
Clients et comptes rattachés	809 014	541 230	267 784	3 077 582	-2 809 798
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	67 391		67 391	54 426	12 965
. Personnel	20 844		20 844	21 458	- 614
. Organismes sociaux	16 087		16 087	15 670	417
. Etat, impôts sur les bénéfices	1 008 669		1 008 669	1 049 169	- 40 500
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	428 941		428 941	372 659	56 282
. Autres	74 556		74 556	438 876	- 364 320
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	4 171 440		4 171 440	7 815 271	-3 643 831
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Charges constatées d'avance	8 242		8 242	112 474	- 104 232
<b>TOTAL (II)</b>	<b>9 538 259</b>	<b>1 266 797</b>	<b>8 271 462</b>	<b>16 109 916</b>	<b>-7 838 454</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif	1 912		1 912	11 656	- 9 744
<b>TOTAL ACTIF (0 à V)</b>	<b>18 381 768</b>	<b>6 915 604</b>	<b>11 466 163</b>	<b>18 663 570</b>	<b>-7 197 407</b>

<b>PASSIF</b>	<b>Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)</b>	<b>Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)</b>	<b>Variation</b>
<b>Capitaux Propres</b>			
Capital social ou individuel (dont versé : 2 316 804)	2 316 804	2 286 613	30 191
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	3 440 197	7 959 908	-4 519 711
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau		-924 515	924 515
Résultat de l'exercice	-5 757 115	-3 675 005	-2 082 110
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
<b>TOTAL (I)</b>	<b>-114</b>	<b>5 647 001</b>	<b>-5 647 115</b>
<b>Produits des émissions de titres participatifs</b>			
Avances conditionnées	6 290 000	6 290 000	
<b>TOTAL (II)</b>	<b>6 290 000</b>	<b>6 290 000</b>	
<b>Provisions pour risques et charges</b>			
Provisions pour risques	119 232	214 476	- 95 244
Provisions pour charges			
<b>TOTAL (III)</b>	<b>119 232</b>	<b>214 476</b>	<b>- 95 244</b>
<b>Emprunts et dettes</b>			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	1 292 158	1 946 736	- 654 578
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	4 000	4 000	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	216 782	196 925	19 857
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 439 697	1 983 069	- 543 372
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	440 209	582 974	- 142 765
. Organismes sociaux	327 984	360 178	- 32 194
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires		5 465	- 5 465
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	31 123	69 370	- 38 247
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	390 122	390 122	
Autres dettes	400 999	114 332	286 667
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance	499 258	852 082	- 352 824
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>5 042 332</b>	<b>6 505 253</b>	<b>-1 462 921</b>
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif(V)	14 713	6 841	7 872
<b>TOTAL PASSIF (I à V)</b>	<b>11 466 163</b>	<b>18 663 570</b>	<b>-7 197 407</b>

## Compte de résultat

	Exercice clos le <b>31/12/2024</b> (12 mois)			Exercice précédent <b>31/12/2023</b> (12 mois)		Variation sur 12 mois	%
	France	Exportations	Total	Total			
Ventes de marchandises	16 500	465 986	482 486	504 281	- 21 795	-4,32	
Production vendue biens		148 619	148 619	1 201 263	-1 052 644	-87,63	
Production vendue services	6 496	192 607	199 104	116 677	82 427	70,65	
<b>Chiffres d'affaires Nets</b>	<b>22 996</b>	<b>807 213</b>	<b>830 209</b>	<b>1 822 221</b>	<b>- 992 012</b>	<b>-54,44</b>	
Production stockée							
Production immobilisée			953 703		953 703	N/S	
Subventions d'exploitation			140 500	2 000	138 500	N/S	
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			160 664	93 209	67 455	72,37	
Autres produits			77 089	2 000 013	-1 922 924	-96,15	
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>			<b>2 162 165</b>	<b>3 917 442</b>	<b>-1 755 277</b>	<b>-44,81</b>	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			903 283	623 707	279 576	44,82	
Variation de stock (marchandises)			513 343	-296 191	809 534	273,31	
Achats de matières premières et autres approvisionnements			11 442	2 599	8 843	340,25	
Variation de stock (matières premières et autres approv.)							
Autres achats et charges externes			3 228 469	2 572 491	655 978	25,50	
Impôts, taxes et versements assimilés			-6 191	29 469	- 35 660	-121,01	
Salaires et traitements			2 320 360	2 204 408	115 952	5,26	
Charges sociales			1 036 769	949 056	87 713	9,24	
Dotations aux amortissements sur immobilisations			395 708	205 476	190 232	92,58	
Dotations aux provisions sur immobilisations							
Dotations aux provisions sur actif circulant			428 766	355 808	72 958	20,50	
Dotations aux provisions pour risques et charges			41 476	202 820	- 161 344	-79,55	
Autres charges			107 822	220 381	- 112 559	-51,07	
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>			<b>8 981 248</b>	<b>7 070 024</b>	<b>1 911 224</b>	<b>27,03</b>	
<b>RESULTAT EXPLOITATION (I-II)</b>			<b>-6 819 083</b>	<b>-3 152 582</b>	<b>-3 666 501</b>	<b>116,30</b>	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							
Produits financiers de participations							
Produits des autres valeurs mobilières et créances			160 834		160 834	N/S	
Autres intérêts et produits assimilés			7 033	30 785	- 23 752	-77,15	
Reprises sur provisions et transferts de charges			14 544	14 200	344	2,42	
Différences positives de change				22 396	- 22 396	-100	
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement							
<b>Total des produits financiers (V)</b>			<b>182 410</b>	<b>67 381</b>	<b>115 029</b>	<b>170,71</b>	
Dotations financières aux amortissements et provisions			99 467	1 892 026	-1 792 559	-94,74	
Intérêts et charges assimilées			21 538	31 455	- 9 917	-31,53	
Différences négatives de change				55 462	- 55 462	-100	
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement			12 697	43 861	- 31 164	-71,05	
<b>Total des charges financières (VI)</b>			<b>133 702</b>	<b>2 022 805</b>	<b>-1 889 103</b>	<b>-93,39</b>	
<b>RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>			<b>48 708</b>	<b>-1 955 424</b>	<b>2 004 132</b>	<b>102,49</b>	
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)</b>			<b>-6 770 374</b>	<b>-5 108 006</b>	<b>-1 662 368</b>	<b>32,54</b>	

	Exercice clos le <b>31/12/2024</b> (12 mois)	Exercice précédent <b>31/12/2023</b> (12 mois)	Variation sur 12 mois	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	31 663	387 240	- 355 577	-91,82
Produits exceptionnels sur opérations en capital	300	3 108	- 2 808	-90,35
Reprises sur provisions et transferts de charges				
<b>Total des produits exceptionnels (VII)</b>	<b>31 963</b>	<b>390 348</b>	<b>- 358 385</b>	<b>-91,81</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 394	3 706	- 1 312	-35,40
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		2 809	- 2 809	-100
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
<b>Total des charges exceptionnelles (VIII)</b>	<b>2 394</b>	<b>6 515</b>	<b>- 4 121</b>	<b>-63,25</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	<b>29 569</b>	<b>383 832</b>	<b>- 354 263</b>	<b>-92,30</b>
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	-983 691	-1 049 169	65 478	6,24
<b>Total des Produits (I+III+V+VII)</b>	<b>2 376 538</b>	<b>4 375 171</b>	<b>-1 998 633</b>	<b>-45,68</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)</b>	<b>8 133 653</b>	<b>8 050 176</b>	<b>83 477</b>	<b>1,04</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>-5 757 115</b>	<b>-3 675 005</b>	<b>-2 082 110</b>	<b>56,66</b>
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

## Tableau de flux de trésorerie

Libellé	2024 (12 mois)	2023 (12 mois)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>		
Résultat de l'exercice	-5 757	-3 675
Amortissements et dépréciations	824	2 642
Variation des intérêts courus capitalisés sur avances remboursables	0	-27
Variations du Besoin en fonds de roulement	2 022	-1 428
Autres		3
<b>Trésorerie nette absorbée par les opérations</b>	<b>-2 911</b>	<b>-2 485</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	0	0
Acquisitions d'actifs immobilisés	-102	-112
Variation des actifs financiers dont prêts aux filiales	-86	-101
<b>Trésorerie nette provenant des / (absorbées par les) activités d'investissement</b>	<b>-188</b>	<b>-214</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Fonds levés via augmentation de capital	110	8 777
Prêts bancaires et emprunts obligataires	-655	-784
<b>Trésorerie nette provenant des activités de financement</b>	<b>-545</b>	<b>7 994</b>
<b>Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>-3 644</b>	<b>5 295</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>	<b>7 815</b>	<b>2 520</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>4 171</b>	<b>7 815</b>

Les informations ci-après constituent l'Annexe des comptes faisant partie intégrante des états financiers de synthèse présentés pour les exercices clos le 31 décembre 2024 et 2023. Chacun de ces exercices a une durée de douze mois couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre.

Les comptes de l'exercice 2024, qui dégagent une perte de 5 757 115 €, ont été arrêtés le 25 avril 2025 par le Conseil d'Administration.

Le bilan, le compte de résultat et les notes annexes sont présentés en euros, sauf mention contraire.

## **1. EVENEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE**

2. Theraclion a affiné sa stratégie autour d'un objectif unique : le SONOVEIN, un traitement innovant et non invasif des varices. Cette stratégie est axée à la fois sur l'amélioration de l'offre produit et sur le développement de la feuille de route commerciale, selon les axes suivants :

- **Essai clinique pivot pour l'entrée sur le marché américain ;**
- **Avancées technologiques ;**
- **Développement clinique ;**
- **Expansion en Chine ;**
- **Accélération de la commercialisation ;**

### **Avancées de l'essai clinique pivot FDA**

Aux États-Unis, l'étude pivot approuvée par la FDA pour SONOVEIN®, lancée en 2023, a atteint une étape clé à la mi-juin, avec l'achèvement des traitements conformément au planning. Réalisé dans quatre centres de premier plan aux États-Unis et en Europe, l'essai a inclus 70 patients.

La période de suivi de 6 mois s'est terminée en décembre 2024, marquant une autre étape importante de l'étude.

Le suivi à 12 mois est désormais en cours, avec des résultats finaux attendus d'ici l'été 2025. La demande d'autorisation de mise sur le marché est prévue pour la soumission à la FDA au second semestre 2025, avec une approbation estimée au premier semestre 2026, sous réserve du calendrier de la FDA. Ces avancées constituent une étape cruciale pour pénétrer le plus grand marché mondial et ouvrir des opportunités de partenariats stratégiques.

### **Des avancées majeures en R&D en 2024**

SONOVEIN® a atteint un nouveau niveau de maturité en 2024, tandis que Theraclion maintient son engagement envers la R&D et l'innovation en cours. Des progrès majeurs ont récemment été réalisés dans le développement de nouvelles fonctionnalités, notamment

en Intelligence Artificielle, en acoustique et en robotique 3D, améliorant ainsi l'efficacité clinique et la rapidité du traitement. Ces avancées favoriseront une adoption plus large au sein des centres de traitement, élargissant le marché adressable et renforçant le potentiel de croissance de Theraclion à moyen terme.

Les développements actuels en R&D se focalisent sur 3 objectifs principaux :

- La réduction du temps de traitement
- L'amélioration de l'ergonomie et la facilité de la prise en main
- L'élargissement des critères d'inclusion des patients

Ces développements sont définis et instanciés en partenariat étroit avec nos KOL (Key Opinion Leaders) partenaires pour s'assurer que les développements technologiques soient guidés par les besoins des clients sur le terrain.

Les briques technologiques en cours de développement pour avancer sur ces objectifs principaux portent principalement sur :

- Des améliorations de l'acoustique HIFU
- Des améliorations logicielles, notamment en UI/UX
- Des améliorations en robotique
- Des améliorations en pratique clinique
- Des améliorations via l'introduction d'algorithmes d'intelligence artificielle.

Dans le cadre de ces améliorations majeures, un essai clinique a débuté à Prague, en République Tchèque, fin janvier 2025. **La fonctionnalité testée**, appelée '**SpeedPulse**', intègre une acoustique améliorée et une pulsation optimisée des ultrasons thérapeutiques, visant à augmenter considérablement la vitesse de traitement. L'essai s'étendra sur plusieurs mois.

### **La maturité des performances cliniques du SONOVEIN® ont été mises en évidence dans des conférences médicales et des revues scientifiques de premier plan :**

De fortes indications d'une adoption croissante sur le marché sont apparues cette année, le nombre de traitements des veines avec SONOVEIN® ayant dépassé le cap des 3 000 procédures réalisées.

En 2024, un nouveau record a été atteint avec 29 présentations sur SONOVEIN® lors de 25 événements organisés dans 11 pays. Au total, 15 leaders d'opinion ont partagé leur expérience du traitement non invasif des varices par ultrasons focalisés, mettant en avant l'intégration de SONOVEIN® dans leur pratique quotidienne. En particulier

De plus, trois articles scientifiques sur SONOVEIN® ont été publiés dans la revue *Phlebology*, reconnue pour son facteur d'impact élevé, et un chapitre de la 5e édition du *Handbook of Venous and Lymphatic Disorders – Guidelines of the American Venous Forum* a été consacré à la technologie.

Enfin, la réalisation de 400 cas par un centre de traitement ouvert il y a seulement deux ans et demi constitue également l'un des indicateurs solides de la maturité du produit en 2025.

**Expansion en Chine** : Un partenariat stratégique avec Furui accélère l'entrée sur le marché chinois. La Joint-Venture Theraclion China est déjà pleinement structurée et met activement en œuvre sa feuille de route. D'importants progrès ont été réalisés en 2024 concernant l'enregistrement du produit et la mise en place de la production locale.

#### **Efforts de commercialisation :**

Au vu des performances maintenant atteintes du produit, l'entreprise prépare déjà les étapes suivantes de son développement et de sa commercialisation, dès 2025. Cette accélération de la commercialisation, débutera en Europe, où nous privilégions les revenus récurrents grâce à notre base installée (vente de consommables), et au Moyen-Orient, marché porteur pour la vente de machines.

#### **Poursuite de la stratégie de réaligement sur le marché des varices**

Theraclion poursuit son recentrage stratégique sur le marché des varices et confirme sa décision de ne plus commercialiser ses machines Echopulse destinées à traiter la thyroïde dans le futur proche. Début 2024, l'entreprise avait déjà annoncé le non-renouvellement du marquage CE de l'Echopulse suivant la nouvelle réglementation européenne MDR, et par voie de conséquence certaines autorisations réglementaires asiatiques. Dans ce contexte, alors que la joint-venture Theraclion China concentre ses efforts sur le développement commercial du Sonovein, Theraclion a décidé de reprendre les machines Echopulse ancienne génération initialement destinées au marché chinois et devenues désormais difficiles à commercialiser en raison de la nouvelle stratégie. Cette opération se traduira par l'émission par Theraclion d'un avoir à la joint-venture China de 680 K€, afin de limiter le préjudice de cette dernière. Sur la base des derniers comptes publiés au 30 juin, cette transaction entraînera une réduction des créances clients au bilan, du chiffre d'affaires et du résultat, du même montant. Les machines seront comptabilisées en stock à leur valeur d'origine et dépréciées à 100%. Ces opérations comptables permettent de solder les impacts de l'arrêt de la commercialisation des Echopulse.

### **3. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes de la société Theraclion ont été établis en conformité avec les principes généraux d'établissement et de présentation des comptes annuels (règlement ANC n° 14-03 du 05 juin 2014), relatif au PCG, modifié par les règlements du Comité de la Réglementation Comptable et de l'Autorité des Normes Comptables.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux principes suivants :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- intangibilité du bilan d'ouverture,
- indépendance des exercices.

L'hypothèse de la Continuité d'exploitation a été retenue par le Conseil d'Administration compte tenu des éléments suivants :

- Au 31 décembre 2024, la trésorerie disponible de Theraclion s'élevait à 4,1 M€.
- Le 20 février 2025, la Société a annoncé l'émission réservée d'un emprunt obligataire d'un montant maximum de 6 millions d'euros. Ce financement par émission de bons d'émission d'obligations convertibles en actions (les « **BEOCA** ») donne droit à la souscription d'obligations convertibles en actions (les « **OCA** ») de Theraclion (la « **Société** ») réservée à Furui et Unigestion (les « **Investisseurs** »). Les Investisseurs se sont engagés à souscrire les OCA à hauteur de 3 millions d'euros versés avant le 1<sup>er</sup> avril 2025.
- Le 26 mars 2025, La société a annoncé l'émission d'un emprunt obligataire convertible complémentaire d'un montant maximum de 580 K€. Les Investisseurs se sont engagés à souscrire les OCA à hauteur de 290 K€ d'euros versés avant le 1<sup>er</sup> avril 2025.

Le montant de souscription minimum de 3 M€ de 290 K€ étend l'horizon de liquidité de Theraclion jusqu'à la fin du quatrième trimestre 2025, couvrant ainsi les besoins au-delà de la fin de l'étude pivotale américaine

Les autres apports de trésorerie à venir à court terme incluent le Crédit Impôt Recherche pour l'année 2024 d'un montant de 984 K€ et un chiffre d'affaires pour l'année 2025 en hausse significative par rapport à 2024.

Par ailleurs, la société pourrait bénéficier de la souscription de la seconde partie de l'emprunt obligataire décrit dans le paragraphe événements subséquents de la présente annexe à hauteur de 3M€, ce qui permettrait d'étendre son horizon de financement au moins au-delà du premier trimestre 2026.

Pour une meilleure compréhension des comptes présentés, les principaux modes et méthodes d'évaluation retenus sont précisés ci-après, notamment lorsque :

- un choix est offert par la législation,
- une exception prévue par les textes est utilisée,
- l'application d'une prescription comptable ne suffit pas pour donner une image fidèle,
- il est dérogé aux prescriptions comptables.

## 2.1 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Elles sont amorties linéairement sur la durée de leur utilisation par la société. Les immobilisations incorporelles sont principalement composées de frais de prototype, de brevets ainsi que de logiciels et de noms de domaine. Ils sont amortis de la façon suivante :

- Logiciels .....Linéaire 1 an
- Prototypes .....Linéaire 5 ans
- Brevets .....Linéaire 20 ans

## 2.2 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production par l'entreprise, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises et escomptes de règlements obtenus.

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée réelle d'utilisation du bien. Le montant amortissable d'un actif peut être diminué de sa valeur résiduelle, sous réserve que cette valeur résiduelle soit à la fois significative et mesurable.

Les durées et modes d'amortissement retenus sont principalement les suivants :

- Matériel industriel..... Linéaire 5 ans
- Matériel de bureau et informatique ..... Dégressif 3 ans
- Mobilier de bureau ..... Linéaire 5 ans
- Agencements, Installations ..... Linéaire 10 ans

## 2.3 – MATERIEL DE DEMONSTRATION

Le matériel de démonstration est comptabilisé en immobilisation et amorti selon sa nature. Les opérations de cession éventuelles sont présentées en résultat exceptionnel.

Le matériel mis à disposition des clients, destiné à être vendu, est pour sa part enregistré en stocks.

## 2.4 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Elles font l'objet d'un test de perte de valeur annuelle en fonction de leur situation financière et leurs perspectives de développement.

## 2.5 – STOCKS

Les stocks sont évalués à leur prix d'achat ou à la valeur nette de réalisation si celle-ci est

inférieure. Si les stocks venaient à avoir une valeur nette de réalisation inférieure au prix d'achat, une provision pour dépréciation serait alors constituée.

## **2.6 – CREANCES**

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Les autres créances comprennent principalement la valeur nominale du crédit d'impôt recherche qui est enregistré à l'actif sur l'exercice d'acquisition correspondant à l'exercice au cours duquel des dépenses éligibles donnant naissance au crédit d'impôt ont été engagées, ainsi que les créances de TVA.

## **2.7 – VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT**

Les valeurs mobilières de placement figurent à l'actif pour leur valeur historique d'acquisition.

Les provisions pour dépréciation sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition historique et la valeur de réalisation se basant sur la valeur de marché.

## **2.8 – OPERATIONS EN DEVICES ETRANGERES**

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaletur à la date de l'opération.

Les créances et dettes en devises étrangères existantes à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date. La différence de conversion est inscrite au bilan dans les postes « écarts de conversion » actifs et passifs. Les écarts de conversion – actif font l'objet d'une provision pour risques et charges d'un montant équivalent.

## **2.9 – CAPITAUX PROPRES**

Les actions émises dans le cadre de l'exercice d'options de souscription d'actions ou de bons de souscription d'actions sont comptabilisées en augmentation de capital, à la date d'exercice et au prix d'exercice des options ou des bons (cf. note 10 pour le détail de ces plans).

## **2.10 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**

Ces provisions, enregistrées en conformité avec le règlement CRC N° 2014-03, sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus rendent probables, dont le montant est quantifiable quant à leur objet, mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

## **2.11 – INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE**

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués selon une méthode actuarielle.

## **2.12 – AVANCES CONDITIONNEES**

Les avances conditionnées sont enregistrées en autres fonds propres. Leurs caractéristiques sont détaillées en note 11 (Autres fonds propres).

## **2.13 – RECONNAISSANCE DU CHIFFRE D’AFFAIRES**

Le chiffre d’affaires de la Société résulte de la vente ou de la location de dispositifs médicaux innovants, des consommables et du service associé utilisés dans le cadre du traitement par Ultrasons Focalisés de Haute Intensité (ou High Intensity Focused Ultrasound « HIFU »).

Les produits des activités ordinaires correspondent à la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens vendus dans le cadre habituel des activités de la Société. Les produits des activités ordinaires figurent nets de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de produits, des rabais et des remises.

La Société comptabilise des produits lorsque le montant peut être évalué de façon fiable, qu’il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront à la Société. Pour les ventes de produits, le chiffre d’affaires est constaté soit à la mise à disposition soit à la livraison des produits en fonction des conditions de la commande. Lorsqu’il s’agit d’une mise à disposition ou d’une location, l’Echopulse® ou le SONOVEIN est comptabilisé à l’actif de la Société et le chiffre d’affaires est reconnu à la vente des consommables, ainsi que mensuellement dans le cadre d’une location.

## **2.14 – COUT DES PRODUITS VENDUS**

Le coût des produits vendus est composé des achats de marchandises, des amortissements et des provisions pour dépréciation des stocks.

## **2.15 – FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT**

Les frais de recherche et développement composés essentiellement de dépenses de personnel, d’achats de consommables, de travaux et études sous-traités sont enregistrés en charges de l’exercice au cours duquel ils sont engagés.

## **2.16 – RESULTAT COURANT – RESULTAT EXCEPTIONNEL**

Le résultat courant correspond aux produits et charges relatifs à l’activité courante de l’entreprise.

Les éléments inhabituels des activités ordinaires ont été portés en résultat courant. Il s’agit notamment des éléments suivants :

- dotations et reprises sur provision pour dépréciation des créances,
- subventions d'exploitation,
- transferts de charges d'exploitation.

## 2.17 – SUBVENTIONS RECUES

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

## 2.18 – RESULTAT NET PAR ACTION

Le résultat net par action est calculé en divisant le résultat net par le nombre total d'actions émises au 31 décembre diminué du nombre d'actions auto-détenues.

	31/12/2024	31/12/2023
Résultat de l'exercice	(5 757 115)	(3 675 005)
Nombre d'actions émises au 31/12	46 263 670	45 732 250
<b>Résultat de base par action (€/action)</b>	<b>-0,12</b>	<b>-0,08</b>

## 4. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES

### VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS

Au 31 décembre 2024

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement	1 439 169		1 140
Autres immobilisations incorporelles	2 493 089		91 348
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels	478 432		959 303
Autres installations, agencements, aménagements	110 523		
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	88 183		3 081
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
<b>TOTAL</b>	<b>677 139</b>		<b>962 384</b>
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations	2 879 092		95 946
Autres titres immobilisés	21 826		322 493
Prêts et autres immobilisations financières	190 118		3 044
<b>TOTAL</b>	<b>3 091 035</b>		<b>421 483</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>7 700 432</b>		<b>1 476 355</b>

	Diminutions		Valeur brute	Réev. Lég.
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS	immob. à fin exercice	Val. Origine à fin exercice
Frais d'établissement, recherche et développement			1 440 309	1 440 309
Autres immobilisations incorporelles			2 584 437	2 582 662
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels			1 437 735	1 437 735
Autres installations, agencements, aménagements			110 523	110 523
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier			91 264	91 264
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>TOTAL</b>			<b>1 639 522</b>	<b>1 639 522</b>
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations			2 975 037	
Autres titres immobilisés		320 353	23 966	
Prêts et autres immobilisations financières		14 838	178 325	26 233
<b>TOTAL</b>		<b>335 191</b>	<b>3 177 328</b>	<b>26 233</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>335 191</b>	<b>8 841 596</b>	<b>5 688 726</b>

L'augmentation du poste « autres postes d'immobilisations incorporelles » correspond aux acquisitions de brevets de la période.

Les immobilisations financières sont constituées de dépôts de garantie versés et des actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité, de la participation dans une filiale de Hong Kong détenue à 100%, d'une créance s'y rattachant et de la participation dans Theracilion China, une société détenue à 20% au côté de Furui médical en Chine pour 1 000 K€.

Informations Financières Filiales et Participations (euro)	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-Part du Capital Détenue (%)	Valeur Brute Comptable des Titres Détenues	Valeur Nette Comptable des Titres Détenues	Prêts et avances consentis	Montant de cautions et avals donnés	C.A. H.T du dernier exercice écoulé	Résultats du dernier exercice écoulé	Dividendes encaissés par la société au cours du dernier exercice
Theracilion Asia Pacific Limited	1 737 246		100%	1 737 246	0	-	(a)	NA	NA	0
Theracilion China Co., Ltd (Shenzhen)	5 000 000		20,00%	1 000 000	1 000 000					0

- La Société détient à 100% la société Theraclion Asia Pacific, basée à Hong Kong et créée en avril 2015 afin d’adresser le marché asiatique avec l’Echopulse visant le traitement du fibroadénome du sein et de la thyroïde. Compte tenu de la décision de concentrer les efforts et les ressources sur le marché du traitement des veines et sur l’amélioration de design et des fonctionnalités du produit, le management a décidé de restreindre pour le moment les dépenses et ambitions commerciales à court terme de sa filiale tout en continuant d’assurer le support aux clients existants et la maintenance de la base installée. Les titres de participation et créances associées de Theraclion APAC ont été dépréciés en totalité à hauteur de 1 975 K€.
- La Société détient également des parts de Theraclion China, une joint-venture entre Inner Mongolia Furui Medical Science Co., Ltd, (<https://www.bloomberg.com/quote/300049:CH>) et Theraclion. Cette joint-venture créée au quatrième trimestre 2017 a été refinancée par Furui fin 2023. Par ailleurs, le pourcentage de détention par Theraclion France a été réduit de 55% à 20% en août 2023 alors que le capital social de la JV était porté à 5 M€, conformément aux accords passés avec Furui en juin 2023 prévoyant un renforcement des moyens de la JV. Au 31 décembre 2024, la part de capital de Theraclion France restant à libérer représente 390 K€.

## 5. ETAT DES AMORTISSEMENTS

Le détail des dotations et reprises de l’exercice est présenté dans le tableau joint.

	Situations et mouvements de l’exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d’établissement, recherche	1 179 340	74 314		1 253 653
Autres immobilisations incorporelles	1 527 813	110 334		1 638 147
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d’autrui				
Installations générales, agencements constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	474 790	193 206		667 996
Installations générales, agencements divers	17 804	11 052		28 856
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	78 316	6 802		85 117
Emballages récupérables et divers				
<b>TOTAL</b>	<b>570 910</b>	<b>211 060</b>		<b>781 969</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 278 062</b>	<b>395 708</b>		<b>3 673 770</b>

## 6. ETAT DES PROVISIONS

Le détail des provisions est présenté dans le tableau joint.

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
<b>TOTAL Provisions réglementées</b>				
Pour litiges	202 820	41 476	126 976	117 320
Pour pertes de change	11 656	1 912	13 265	1 912
Autres provisions				
<b>TOTAL Provisions</b>	<b>214 476</b>	<b>43 388</b>	<b>140 241</b>	<b>119 232</b>
Sur titres de participation	1 879 092	95 946		1 975 037
Sur autres immobilisations financières	1 279		1 279	
Sur stocks et en-cours	296 801	428 766		725 567
Sur comptes clients	576 127		34 897	541 230
Autres dépréciations				
<b>TOTAL Dépréciations</b>	<b>2 753 299</b>	<b>524 712</b>	<b>36 176</b>	<b>3 241 835</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 967 775</b>	<b>568 100</b>	<b>176 417</b>	<b>3 361 067</b>
Dont dotations et reprises :				
- d'exploitation		470 242	161 873	
- financières		99 467	14 544	
- exceptionnelles				

Les titres de participation et créances rattachées de la filiale de Hong Kong ont été dépréciés pour leur valeur totale (1 975K€).

Les stocks ont été dépréciés de 429 K€ pour constater la reprise de 4 machines Echopulse issues de l'annulation de la vente à la JV (Cf commentaire chiffre d'affaires).

## 7. STOCKS

Au 31 décembre 2024, le stock s'élève à 2 838 K€ en valeur brute. Le stock comprend pour la majeure partie, des systèmes SONOVEIN® et les têtes de traitement destinés à la vente.

La baisse par rapport aux 3 351 K€ de fin 2023 s'explique principalement par le reclassement comptable des machines mises à disposition chez nos clients et désormais immobilisées pour un montant de 953 K€.

Nature	Montant en K€
Echopulse ® ou SONOVEIN®	1 581
Têtes de traitement	338
Autres	919
Total :	2 838

## 6. CREANCES CLIENTS ET AUTRES CREANCES

### Exercice clos au 31 décembre 2023

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations	237 791		237 791
Prêts			
Autres immobilisations financières	178 325		178 325
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	809 014	809 014	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	20 844	20 844	
Sécurité sociale, autres organismes sociaux	16 087	16 087	
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices	1 008 669	1 008 669	
- T.V.A	428 941	428 941	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	141 947	141 947	
Charges constatées d'avance	8 242	8 242	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 849 859</b>	<b>2 433 743</b>	<b>416 116</b>
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

Les créances clients ont diminué de manière assez significative, de 3 078 K€ en 2023 à 809 K€ en 2024, cette baisse est expliquée en partie par l'encaissement de 2 000 K€ au titre des redevances des licences facturées à Theraclion China en décembre 2023 et encaissées en 2024, ainsi que l'annulation de la vente de 4 systèmes Echopulse envers Theraclion China pour un total de 680 K€.

Les créances rattachées à des participations traduisent des avances à la filiale Theraclion Asia et sont provisionnées à 100%

Les créances d'Impôt sur les bénéfices correspondent aux Crédit d'Impôt Recherche (« CIR ») dont bénéficie la Société. En l'absence de résultat imposable, et du fait que la Société répond à la définition communautaire des petites et moyennes entreprises, ces créances sont remboursables l'année suivant celle de sa constatation.

- CIR 2024 : 950 568 €, en attente de remboursement.

## 7. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Il n'a pas de valeurs mobilières de placement à la fin de l'exercice 2024

## 8. DISPONIBILITES

Au 31 décembre 2024, la société détient plusieurs comptes bancaires :

- CIC en € : solde comptable de 3 553 450 €
- CIC en £ : solde comptable de 168 445 €
- CIC en \$ : solde comptable de 448 655 €
- CIC en CHF : solde comptable de 892 €.

## 9. COMPTES DE REGULARISATION - ACTIF

### Produits & Charges constatées d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	8 242	499 258
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
<b>TOTAL</b>	<b>8 242</b>	<b>499 258</b>

Les charges constatées d'avance sont des charges d'exploitation. Elles sont constituées des factures de loyers et charges du 1<sup>er</sup> trimestre 2024 ainsi que des primes d'assurance facturées en fin d'année.

Les produits constatés d'avance sont constitués de contrats de services pluriannuels et d'un produit immobilier pour 157 K€.

## 10. CAPITAUX PROPRES

**10.1. Les variations des capitaux propres entre l'exercice 2023 et les comptes 2024 sont présentées ci-après :**

Libellés en k€	31/12/2023	Affectation du résultat	Augmentation de capital	Affectation de la prime d'émission	Frais déduits de la prime d'émission	Différence de conversion	Résultat de l'exercice	31/12/2024
Capital social	2 286		30					2 316
Primes d'émission	7 960		80	3 361				3 441
Report à nouveau	- 924			924				-
Résultat de l'exercice	- 3 675			3 675			- 5 757	- 5 757
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>5 647</b>	<b>-</b>	<b>110</b>	<b>7 960</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>- 5 757</b>	<b>- 0,1</b>

**10.2 Les variations des capitaux propres entre l'exercice 2022 et les comptes 2023 sont présentées ci-après :**

Libellés en k€	31/12/2022	Affectation du résultat	Augmentation de capital	Affectation de la prime d'émission	Frais déduits de la prime d'émission	Différence de conversion	Résultat de l'exercice	31/12/2023
Capital social	1 469		817					2 286
Bons de sousc. d'actions								-
Primes d'émission	4 040	- 4 040	8 514		- 554			7 960
Report à nouveau		- 924						- 924
Résultat de l'exercice	- 4 964	4 964					- 3 675	- 3 675
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>545</b>	<b>-</b>	<b>9 331</b>	<b>-</b>	<b>- 554</b>	<b>-</b>	<b>- 3 675</b>	<b>5 647</b>

**10.2. A - Composition du capital social :**

	31/12/2024	31/12/2023
<b>Capital</b>	2 316 804 €	2 286 612,50 €
<b>Nombre total d'actions</b>	46 336 075	45 732 250
Valeur nominale	0,05 €	0,05 €

**10.2. B – Historique récent du capital social :**

- Le 13 février 2023, la Société a émis 75 719 actions de 0,05 € de valeur nominale à un prix de souscription unitaire de 0,905 euro par action nouvelle pour un montant de souscription de 68 525,695 euros (dont 3 785,95 euros de valeur nominale et 64 739,745 euros de prime d'émission) lors d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de

personnes. Cette augmentation de capital a été constatée par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 13 février 2023. En conséquence, le capital social a été porté à 1 473 166,55 € divisé en 29 463 331 actions ordinaires toutes de même catégorie.

2. Le 13 février 2023, la Société a émis 154 696 actions de 0,05 € de valeur nominale à un prix de souscription unitaire de 0,905 euro par action nouvelle pour un montant de souscription de 139 999,88 euros (dont 7 734,80 euros de valeur nominale et 132 265,08 euros de prime d'émission) lors d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une personne dénommée. Cette augmentation de capital a été constatée par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 13 février 2023. En conséquence, le capital social a été porté à 1 480 901,35 € divisé en 29 618 027 actions ordinaires toutes de même catégorie.
3. Le 6 juin 2023, la Société a émis 167 664 actions de 0,05 € de valeur nominale à un prix de souscription unitaire de 0,668 euro par action nouvelle pour un montant de souscription de 111 999,55 euros (dont 8 383,20 euros de valeur nominale et 103 616,35 euros de prime d'émission) lors d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une personne dénommée. Cette augmentation de capital a été constatée par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 6 juin 2023. En conséquence, le capital social a été porté à 1 489 284,55 € divisé en 29 785 691 actions ordinaires toutes de même catégorie.
4. Le 26 juin 2023, la Société a émis 14 478 269 actions assorties de bons de souscription d'actions de 0,05 € de valeur nominale à un prix de souscription unitaire de 0,577 euro par action nouvelle pour un montant de souscription de 8 353 961,22 euros (dont 723 913,45 euros de valeur nominale et 7 630 047,76 euros de prime d'émission) lors d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie dénommée d'investisseurs et dans le cadre d'une offre au public s'adressant exclusivement à un cercle restreint d'investisseurs agissant pour compte propre ou à des investisseurs qualifiés visées à l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier. Cette augmentation de capital a été constatée par le Directeur Général lors de ses décisions du 26 juin 2023. En conséquence, le capital social a été porté à 2 213 198,00 € divisé en 44 263 960 actions ordinaires toutes de même catégorie.
5. Le 12 septembre 2023, la Société a émis 78 988 actions de 0,05 € de valeur nominale à un prix de souscription unitaire de 0,633 euro par action nouvelle pour un montant de souscription de 49 999,40 euros (dont 3 949,40 euros de valeur nominale et 46 050,00 euros de prime d'émission) lors d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie dénommée d'investisseurs. Cette augmentation de capital a été constatée par le Directeur Général lors de ses décisions du 12 septembre 2023. En conséquence, le capital social a été porté à 2 217 147,40 € divisé en 44 342 948 actions ordinaires toutes de même catégorie.

6. Le 30 novembre 2023, la Société a émis 182 185 actions de 0,05 € de valeur nominale à un prix de souscription unitaire de 0,633 euro par action nouvelle pour un montant de souscription de 89 999,39 euros (dont 9 109,25 euros de valeur nominale et 80 890,14 euros de prime d'émission) lors d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie dénommée d'investisseurs. Cette augmentation de capital a été constatée par le Directeur Général lors de ses décisions du 30 novembre 2023. En conséquence, le capital social a été porté à 2 226 256,65 € divisé en 44 525 133 actions ordinaires toutes de même catégorie.
7. Le 2 décembre 2023, la Société a émis 866 551 actions de 0,05 € de valeur nominale à un prix de souscription unitaire de 0,577 euro par action nouvelle pour un montant de souscription de 499 999,27 euros (dont 43 327,55 euros de valeur nominale et 456 672,377 euros de prime d'émission) par exercice de 866 551 bons de souscription d'actions émis le 26 juin 2023 (cf. paragraphe 11 ci-dessus). Cette augmentation de capital a été constatée par le Directeur Général lors de ses décisions du 2 décembre 2023. En conséquence, le capital social a été porté à 2 269 584,20 € divisé en 45 391 684 actions ordinaires toutes de même catégorie.
8. Le 14 décembre 2023, la Société a émis 340 566 actions de 0,05 € de valeur nominale suite à l'acquisition définitive d'actions attribuées gratuitement pour un montant d'augmentation de capital de 17 028,30 euros. Cette augmentation de capital a été constatée par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 14 décembre 2023. En conséquence, le capital social a été porté à 2 286 612,50 € divisé en 45 732 250 actions ordinaires toutes de même catégorie.
9. Le 30 septembre 2024, la Société a émis 354 838 actions de 0,05 € de valeur nominale à un prix de souscription unitaire de 0,31 euro par action nouvelle pour un montant de souscription de 109 999,78 euros (dont 17 741,90 euros de valeur nominale et 92 257,88 euros de prime d'émission) lors d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie dénommée d'investisseurs. Cette augmentation de capital a été constatée par le Directeur Général le 30 septembre 2024. En conséquence, le capital social a été porté à 2 304 354,40 € divisé en 46 087 088 actions ordinaires toutes de même catégorie.
10. Le 23 décembre 2024, la Société a émis 248 987 actions de 0,05 € de valeur nominale suite à l'acquisition définitive d'actions attribuées gratuitement pour un montant d'augmentation de capital de 12 449,35 euros. Cette augmentation de capital a été constatée par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 23 décembre 2024. En conséquence, le capital social a été porté à 2 316 803,75 € divisé en 46 336 075 actions ordinaires toutes de même catégorie.

## **10.2. C – Les bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BCE)**

### **Tableau Récapitulatif BCE :**

	Emis et souscrits	Prix d'exercice unitaire par actions	Annulés/ Caducs	Exercés	Solde	Nbre d'actions maximum à émettre	Caducité
BCE 2009-1 AG du 15/07/2009	17 197	3,90 €	4 300	12 897		0	15/07/2021
BCE 2009-2 AG du 15/07/2009	9 639	3,90 €	5 340	4 299	0	0	15/07/2021
BCE-2012-1 AG du 17/02/2012	15 620	3,90 €	15 620	0	0	0	17/02/2022
BCE-2013-1B AG du 30/09/2013	10 000	3,90 €	10 000	0	0	0	14/10/2023
BCE-2013-2B AG du 30/09/2013	3 500	3,90 €	3 500	0	0	0	14/10/2023
BCE-2013-3B AG du 30/09/2013	17 500	3,90 €	17 500	0	0	0	14/10/2023
BCE-2015-1 AG du 28/04/2015	323 000	10,02 €	133 250	0	189 750	189 750	28/04/2025
BCE-2016-1 AG du 28/04/2015	32 000	6,52 €	16 000		16 000	16 000	19/01/2026
BCE-2016-2 AG du 12/05/2016	206 000	6,20 €	110 188	0	95 812	95 812	22/09/2026
BCE-2018-1 AG du 11/05/2018	129 100	4,22 €	7 750	0	121 350	121 350	20/03/2028
BCE-2019-1 AG du 19/04/2021	325 500	1,76 €	0	0	325 500	325 500	19/07/2029
<b>TOTAL BCE</b>	<b>1 089 056</b>		<b>323 448</b>	<b>17 196</b>	<b>748 842</b>	<b>777 412</b>	

**1. BCE-2009-1 (Assemblée Générale Mixte du 15 juillet 2009 et Conseil d'Administration du 15 juillet 2009)**

- 17 197 BCE-2009-1 ont été émis, attribués et souscrits dont 4 300 devenus caducs ont été annulés et 12 897 ont été exercés par leurs titulaires.
- Au 31 décembre 2024, il ne reste aucun BCE-2009-1 en circulation.

**2. BCE-2009-2 (Assemblée Générale Mixte du 15 juillet 2009 et Conseil d'Administration du 15 juillet 2009)**

- 9 639 BCE-2009-2 ont été émis, attribués et souscrits dont 4 299 ont déjà été exercés par leurs titulaires et 5 340 sont devenus caducs en raison de l'arrivée à échéance desdits bons.
- Au 31 décembre 2024, il ne reste aucun BCE-2009-2 en circulation.

### **3. BCE-2012-1 (Assemblée Générale Extraordinaire du 17 février 2012)**

- 15 620 BCE-2012-1 ont été émis, attribués, souscrits et devenus caducs en raison de leur arrivée à échéance.
- Au 31 décembre 2024, il ne reste aucun BCE-2012-1 en circulation.

### **4. BCE-2013-1B (Cinquième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 septembre 2013 et Conseil d'Administration du 14 octobre 2013)**

- 10 000 BCE-2013-1B ont été émis, attribués, souscrits et sont devenus caducs en raison de l'arrivée à échéance desdits bons ;
- Au 31 décembre 2024, il ne reste aucun BCE-2013-1B en circulation.

### **5. BCE-2013-2B (Cinquième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 septembre 2013 et Conseil d'Administration du 14 octobre 2013)**

- 3 500 BCE-2013-2B ont été émis, attribués, souscrits et sont devenus caducs en raison de l'arrivée à échéance desdits bons ;
- Au 31 décembre 2024, il ne reste aucun BCE-2013-2B en circulation.

### **6. BCE-2013-3B (Cinquième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 septembre 2013 et Conseil d'Administration du 14 octobre 2013)**

- 17 500 BCE-2013-3B ont été émis, attribués, souscrits et sont devenus caducs en raison de l'arrivée à échéance desdits bons,
- Au 31 décembre 2024, il ne reste aucun BCE-2013-3B en circulation.

### **7. BCE-2015-1 (Vingt-deuxième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2015 et Conseil d'Administration du 28 avril 2015)**

- 323 000 BCE-2015-1 ont été émis, attribués et souscrits dont 133 250 devenus caducs ont été annulés.
- Au 31 décembre 2024, il reste 189 750 BCE-2015-1 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 189 750 actions d'une valeur nominale de 0,05 €.
- Les BCE-2015-1 deviendront caducs le 28 avril 2025 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2015-1 est de 10 ans à compter de leur attribution.

### **8. BCE-2016-1 (Vingt-deuxième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2015 et Conseil d'Administration du 10 janvier 2016)**

- 32 000 BCE-2016-1 ont été émis, attribués et souscrits dont 16 000 devenus caducs ont été annulés.
- Au 31 décembre 2024, il reste 16 000 BCE-2016-1 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 16 000 actions d'une valeur nominale de 0,05 €.
- Les BCE-2016-1 deviendront caducs le 10 janvier 2026 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2016-1 est de 10 ans à compter de leur attribution.

**9. BCE-2016-2 (Dix-neuvième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2016 et Conseil d'Administration du 22 septembre 2016)**

- 206.000 BCE-2016-2 ont été émis, attribués et souscrits dont 110 188 devenus caducs ont été annulés.
- Au 31 décembre 2024, il reste 95 812 BCE-2016-2 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 95 812 actions d'une valeur nominale de 0,05 € .
- Les BCE-2016-2 deviendront caducs le 22 septembre 2026 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2016-2 est de 10 ans à compter de leur attribution.

**10. BCE-2018-1 (Dix-huitième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2017 et Conseil d'Administration du 20 mars 2018)**

- 129 100 BCE-2018-1 ont été émis, attribués et souscrits dont 7 750 devenus caducs ont été annulés.
- Au 31 décembre 2024, il reste 121 350 BCE-2018-1 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 121 350 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BCE-2018-1 deviendront caducs le 20 mars 2028 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2018-1 est de 10 ans à compter de leur attribution.

**11. BCE-2019-1 (Trentième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 19 avril 2019 et Conseil d'Administration du 19 juillet 2019)**

- 325 500 BCE-2019-1 ont été émis, attribués et souscrits dont 7 750 devenus caducs ont été annulés ;
- Au 31 décembre 2024, il reste 325 500 BCE-2019-1 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 325 500 actions d'une valeur nominale de 0,05 €.
- Les BCE-2019-1 deviendront caducs le 19 juillet 2029 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2019-1 est de 10 ans à compter de leur attribution.

## 10.2. D – Les bons de souscription d’actions (BSA)

	Emis et souscrits	Prix d’exercice	Annulés	Réserve	Exercés	Solde	Nbre d’actions maximum à émettre	Caducité
<b>BSA-2009</b> AG du 21/04/2009	128 985	5,85 €	43 515	0	85 470	0	0	21/04/2019
<b>BSA-2013-1B</b> AG du 30/09/2013	7 000	3,90 €	7 000	0	0	0	0	14/10/2023
<b>BSA-2015-1</b> AG du 28/04/2015	15 106	10,02 €	15 106	0	0	0	0	28/04/2025
<b>BSA-2023</b> AG du 30/06/2023	2 413 044	0,577 €	0	0	866 551	1 546 493	1 546 493	28/04/2025
<b>TOTAL BSA</b>	<b>2 564 135</b>		<b>65 621</b>	<b>0</b>	<b>952 021</b>	<b>1 546 493</b>	<b>1 546 493</b>	

### 1. BSA-2009 (Assemblée Générale Mixte du 21 avril 2009)

- 128 985 BSA-2009 ont été émis attribués et souscrits dont 85 470 ont été exercés et 43 515 sont devenus caducs en raison de l’arrivée à échéance desdits bons ;
- Au 31 décembre 2024, il ne reste aucun BSA-2009 en circulation.

### 2. BSA-2013-1B (Cinquième Résolution de l’Assemblée Générale Mixte du 30 septembre 2013 et Conseil d’Administration du 14 octobre 2013)

- 7 000 BSA-2013-1B ont été émis, attribués, souscrits et sont devenus caducs en raison de l’arrivée à échéance desdits bons ;
- Au 31 décembre 2024, il ne reste aucun BSA-2013-1B en circulation.

### 3. BSA-2015-1 (Vingt-troisième Résolution de l’Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2015 et Conseil d’Administration du 28 avril 2015)

- 15 106 BSA-2015-1 ont été émis, attribués et n’ont été souscrits par aucun de leurs bénéficiaires, ainsi ils sont tous caducs et ont été annulés ;
- Au 31 décembre 2024, il ne reste aucun BSA-2015-1 exerçables.

### 4. BSA 2023 (Neuvième et dixième résolution de l’Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2022, Conseil d’Administration du 24 mai 2023 et décisions du Directeur Général du 26 juin 2023)

- 2 413 044 BSA 2023 étaient attachés aux 14 478 269 actions assorties de bons de souscription d’actions (« ABSA ») émises le 26 juin 2013 (cf. note 11.2 11)
- Les 2 413 044 BSA 2023 ont été émis, attribués, souscrits et détachés des ABSA à leur date d’émission dont 866 551 ont été exercés par leurs titulaires.
- Au 31 décembre 2024, il reste 1 546 493 BSA 2023 exerçables

## **10.2. E – Attribution d'actions gratuites**

### **1. Actions gratuites du 22 septembre 2016**

- Vingtième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2016, Conseil d'Administration du 22 septembre 2016 ;
- 10 150 actions gratuites ont été émises, attribuées, souscrites et définitivement acquises par les bénéficiaires à l'issue de la période d'acquisition ;
- Période d'acquisition : 1 an à compter de leur émission, soit une date d'échéance fixée au 22 septembre 2018 ;
- Période de conservation : 1 an à compter de l'expiration de la période d'acquisition, soit une date d'échéance fixée au 22 septembre 2021 ;
- Condition d'acquisition : présence des bénéficiaires pendant la période d'acquisition ;
- Au 31 décembre 2024, il ne reste aucune action gratuite pouvant être acquise.

### **2. Actions gratuites du 20 mars 2018**

- Vingtième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2016, Conseil d'Administration du 20 mars 2018 ;
- 380 900 actions gratuites ont été émises, attribuées aux bénéficiaires dont 343 650 actions gratuites ont été définitivement acquises par les bénéficiaires à l'issue de la période d'acquisition ;
- Période d'acquisition : 1 an à compter de leur émission, soit une date d'échéance fixée au 20 mars 2019 ;
- Période de conservation : 1 an à compter de l'expiration de la période d'acquisition, soit une date d'échéance fixée au 20 mars 2021 ;
- Condition d'acquisition : présence des bénéficiaires pendant la période d'acquisition ;
- Au 31 décembre 2024, il ne reste aucune action gratuite pouvant être acquise.

### **3. Actions gratuites du 21 janvier 2020**

- Trente-et-unième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 19 avril 2019, Conseil d'Administration du 21 janvier 2019 ;
- 451 619 actions gratuites ont été émises, attribuées aux bénéficiaires ;
- Période d'acquisition : 1 an à compter de leur émission, soit une date d'échéance fixée au 21 janvier 2021 ;
- Période de conservation : 1 an à compter de l'expiration de la période d'acquisition, soit une date d'échéance fixée au 21 janvier 2022 ;
- Au 31 décembre 2024, il ne reste aucune action gratuite pouvant être acquise.

#### **4. Actions gratuites du 4 août 2020**

- Règlement de Plan et principe d'émission arrêtés par le Conseil d'Administration du 9 juillet 2019 sous condition suspensive d'une autorisation d'Assemblée Générale permettant l'émission, modifié et définitivement adopté par le Conseil d'Administration du 4 août 2021 ;
- Dix-huitième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 18 juin 2021, Conseil d'Administration du 4 août 2021, réitérant la décision du Conseil d'Administration du 9 juillet 2019 ;
- 344 000 actions gratuites ont été émises, attribuées aux bénéficiaires ;
- Période d'acquisition : de la date d'attribution jusqu'au 31 décembre 2022 ;
- Période de conservation : de l'expiration de la période d'acquisition jusqu'au 31 décembre 2024 ;
- Au 31 décembre 2024, il ne reste aucune action gratuite pouvant être acquise.

#### **5. Actions gratuites du 21 juin 2021**

- Dix-huitième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 18 juin 2021, Conseil d'Administration du 21 juin 2022 ;
- 345 686 actions gratuites ont été émises, attribuées aux bénéficiaires ;
- Période d'acquisition : 1 an à compter de leur émission, soit une date d'échéance fixée au 21 juin 2022 ;
- Période de conservation : 1 an à compter de l'expiration de la période d'acquisition, soit une date d'échéance fixée au 21 juin 2023 ;
- Au 31 décembre 2024, il ne reste aucune action gratuite pouvant être acquise.

#### **5. Actions gratuites du 1<sup>er</sup> septembre 2022 (Plan 2022-1)**

- Quinzième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2022, Conseil d'Administration du 1<sup>er</sup> septembre 2022 ;
- 2 188 056 actions gratuites pourront être attribuées au jour de la survenance d'un des cas attribution suivants et dans les quotités suivantes :
  - 50% des actions gratuites seront attribuées au jour où, à la clôture de la séance de bourse, la capitalisation boursière de la Société atteint au moins 100 millions d'euros ;
  - 25% des actions gratuites seront attribuées au jour où, à la clôture de la séance de bourse, la capitalisation boursière de la Société atteint au moins 150 millions d'euros ;
  - 25% des actions gratuites seront attribuées au jour où, à la clôture de la séance de bourse, la capitalisation boursière de la Société atteint au moins 200 millions d'euros.
- Période d'acquisition : 18 mois à compter de leur émission qui interviendra au moment de la survenance d'un des cas d'attribution ci-dessus ;
- Période de conservation : 24 mois à compter de l'expiration de la période d'acquisition ;

- Au 31 décembre 2024, aucune actions gratuites objet du plan 2022-1 n'a été émise et, en conséquence, à cette date, aucune action gratuite ne peut être acquise.

#### **5. Actions gratuites du 1<sup>er</sup> septembre 2022 (Plan 2022-2)**

- Quinzième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2022, Conseil d'Administration du 1<sup>er</sup> septembre 2022 ;
- 729.348 actions gratuites pourront être attribuées au jour de la survenance d'un des cas attribution suivants et dans les quotités suivantes :
  - 50% des actions gratuites seront attribuées au jour où, à la clôture de la séance de bourse, la capitalisation boursière de la Société atteint au moins 100 millions d'euros ;
  - 25% des actions gratuites seront attribuées au jour où, à la clôture de la séance de bourse, la capitalisation boursière de la Société atteint au moins 150 millions d'euros ;
  - 25% des actions gratuites seront attribuées au jour où, à la clôture de la séance de bourse, la capitalisation boursière de la Société atteint au moins 200 millions d'euros.
- Période d'acquisition : 18 mois à compter de leur émission qui interviendra au moment de la survenance d'un des cas d'attribution ci-dessus ;
- Période de conservation : 24 mois à compter de l'expiration de la période d'acquisition ;
- Au 31 décembre 2024, aucune actions gratuites objet du plan 2022-1 n'a été émise et, en conséquence, à cette date, aucune action gratuite ne peut être acquise.

#### **5. Actions gratuites du 15 novembre 2022 (Plan 2022-3)**

- Quinzième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2022, Conseil d'Administration du 15 novembre 2022 ;
- 340 566 actions gratuites ont été émises, attribuées aux bénéficiaires ;
- Période d'acquisition : 1 an à compter de leur émission, soit une date d'échéance fixée au 15 novembre 2023 ;
- Période de conservation : 1 an à compter de l'expiration de la période d'acquisition, soit une date d'échéance fixée au 15 novembre 2024 ;
- Au 31 décembre 2024, il ne reste aucune action gratuite pouvant être acquise.

#### **9. Actions gratuites du 21 décembre 2023 (Plan 2023-1)**

- Quinzième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 29 juin 2023, Conseil d'Administration du 21 décembre 2023 ;
- 248 897 actions gratuites ont été émises, attribuées aux bénéficiaires ;
- Période d'acquisition : 1 an à compter de leur émission, soit une date d'échéance fixée au 21 décembre 2024 ;
- Période de conservation : 1 an à compter de l'expiration de la période d'acquisition, soit une date d'échéance fixée au 21 décembre 2025 ;

- Au 31 décembre 2024, il ne reste aucune action gratuite pouvant être acquise.

#### **10. Actions gratuites du 26 mars 2024 (Plan 2024-1)**

- Quinzième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 29 juin 2023, Conseil d'Administration du 26 mars 2024 ;
- 385.725 actions gratuites ont été émises, attribuées aux bénéficiaires ;
- Période d'acquisition : 1 an à compter de leur émission, soit une date d'échéance fixée au 26 mars 2025 ;
- Période de conservation : 1 an à compter de l'expiration de la période d'acquisition, soit une date d'échéance fixée au 26 mars 2026 ;
- Au 31 décembre 2023, il reste 385.725 actions gratuites pouvant être acquises

#### **11. Actions gratuites du 10 juillet 2024 (Plan 2024-2)**

- Quinzième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 18 juin 2024, Conseil d'Administration du 10 juillet 2024 ;
- 335.484 actions gratuites ont été émises, attribuées aux bénéficiaires ;
- Période d'acquisition : 1 an à compter de leur émission, soit une date d'échéance fixée au 10 juillet 2025 ;
- Période de conservation : 1 an à compter de l'expiration de la période d'acquisition, soit une date d'échéance fixée au 10 juillet 2026 ;
- Au 31 décembre 2024, il reste 335.484 actions gratuites pouvant être acquises

## 11. AUTRES FONDS PROPRES

Ce poste est composé des avances remboursables accordées par l'organisme public Bpifrance (ex OSEO Innovation et ex COFACE).

Dans le cadre de ses recherches, la société bénéficie et a bénéficié d'avances obtenues, de la part de Bpifrance, pour un montant global de 7 990 516 €.

Ce montant représente la somme de 5 aides versées depuis 2005. Celles restantes à rembourser sont les suivantes :

### **Convention Bpifrance, signée le 25 mai 2009 pour 4 684 416 €**

Il s'agit d'une avance pour la suite du développement du dispositif dédié au traitement non invasif des nodules de la thyroïde, des parathyroïdes, et des fibroadénomes du sein par la technologie HIFU (High Intensity Focused Ultrasound).

Sur la base des dépenses effectuées à ce jour, la Société a perçu 691 812 € en 2012, 868 000 € en 2013, 900 000 € en 2014 et 1 089 000 € en 2015, 433 000 € en 2016 et 703 000 € en 2017 sous forme d'aides remboursables, soit un total de 4 684 416 €.

Au 31 décembre 2022, le programme est terminé. L'avance remboursable accordée représente un montant total de 6 290 K€ (intérêts capitalisés inclus) enregistré en « avances conditionnées ». Le remboursement de ces avances est conditionné par la réussite des projets financés.

### **Convention Bpifrance (ex Avance COFACE), perçue pour 421 133€**

Avance perçue dans le cadre de la prospection commerciale en Allemagne, Chine, Hong-Kong, Macao et Royaume-Uni.

La période de garantie s'étend du 1er décembre 2014 au 30 novembre 2017 et la période d'amortissement s'étale sur 5 exercices suivant la date de fin de garantie.

La Société a perçu le dernier versement au titre de la troisième année de 145 300 € en février 2018. Au total Theraclion a reçu 421 133. Au 31 décembre 2023, le solde de l'aide financière de 220 K€ a été enregistré en produit exceptionnel à l'issue de la 5<sup>ième</sup> année de la période de remboursement et à l'expiration de la convention

## 12. ECHEANCES DES DETTES A LA CLOTURE :

### Echéances des autres fonds propres, des dettes fournisseurs et des autres dettes au 31 décembre 2024

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum				
- plus d'un an	1 292 158	656 876	635 282	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	1 439 697	1 439 697		
Personnel et comptes rattachés	440 209	440 209		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	327 984	327 984		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A				
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	31 123	31 123		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	390 122	390 122		
Groupe et associés	4 000	4 000		
Autres dettes	400 999	400 999		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	499 258	499 258		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4 825 551</b>	<b>4 190 268</b>	<b>635 282</b>	
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	654 579			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

## 13. COMPTES DE REGULARISATION – PASSIF

### Détail des charges à payer

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	528 521
Dettes fiscales et sociales	644 831
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir )	300 000
<b>TOTAL</b>	<b>1 473 351</b>

## 14. PRODUITS D'EXPLOITATION

En K€	31/12/2024	31/12/2023	Var %
Chiffre d'affaires	830	1 822	-54%
Issu des ventes d'équipements	149	1 201	-88%
Issu de la vente de consommables	484	504	-4%
Issu de la vente de services	198	117	70%
Subventions	141	2	
Autres produits	1 191	2 093	-43%
<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>2 162</b>	<b>3 917</b>	<b>-45%</b>

Le chiffre d'affaires pour l'année 2024, hors ajustement lié à l'émission d'un avoir sur l'activité Echopulse d'un montant de 680 K€, s'élève à 1 510 K€. L'activité soutenue du second semestre en comparaison du premier semestre 2024 est liée à la vente d'un système Sonovein au Moyen Orient et à une croissance du chiffre d'affaires des revenus récurrents.

Les ventes de consommables et de services ensemble sont en hausse de 9 % par rapport à 2023 ce qui traduit l'augmentation des revenus récurrents.

La vente d'un seul système et l'avoir émis envers Theraclion China de 680 K€ en 2024 explique la variation de -88 % par rapport à 2023.

Theraclion s'est concentrée jusqu'à présent sur le support aux centres équipés de SONOVEIN® pour améliorer leur expérience, plutôt qu'à la prospection de nouveaux clients. En 2024, l'entreprise a consacré ses ressources à l'amélioration des produits et des protocoles de traitement, ainsi qu'aux essais cliniques afin d'assurer la réussite de l'étude clinique aux États-Unis.

A partir de 2025, compte tenu des avancées réalisées dans les études cliniques et la R&D, la Société se concentrera sur le développement commercial, prioritairement en Europe et au Moyen Orient. Theraclion vise, avec ce début de déploiement commercial, un chiffre d'affaires de 2,5 M€ en 2025 et de 5 M€ en 2026. Au-delà de 2026, une fois l'autorisation de la FDA obtenue, la Société prévoit une accélération des ventes grâce au déploiement de sa stratégie commerciale aux États-Unis.

Les produits d'exploitation ressortent à 2 162 K€, dont 953K€ de production immobilisée liée à l'immobilisation des machines mises à disposition chez nos clients (PPU), initialement enregistrées en stock. La diminution des produits d'exploitation en 2024 est en grande partie liée au produit des redevances de licences octroyées à la joint-venture Theraclion China pour 2 000 K€ enregistrés en 2023.

## 15. RESULTAT FINANCIER

Exercice clos le 31 décembre 2024

En euros	31/12/2024	31/12/2023
<b>Produits financiers</b>		
Intérêts, produits assimilés et autres produits	7 033	30 785
Revenus des CAT	160 834	
Gains de change	0	22 396
Reprise sur provision pour dépréciation des immobilisations financières	14 544	14 200
<b>Total</b>	<b>182 411</b>	<b>67 381</b>
<b>Charges financières</b>		
Dotations financières aux amortissements et provisions	-99 467	(1 892 026)
Pertes de change	0	-55 462
Intérêts s/ emprunts et dettes financières	-21 538	-31 455
Charges sur cessions VMP	-12 697	-43 861
<b>Total</b>	<b>-133 702</b>	<b>(2 022 804)</b>
<b>TOTAL Résultat Financier</b>	<b>48 709</b>	<b>(1 955 423)</b>

Les dotations financières traduisent principalement les créances rattachées de la filiale de Hong Kong, « Theraclion APAC » en 2024, qui ont été entièrement dépréciés à hauteur de 95 K€.

Les produits financiers reflètent principalement les intérêts encaissés sur les comptes à terme.

## 16. RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel au 31 décembre 2024 est un produit de 30 K€.

## 17. IMPOT SUR LES BENEFICES

La Société ne réalisant pas de bénéfices fiscaux, elle ne supporte pas de charge d'impôt. Le montant comptabilisé en compte de résultat au titre de l'impôt sur les sociétés est composé du Crédit Impôt Recherche (« CIR »). Il s'élève à 983 691 € contre 1 049 169 € en 2023.

Les déficits fiscaux reportables dont dispose la société s'établissent à 79 947 580 € au 31 décembre 2023. (dont 4 779 585 € au titre de l'exercice 2023). Ces reports déficitaires ne sont pas limités dans le temps.

## 18. REMUNERATION DES DIRIGEANTS (hors attribution d'instruments de capital)

En application de l'article 531-3 du Plan Comptable Général, sont à considérer comme des dirigeants sociaux d'une SA à Conseil d'Administration, le Président du Conseil d'administration, les Directeurs généraux ainsi que les administrateurs personnes physiques ou morales (et leurs représentants permanents).

Les rémunérations des dirigeants de Theraclion sont comptabilisées en charge et se détaillent ainsi :

### Exercice clos le 31 décembre 2024

	Fonction	Rémunération	Honoraires		Jetons de présence	Total
			Charges	Provisionnés		
Martin Deterre	DG	222 345			-	222 345
Claude Lenoir	Adm				10 000(*)	10 000(*)
Renaud Saleur	Adm				20 000 (*)	20 000 (*)
Shawn Langer	Adm				20 000 (*)	20 000 (*)
Mehdi El Glaoui	Adm				20 000 (*)	20 000 (*)
Ari Kellen	Adm				20 000 (*)	20 000 (*)
Cedric Bellanger	Adm		-	-	20 000 (*)	20 000 (*)
<b>TOTAL</b>		<b>204 396</b>		-	<b>110 000</b>	<b>332 345</b>

(\*) Ces rémunérations ont fait l'objet de conversions de créances en actions en septembre 2024

## 19. ENGAGEMENTS DONNES

### Indemnité de départ à la retraite

Le but de l'évaluation actuarielle est de produire une estimation de la valeur actualisée des engagements de Theraclion en matière d'indemnités de départ à la retraite prévues par les conventions collectives. Ces obligations liées aux indemnités légales ou conventionnelles de départ à la retraite ont été évaluées au 31 décembre 2024. Ces indemnités ne font pas l'objet d'une comptabilisation sous forme de provision mais d'une mention dans la rubrique « engagements hors bilan ».

Ce montant est déterminé à la date du 31 décembre 2024 à l'aide de table de mortalité en tenant compte de l'ancienneté du personnel et de la probabilité de sa présence dans l'entreprise à la date de son départ à la retraite.

Le montant de l'engagement d'indemnité de départ à la retraite est de 62 276 € au 31 décembre 2024.

Les hypothèses retenues sont :

- âge de départ en retraite : 67 ans
- taux de turnover de 5 %
- un taux d'actualisation de 3,65 %.
- une hausse des salaires de 3,0 %

## Engagements financiers

### Baux de location

Le bail commercial entre la Société Theraclion et la SCI Episo Alizes Dolet portant sur les locaux 102 rue Etienne Dolet 92240 Malakoff a pris fin le 16 juin 2022.

Theraclion a conclu un bail commercial avec la SCPI ACCIMMO PIERRE le 25 avril 2022 portant sur des locaux au 240 avenue Pierre Brossolette 92240 Malakoff. Le loueur a consenti une prime d'installation de 257 K€, étalée sur la durée du contrat. Theraclion a consenti un engagement ferme de location de 6 ans, soit jusqu'au 19 mai 2028. Ces locaux accueillent le siège social de Theraclion.

<i>En euros</i>	Loyers restant à payer au 31 décembre 2024		
	Total	Moins d'un an	Plus d'un an
Loyers (*)	<b>552 491</b>	163 155	389 336

(\*) Loyers tenant compte de la prime d'installation imputée sur la durée d'engagement

## 20. EFFECTIFS

Les effectifs moyens des exercices sont les suivants :

	31/12/2024	31/12/2023
Cadres	29	29
Cadres détachés		0
Employés	3	0
Total	32	29

## 21. ENTREPRISES LIEES

Les autres transactions réalisées avec les autres parties liées sont conclues à des conditions normales de marché.

## 22. GESTION ET EVALUATION DES RISQUES FINANCIERS

Theraclion peut se trouver exposé à différentes natures de risques financiers : risque de marché, risque de crédit et risque de liquidité. La politique de Theraclion est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation. Theraclion n'utilise pas d'instruments financiers dérivés.

### Risque de taux d'intérêt :

Theraclion n'a pas d'exposition au risque de taux d'intérêt, dans la mesure où les valeurs mobilières de placements sont constituées de SICAV monétaires à court terme et où aucune dette à taux variable n'a été souscrite.

### Risque de crédit :

Le risque de crédit est associé aux dépôts auprès des banques et des institutions financières. Theraclion fait appel pour ses placements de trésorerie à des institutions financières de premier plan et ne supporte donc pas de risque de crédit significatif sur sa trésorerie.

### Risque client

Le risque client porte sur le non-recouvrement d'une créance auprès d'un client né de la vente de matériel ou de service. Theraclion suit avec attention l'ensemble des créances auprès de ses clients et ne constate pas à la clôture de l'exercice de risque spécifique.

## 23. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES :

	31/12/2024		31/12/2023	
	Montant HT	%	Montant HT	%
Commissariat aux comptes	103 208,00	100%	88 998	86%
Autres diligences et prestations			13 720	14%
<b>Honoraires Audit</b>	<b>103 208</b>	<b>100%</b>	<b>102 718</b>	<b>100%</b>
Honoraires autres prestations			-	0%
<b>TOTAL</b>			<b>102 718</b>	<b>100%</b>

## 24. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

### Financement.

- La Société a annoncé le 20 février 2025, l'émission réservée d'un emprunt obligataire d'un montant maximum de 6 millions d'euros. Ce financement s'opère via l'émission de bons d'émission d'obligations convertibles en actions (les « **BEOCA** ») donnant droit à la souscription d'obligations convertibles en actions (les « **OCA** ») de Theraclion (la « **Société** ») réservée à Furui et Unigestion (les « **Investisseurs** »).

Les Investisseurs se sont engagés à souscrire les OCA à hauteur de 3 millions d'euros dont les versements ont été libérés avant le 1<sup>er</sup> avril. Le solde de 3 millions d'euros pourra être souscrit, à la discrétion des Investisseurs, au plus tard le 31 décembre 2025.

- Le 26 mars 2025, La société a annoncé l'émission d'un emprunt obligataire convertible complémentaire d'un montant maximum de 580 K€. Les Investisseurs se sont engagés à souscrire les OCA à hauteur de 290 K€ d'euros qui ont été versés avant le 1<sup>er</sup> avril 2025.

Le montant de souscription minimum de 3 M€ et de 290 K€ étend l'horizon de liquidité de Theraclion jusqu'à la fin du quatrième trimestre 2025, couvrant ainsi les besoins au-delà de la fin de l'étude pivotale américaine.

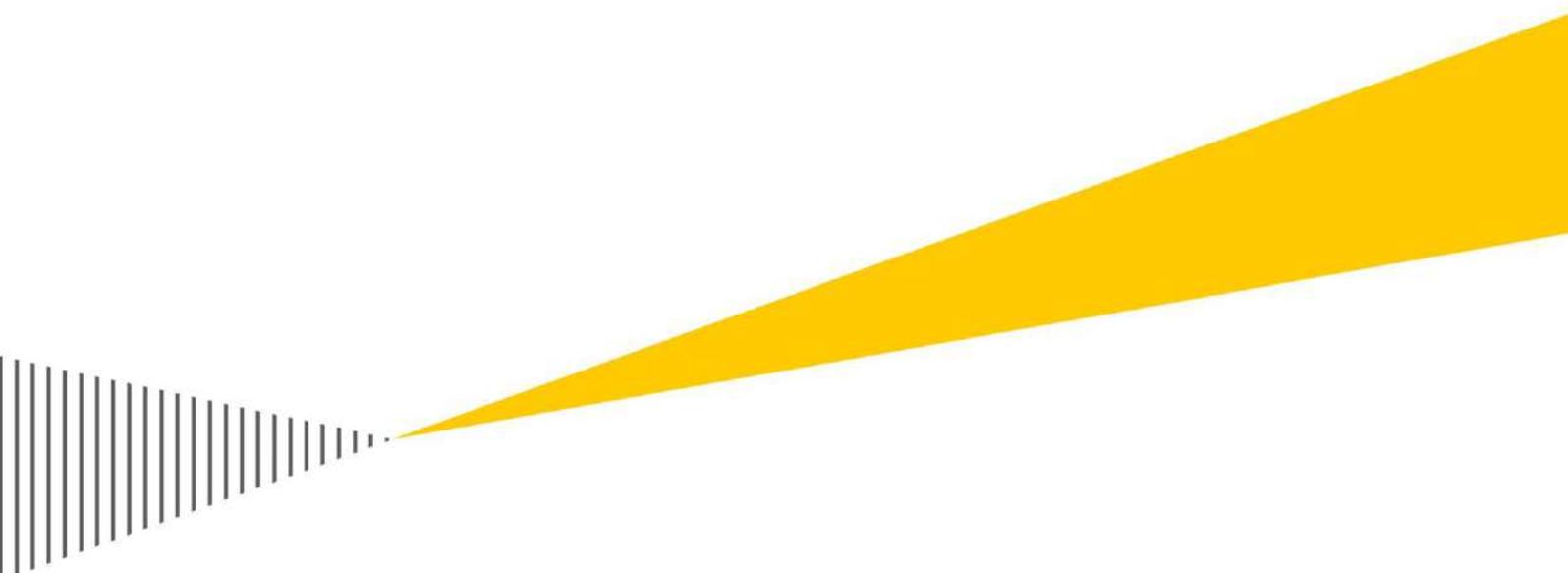
## **Recherche et développement**

La Société a annoncé le 11 février 2025, que la dernière génération de SONOVEIN<sup>®</sup>, avec sa fonctionnalité 'SpeedPulse', est en cours d'essai sur des patients.

La fonctionnalité 'SpeedPulse' du SONOVEIN<sup>®</sup> réduit significativement le temps de traitement. Un essai clinique a débuté à Prague, en République Tchèque, fin janvier 2025. La fonctionnalité testée, appelée 'SpeedPulse', intègre une acoustique améliorée et une pulsation optimisée des ultrasons thérapeutiques, visant à augmenter considérablement la vitesse de traitement. L'essai s'étendra sur plusieurs mois

Cette innovation apporte une valeur significative à une technologie déjà révolutionnaire, renforçant encore la compétitivité du SONOVEIN<sup>®</sup> face aux méthodes existantes de traitement des varices. » La commercialisation du SONOVEIN<sup>®</sup> 'SpeedPulse' est prévue après la fin de l'essai et l'obtention des approbations réglementaires requises.

# Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels 2024



# **Theraclion**

Exercice clos le 31 décembre 2024

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

ERNST & YOUNG Audit



## Theraclion

Exercice clos le 31 décembre 2024

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Theraclion,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Theraclion relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

##### ■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

## Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2 « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels qui présente les éléments sous-tendant l'application du principe de continuité d'exploitation.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises.

### ■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

### ■ Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

### ■ Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 30 avril 2025

Le Commissaire aux Comptes  
ERNST & YOUNG Audit



Patrick Cassoux

# Comptes annuels 2024

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le <b>31/12/2024</b> (12 mois)		Exercice précédent <b>31/12/2023</b> (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
<b>Actif immobilisé</b>					
Frais d'établissement					
Recherche et développement	1 440 309	1 253 653	186 656	259 830	- 73 174
Concessions, brevets, droits similaires	2 584 437	1 638 147	946 290	965 276	- 18 986
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage	1 437 735	667 996	769 739	3 642	766 097
Autres immobilisations corporelles	201 787	113 974	87 814	102 587	- 14 773
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations	2 737 246	1 737 246	1 000 000	1 000 000	
Créances rattachées à des participations	237 791	237 791			
Autres titres immobilisés	23 966		23 966	21 826	2 140
Prêts					
Autres immobilisations financières	178 325		178 325	188 839	- 10 514
<b>TOTAL (I)</b>	<b>8 841 596</b>	<b>5 648 807</b>	<b>3 192 790</b>	<b>2 541 999</b>	<b>650 791</b>
<b>Actif circulant</b>					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises	2 838 164	725 567	2 112 597	3 054 706	- 942 109
Avances et acomptes versés sur commandes	94 912		94 912	97 625	- 2 713
Clients et comptes rattachés	809 014	541 230	267 784	3 077 582	-2 809 798
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	67 391		67 391	54 426	12 965
. Personnel	20 844		20 844	21 458	- 614
. Organismes sociaux	16 087		16 087	15 670	417
. Etat, impôts sur les bénéfices	1 008 669		1 008 669	1 049 169	- 40 500
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	428 941		428 941	372 659	56 282
. Autres	74 556		74 556	438 876	- 364 320
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	4 171 440		4 171 440	7 815 271	-3 643 831
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Charges constatées d'avance	8 242		8 242	112 474	- 104 232
<b>TOTAL (II)</b>	<b>9 538 259</b>	<b>1 266 797</b>	<b>8 271 462</b>	<b>16 109 916</b>	<b>-7 838 454</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					

ACTIF	Exercice clos le <b>31/12/2024</b> (12 mois)			Exercice précédent <b>31/12/2023</b> (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif	1 912		1 912	11 656	- 9 744
<b>TOTAL ACTIF (0 à V)</b>	<b>18 381 768</b>	<b>6 915 604</b>	<b>11 466 163</b>	<b>18 663 570</b>	<b>-7 197 407</b>

PASSIF	Exercice clos le <b>31/12/2024</b> (12 mois)	Exercice précédent <b>31/12/2023</b> (12 mois)	Variation
	<b>Capitaux Propres</b>		
Capital social ou individuel (dont versé : 2 316 804)	2 316 804	2 286 613	30 191
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	3 440 197	7 959 908	-4 519 711
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau		-924 515	924 515
Résultat de l'exercice	-5 757 115	-3 675 005	-2 082 110
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
<b>TOTAL (I)</b>	<b>-114</b>	<b>5 647 001</b>	<b>-5 647 115</b>
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées	6 290 000	6 290 000	
<b>TOTAL (II)</b>	<b>6 290 000</b>	<b>6 290 000</b>	
<b>Provisions pour risques et charges</b>			
Provisions pour risques	119 232	214 476	- 95 244
Provisions pour charges			
<b>TOTAL (III)</b>	<b>119 232</b>	<b>214 476</b>	<b>- 95 244</b>
<b>Emprunts et dettes</b>			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	1 292 158	1 946 736	- 654 578
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	4 000	4 000	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	216 782	196 925	19 857
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 439 697	1 983 069	- 543 372
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	440 209	582 974	- 142 765
. Organismes sociaux	327 984	360 178	- 32 194
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires		5 465	- 5 465
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	31 123	69 370	- 38 247

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	390 122	390 122	
Autres dettes	400 999	114 332	286 667
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance	499 258	852 082	- 352 824
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>5 042 332</b>	<b>6 505 253</b>	<b>-1 462 921</b>
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif(V)	14 713	6 841	7 872
<b>TOTAL PASSIF (I à V)</b>	<b>11 466 163</b>	<b>18 663 570</b>	<b>-7 197 407</b>

## Compte de résultat

	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation sur 12 mois	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises	16 500	465 986	482 486	504 281	- 21 795	-4,32
Production vendue biens		148 619	148 619	1 201 263	-1 052 644	-87,63
Production vendue services	6 496	192 607	199 104	116 677	82 427	70,65
<b>Chiffres d'affaires Nets</b>	<b>22 996</b>	<b>807 213</b>	<b>830 209</b>	<b>1 822 221</b>	<b>- 992 012</b>	<b>-54,44</b>
Production stockée						
Production immobilisée			953 703		953 703	N/S
Subventions d'exploitation			140 500	2 000	138 500	N/S
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			160 664	93 209	67 455	72,37
Autres produits			77 089	2 000 013	-1 922 924	-96,15
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>			<b>2 162 165</b>	<b>3 917 442</b>	<b>-1 755 277</b>	<b>-44,81</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			903 283	623 707	279 576	44,82
Variation de stock (marchandises)			513 343	-296 191	809 534	273,31
Achats de matières premières et autres approvisionnements			11 442	2 599	8 843	340,25
Variation de stock (matières premières et autres approv.)						
Autres achats et charges externes			3 228 469	2 572 491	655 978	25,50
Impôts, taxes et versements assimilés			-6 191	29 469	- 35 660	-121,01
Salaires et traitements			2 320 360	2 204 408	115 952	5,26
Charges sociales			1 036 769	949 056	87 713	9,24
Dotations aux amortissements sur immobilisations			395 708	205 476	190 232	92,58
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant			428 766	355 808	72 958	20,50
Dotations aux provisions pour risques et charges			41 476	202 820	- 161 344	-79,55
Autres charges			107 822	220 381	- 112 559	-51,07
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>			<b>8 981 248</b>	<b>7 070 024</b>	<b>1 911 224</b>	<b>27,03</b>
<b>RESULTAT EXPLOITATION (I-II)</b>			<b>-6 819 083</b>	<b>-3 152 582</b>	<b>-3 666 501</b>	<b>116,30</b>
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances			160 834		160 834	N/S

	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation sur 12 mois	%	
	France	Exportations	Total	Total		
Autres intérêts et produits assimilés			7 033	30 785	- 23 752	-77,15
Reprises sur provisions et transferts de charges			14 544	14 200	344	2,42
Différences positives de change				22 396	- 22 396	-100
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
<b>Total des produits financiers (V)</b>			<b>182 410</b>	<b>67 381</b>	<b>115 029</b>	<b>170,71</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions			99 467	1 892 026	-1 792 559	-94,74
Intérêts et charges assimilées			21 538	31 455	- 9 917	-31,53
Différences négatives de change				55 462	- 55 462	-100
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement			12 697	43 861	- 31 164	-71,05
<b>Total des charges financières (VI)</b>			<b>133 702</b>	<b>2 022 805</b>	<b>-1 889 103</b>	<b>-93,39</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>			<b>48 708</b>	<b>-1 955 424</b>	<b>2 004 132</b>	<b>102,49</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)</b>			<b>-6 770 374</b>	<b>-5 108 006</b>	<b>-1 662 368</b>	<b>32,54</b>

	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation sur 12 mois	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	31 663	387 240	- 355 577	-91,82
Produits exceptionnels sur opérations en capital	300	3 108	- 2 808	-90,35
Reprises sur provisions et transferts de charges				
<b>Total des produits exceptionnels (VII)</b>	<b>31 963</b>	<b>390 348</b>	<b>- 358 385</b>	<b>-91,81</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 394	3 706	- 1 312	-35,40
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		2 809	- 2 809	-100
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
<b>Total des charges exceptionnelles (VIII)</b>	<b>2 394</b>	<b>6 515</b>	<b>- 4 121</b>	<b>-63,25</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	<b>29 569</b>	<b>383 832</b>	<b>- 354 263</b>	<b>-92,30</b>
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	-983 691	-1 049 169	65 478	6,24
<b>Total des Produits (I+III+V+VII)</b>	<b>2 376 538</b>	<b>4 375 171</b>	<b>-1 998 633</b>	<b>-45,68</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)</b>	<b>8 133 653</b>	<b>8 050 176</b>	<b>83 477</b>	<b>1,04</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>-5 757 115</b>	<b>-3 675 005</b>	<b>-2 082 110</b>	<b>56,66</b>
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

## Tableau de flux de trésorerie

Libellé	2024 (12 mois)	2023 (12 mois)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>		
Résultat de l'exercice	-5 757	-3 675
Amortissements et dépréciations	824	2 642
Variation des intérêts courus capitalisés sur avances remboursables	0	-27
Variations du Besoin en fonds de roulement	2 022	-1 428

Autres		3
<b>Trésorerie nette absorbée par les opérations</b>	<b>-2 911</b>	<b>-2 485</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	0	0
Acquisitions d'actifs immobilisés	-102	-112
Variation des actifs financiers dont prêts aux filiales	-86	-101
<b>Trésorerie nette provenant des / (absorbées par les) activités d'investissement</b>	<b>-188</b>	<b>-214</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Fonds levés via augmentation de capital	110	8 777
Prêts bancaires et emprunts obligataires	-655	-784
<b>Trésorerie nette provenant des activités de financement</b>	<b>-545</b>	<b>7 994</b>
<b>Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>-3 644</b>	<b>5 295</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>	<b>7 815</b>	<b>2 520</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>4 171</b>	<b>7 815</b>

## ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Les informations ci-après constituent l'Annexe des comptes faisant partie intégrante des états financiers de synthèse présentés pour les exercices clos le 31 décembre 2024 et 2023. Chacun de ces exercices a une durée de douze mois couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre.

Les comptes de l'exercice 2024, qui dégagent une perte de 5 757 115 €, ont été arrêtés le 25 avril 2025 par le Conseil d'Administration.

Le bilan, le compte de résultat et les notes annexes sont présentés en euros, sauf mention contraire.

### 1. EVENEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE

- Theraclion a affiné sa stratégie autour d'un objectif unique : le SONOVEIN, un traitement innovant et non invasif des varices. Cette stratégie est axée à la fois sur l'amélioration de l'offre produit et sur le développement de la feuille de route commerciale, selon les axes suivants :
  - Essai clinique pivot pour l'entrée sur le marché américain ;
  - Avancées technologiques ;

- **Développement clinique ;**
- **Expansion en Chine ;**
- **Accélération de la commercialisation ;**

### **Avancées de l'essai clinique pivot FDA**

Aux États-Unis, l'étude pivot approuvée par la FDA pour SONOVEIN®, lancée en 2023, a atteint une étape clé à la mi-juin, avec l'achèvement des traitements conformément au planning. Réalisé dans quatre centres de premier plan aux États-Unis et en Europe, l'essai a inclus 70 patients.

La période de suivi de 6 mois s'est terminée en décembre 2024, marquant une autre étape importante de l'étude.

Le suivi à 12 mois est désormais en cours, avec des résultats finaux attendus d'ici l'été 2025. La demande d'autorisation de mise sur le marché est prévue pour la soumission à la FDA au second semestre 2025, avec une approbation estimée au premier semestre 2026, sous réserve du calendrier de la FDA. Ces avancées constituent une étape cruciale pour pénétrer le plus grand marché mondial et ouvrir des opportunités de partenariats stratégiques.

### **Des avancées majeures en R&D en 2024**

SONOVEIN® a atteint un nouveau niveau de maturité en 2024, tandis que Theraclion maintient son engagement envers la R&D et l'innovation en cours. Des progrès majeurs ont récemment été réalisés dans le développement de nouvelles fonctionnalités, notamment en Intelligence Artificielle, en acoustique et en robotique 3D, améliorant ainsi l'efficacité clinique et la rapidité du traitement. Ces avancées favoriseront une adoption plus large au sein des centres de traitement, élargissant le marché adressable et renforçant le potentiel de croissance de Theraclion à moyen terme.

Les développements actuels en R&D se focalisent sur 3 objectifs principaux :

- La réduction du temps de traitement
- L'amélioration de l'ergonomie et la facilité de la prise en main
- L'élargissement des critères d'inclusion des patients

Ces développements sont définis et instanciés en partenariat étroit avec nos KOL (Key Opinion Leaders) partenaires pour s'assurer que les développements technologiques soient guidés par les besoins des clients sur le terrain.

Les briques technologiques en cours de développement pour avancer sur ces objectifs principaux portent principalement sur :

- Des améliorations de l'acoustique HIFU
- Des améliorations logicielles, notamment en UI/UX

- Des améliorations en robotique
- Des améliorations en pratique clinique
- Des améliorations via l'introduction d'algorithmes d'intelligence artificielle.

Dans le cadre de ces améliorations majeures, un essai clinique a débuté à Prague, en République Tchèque, fin janvier 2025. **La fonctionnalité testée**, appelée '**SpeedPulse**', intègre une acoustique améliorée et une pulsation optimisée des ultrasons thérapeutiques, visant à augmenter considérablement la vitesse de traitement. L'essai s'étendra sur plusieurs mois.

### **La maturité des performances cliniques du SONOVEIN® ont été mises en évidence dans des conférences médicales et des revues scientifiques de premier plan :**

De fortes indications d'une adoption croissante sur le marché sont apparues cette année, le nombre de traitements des veines avec SONOVEIN® ayant dépassé le cap des 3 000 procédures réalisées.

En 2024, un nouveau record a été atteint avec 29 présentations sur SONOVEIN® lors de 25 événements organisés dans 11 pays. Au total, 15 leaders d'opinion ont partagé leur expérience du traitement non invasif des varices par ultrasons focalisés, mettant en avant l'intégration de SONOVEIN® dans leur pratique quotidienne. En particulier

De plus, trois articles scientifiques sur SONOVEIN® ont été publiés dans la revue *Phlebology*, reconnue pour son facteur d'impact élevé, et un chapitre de la 5e édition du *Handbook of Venous and Lymphatic Disorders – Guidelines of the American Venous Forum* a été consacré à la technologie.

Enfin, la réalisation de 400 cas par un centre de traitement ouvert il y a seulement deux ans et demi constitue également l'un des indicateurs solides de la maturité du produit en 2025.

**Expansion en Chine :** Un partenariat stratégique avec Furui accélère l'entrée sur le marché chinois. La Joint-Venture Theraclion China est déjà pleinement structurée et met activement en œuvre sa feuille de route. D'importants progrès ont été réalisés en 2024 concernant l'enregistrement du produit et la mise en place de la production locale.

### **Efforts de commercialisation :**

Au vu des performances maintenant atteintes du produit, l'entreprise prépare déjà les étapes suivantes de son développement et de sa commercialisation, dès 2025. Cette accélération de la commercialisation, débutera en Europe, où nous privilégions les revenus récurrents grâce à notre base installée (vente de consommables), et au Moyen-Orient, marché porteur pour la vente de machines.

### **Poursuite de la stratégie de réalignement sur le marché des varices**

Theraclion poursuit son recentrage stratégique sur le marché des varices et confirme sa décision de ne plus commercialiser ses machines Echopulse destinées à traiter la thyroïde dans le futur proche. Début 2024, l'entreprise avait déjà annoncé le non-renouvellement du marquage CE de l'Echopulse suivant la nouvelle réglementation européenne MDR, et par voie de conséquence certaines autorisations réglementaires asiatiques. Dans ce contexte, alors que la joint-venture Theraclion China concentre ses efforts sur le développement commercial du Sonovein, Theraclion a décidé de reprendre les machines Echopulse ancienne génération initialement destinées au marché chinois et devenues désormais difficiles à commercialiser en raison de la nouvelle stratégie. Cette opération se traduira par l'émission par Theraclion d'un avoir à la joint-venture China de 680 K€, afin de limiter le préjudice de cette dernière. Sur la base des derniers comptes publiés au 30 juin, cette transaction entraînera une réduction des créances clients au bilan, du chiffre d'affaires et du résultat, du même montant. Les machines seront comptabilisées en stock à leur valeur d'origine et dépréciées à 100%. Ces opérations comptables permettent de solder les impacts de l'arrêt de la commercialisation des Echopulse.

### 3. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes de la société Theraclion ont été établis en conformité avec les principes généraux d'établissement et de présentation des comptes annuels (règlement ANC n° 14-03 du 05 juin 2014), relatif au PCG, modifié par les règlements du Comité de la Réglementation Comptable et de l'Autorité des Normes Comptables.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux principes suivants :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- intangibilité du bilan d'ouverture,
- indépendance des exercices.

L'hypothèse de la Continuité d'exploitation a été retenue par le Conseil d'Administration compte tenu des éléments suivants :

- Au 31 décembre 2024, la trésorerie disponible de Theraclion s'élevait à 4,1 M€.
- Le 20 février 2025, la Société a annoncé l'émission réservée d'un emprunt obligataire d'un montant maximum de 6 millions d'euros. Ce financement par émission de bons d'émission d'obligations convertibles en actions (les « **BEOCA** ») donne droit à la souscription d'obligations convertibles en actions (les « **OCA** ») de Theraclion (la « **Société** ») réservée à Furui et Unigestion (les « **Investisseurs** »). Les Investisseurs se sont engagés à souscrire les OCA à hauteur de 3 millions d'euros versés avant le 1<sup>er</sup> avril 2025.

- Le 26 mars 2025, La société a annoncé l'émission d'un emprunt obligataire convertible complémentaire d'un montant maximum de 580 K€. Les Investisseurs se sont engagés à souscrire les OCA à hauteur de 290 K€ d'euros versés avant le 1<sup>er</sup> avril 2025.

Le montant de souscription minimum de 3 M€ de 290 K€ étend l'horizon de liquidité de Theraclion jusqu'à la fin du quatrième trimestre 2025, couvrant ainsi les besoins au-delà de la fin de l'étude pivotale américaine

Les autres apports de trésorerie à venir à court terme incluent le Crédit Impôt Recherche pour l'année 2024 d'un montant de 984 K€ et un chiffre d'affaires pour l'année 2025 en hausse significative par rapport à 2024.

Par ailleurs, la société pourrait bénéficier de la souscription de la seconde partie de l'emprunt obligataire décrit dans le paragraphe événements subséquents de la présente annexe à hauteur de 3M€, ce qui permettrait d'étendre son horizon de financement au moins au-delà du premier trimestre 2026.

Pour une meilleure compréhension des comptes présentés, les principaux modes et méthodes d'évaluation retenus sont précisés ci-après, notamment lorsque :

- un choix est offert par la législation,
- une exception prévue par les textes est utilisée,
- l'application d'une prescription comptable ne suffit pas pour donner une image fidèle,
- il est dérogé aux prescriptions comptables.

## 2.1 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Elles sont amorties linéairement sur la durée de leur utilisation par la société. Les immobilisations incorporelles sont principalement composées de frais de prototype, de brevets ainsi que de logiciels et de noms de domaine. Ils sont amortis de la façon suivante :

- Logiciels ..... Linéaire 1 an
- Prototypes ..... Linéaire 5 ans
- Brevets ..... Linéaire 20 ans

## 2.2 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production par l'entreprise, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises et escomptes de règlements obtenus.

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée réelle d'utilisation du bien. Le montant amortissable d'un actif peut être diminué de sa valeur résiduelle, sous réserve que cette valeur résiduelle soit à la fois significative et mesurable.

Les durées et modes d'amortissement retenus sont principalement les suivants :

- Matériel industriel..... Linéaire 5 ans
- Matériel de bureau et informatique ..... Dégressif 3 ans
- Mobilier de bureau ..... Linéaire 5 ans
- Agencements, Installations ..... Linéaire 10 ans

## 2.3 – MATERIEL DE DEMONSTRATION

Le matériel de démonstration est comptabilisé en immobilisation et amorti selon sa nature. Les opérations de cession éventuelles sont présentées en résultat exceptionnel.

Le matériel mis à disposition des clients, destiné à être vendu, est pour sa part enregistré en stocks.

## 2.4 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Elles font l'objet d'un test de perte de valeur annuelle en fonction de leur situation financière et leurs perspectives de développement.

## **2.5 – STOCKS**

Les stocks sont évalués à leur prix d'achat ou à la valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure. Si les stocks venaient à avoir une valeur nette de réalisation inférieure au prix d'achat, une provision pour dépréciation serait alors constituée.

## **2.6 – CREANCES**

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Les autres créances comprennent principalement la valeur nominale du crédit d'impôt recherche qui est enregistré à l'actif sur l'exercice d'acquisition correspondant à l'exercice au cours duquel des dépenses éligibles donnant naissance au crédit d'impôt ont été engagées, ainsi que les créances de TVA.

## **2.7 – VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT**

Les valeurs mobilières de placement figurent à l'actif pour leur valeur historique d'acquisition.

Les provisions pour dépréciation sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition historique et la valeur de réalisation se basant sur la valeur de marché.

## **2.8 – OPERATIONS EN DEVICES ETRANGERES**

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaletur à la date de l'opération.

Les créances et dettes en devises étrangères existantes à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date. La différence de conversion est inscrite au bilan dans les postes « écarts de conversion » actifs et passifs. Les écarts de conversion – actif font l'objet d'une provision pour risques et charges d'un montant équivalent.

## **2.9 – CAPITAUX PROPRES**

Les actions émises dans le cadre de l'exercice d'options de souscription d'actions ou de bons de souscription d'actions sont comptabilisées en augmentation de capital, à la date d'exercice et au prix d'exercice des options ou des bons (cf. note 10 pour le détail de ces plans).

## **2.10 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**

Ces provisions, enregistrées en conformité avec le règlement CRC N° 2014-03, sont

destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus rendent probables, dont le montant est quantifiable quant à leur objet, mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

### **2.11 – INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE**

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués selon une méthode actuarielle.

### **2.12 – AVANCES CONDITIONNEES**

Les avances conditionnées sont enregistrées en autres fonds propres. Leurs caractéristiques sont détaillées en note 11 (Autres fonds propres)).

### **2.13 – RECONNAISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES**

Le chiffre d'affaires de la Société résulte de la vente ou de la location de dispositifs médicaux innovants, des consommables et du service associé utilisés dans le cadre du traitement par Ultrasons Focalisés de Haute Intensité (ou High Intensity Focused Ultrasound « HIFU »).

Les produits des activités ordinaires correspondent à la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens vendus dans le cadre habituel des activités de la Société. Les produits des activités ordinaires figurent nets de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de produits, des rabais et des remises.

La Société comptabilise des produits lorsque le montant peut être évalué de façon fiable, qu'il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront à la Société. Pour les ventes de produits, le chiffre d'affaires est constaté soit à la mise à disposition soit à la livraison des produits en fonction des conditions de la commande. Lorsqu'il s'agit d'une mise à disposition ou d'une location, l'Echopulse® ou le SONOVEIN est comptabilisé à l'actif de la Société et le chiffre d'affaires est reconnu à la vente des consommables, ainsi que mensuellement dans le cadre d'une location.

### **2.14 – COUT DES PRODUITS VENDUS**

Le coût des produits vendus est composé des achats de marchandises, des amortissements et des provisions pour dépréciation des stocks.

### **2.15 – FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT**

Les frais de recherche et développement composés essentiellement de dépenses de personnel, d'achats de consommables, de travaux et études sous-traités sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

## 2.16 – RESULTAT COURANT – RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat courant correspond aux produits et charges relatifs à l'activité courante de l'entreprise.

Les éléments inhabituels des activités ordinaires ont été portés en résultat courant. Il s'agit notamment des éléments suivants :

- dotations et reprises sur provision pour dépréciation des créances,
- subventions d'exploitation,
- transferts de charges d'exploitation.

## 2.17 – SUBVENTIONS RECUES

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

## 2.18 – RESULTAT NET PAR ACTION

Le résultat net par action est calculé en divisant le résultat net par le nombre total d'actions émises au 31 décembre diminué du nombre d'actions auto-détenues.

	31/12/2024	31/12/2023
Résultat de l'exercice	(5 757 115)	(3 675 005)
Nombre d'actions émises au 31/12	46 263 670	45 732 250
<b>Résultat de base par action (€/action)</b>	<b>-0,12</b>	<b>-0,08</b>

## **4. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES**

### **VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS**

Au 31 décembre 2024

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement	1 439 169		1 140
Autres immobilisations incorporelles	2 493 089		91 348
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels	478 432		959 303
Autres installations, agencements, aménagements	110 523		
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	88 183		3 081
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
<b>TOTAL</b>	<b>677 139</b>		<b>962 384</b>
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations	2 879 092		95 946
Autres titres immobilisés	21 826		322 493
Prêts et autres immobilisations financières	190 118		3 044
<b>TOTAL</b>	<b>3 091 035</b>		<b>421 483</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>7 700 432</b>		<b>1 476 355</b>

	Diminutions		Valeur brute	Réev. Lég.
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS	immob. à fin exercice	Val. Origine à fin exercice
Frais d'établissement, recherche et développement			1 440 309	1 440 309
Autres immobilisations incorporelles			2 584 437	2 582 662
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels			1 437 735	1 437 735
Autres installations, agencements, aménagements			110 523	110 523
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier			91 264	91 264
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>TOTAL</b>			<b>1 639 522</b>	<b>1 639 522</b>
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations			2 975 037	
Autres titres immobilisés		320 353	23 966	
Prêts et autres immobilisations financières		14 838	178 325	26 233
<b>TOTAL</b>		<b>335 191</b>	<b>3 177 328</b>	<b>26 233</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>335 191</b>	<b>8 841 596</b>	<b>5 688 726</b>

L'augmentation du poste « autres postes d'immobilisations incorporelles » correspond aux acquisitions de brevets de la période.

Les immobilisations financières sont constituées de dépôts de garantie versés et des actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité, de la participation dans une filiale de Hong Kong détenue à 100%, d'une créance s'y rattachant et de la participation dans Theraclion China, une société détenue à 20% au côté de Furuï médical

en Chine pour 1 000 K€.

Informations Financières Filiales et Participations (euro)	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-Part du Capital Détenu (%)	Valeur Brute Comptable des Titres Détenu	Valeur Nette Comptable des Titres Détenu	Prêts et avances consentis	Montant de cautions et avals donnés	C.A. H.T du dernier exercice écoulé	Résultats du dernier exercice écoulé	Dividendes encaissés par la société au cours du dernier exercice
Theraclion Asia Pacific Limited	1 737 246		100%	1 737 246	0	-	(a)	NA	NA	0
Theraclion China Co., Ltd (Shenzhen)	5 000 000		20,00%	1 000 000	1 000 000					0

- La Société détient à 100% la société Theraclion Asia Pacific, basée à Hong Kong et créée en avril 2015 afin d’adresser le marché asiatique avec l’Echopulse visant le traitement du fibroadénome du sein et de la thyroïde. Compte tenu de la décision de concentrer les efforts et les ressources sur le marché du traitement des veines et sur l’amélioration de design et des fonctionnalités du produit, le management a décidé de restreindre pour le moment les dépenses et ambitions commerciales à court terme de sa filiale tout en continuant d’assurer le support aux clients existants et la maintenance de la base installée. Les titres de participation et créances associées de Theraclion APAC ont été dépréciés en totalité à hauteur de 1 975 K€.
- La Société détient également des parts de Theraclion China, une joint-venture entre Inner Mongolia Furui Medical Science Co., Ltd, (<https://www.bloomberg.com/quote/300049:CH>) et Theraclion. Cette joint-venture créée au quatrième trimestre 2017 a été refinancée par Furui fin 2023. Par ailleurs, le pourcentage de détention par Theraclion France a été réduit de 55% à 20% en août 2023 alors que le capital social de la JV était porté à 5 M€, conformément aux accords passés avec Furui en juin 2023 prévoyant un renforcement des moyens de la JV. Au 31 décembre 2024, la part de capital de Theraclion France restant à libérer représente 390 K€.

## 5. ETAT DES AMORTISSEMENTS

Le détail des dotations et reprises de l’exercice est présenté dans le tableau joint.

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche	1 179 340	74 314		1 253 653
Autres immobilisations incorporelles	1 527 813	110 334		1 638 147
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	474 790	193 206		667 996
Installations générales, agencements divers	17 804	11 052		28 856
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	78 316	6 802		85 117
Emballages récupérables et divers				
<b>TOTAL</b>	<b>570 910</b>	<b>211 060</b>		<b>781 969</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 278 062</b>	<b>395 708</b>		<b>3 673 770</b>

## 6. ETAT DES PROVISIONS

Le détail des provisions est présenté dans le tableau joint.

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
<b>TOTAL Provisions réglementées</b>				
Pour litiges	202 820	41 476	126 976	117 320
Pour pertes de change	11 656	1 912	13 265	1 912
Autres provisions				
<b>TOTAL Provisions</b>	<b>214 476</b>	<b>43 388</b>	<b>140 241</b>	<b>119 232</b>
Sur titres de participation	1 879 092	95 946		1 975 037
Sur autres immobilisations financières	1 279		1 279	
Sur stocks et en-cours	296 801	428 766		725 567
Sur comptes clients	576 127		34 897	541 230
Autres dépréciations				

<b>TOTAL Dépréciations</b>	<b>2 753 299</b>	<b>524 712</b>	<b>36 176</b>	<b>3 241 835</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 967 775</b>	<b>568 100</b>	<b>176 417</b>	<b>3 361 067</b>
Dont dotations et reprises :				
- d'exploitation		470 242	161 873	
- financières		99 467	14 544	
- exceptionnelles				

Les titres de participation et créances rattachées de la filiale de Hong Kong ont été dépréciés pour leur valeur totale (1 975K€).

Les stocks ont été dépréciés de 429 K€ pour constater la reprise de 4 machines Echopulse issues de l'annulation de la vente à la JV (Cf commentaire chiffre d'affaires).

## 7. STOCKS

Au 31 décembre 2024, le stock s'élève à 2 838 K€ en valeur brute. Le stock comprend pour la majeure partie, des systèmes SONOVEIN® et les têtes de traitement destinés à la vente.

La baisse par rapport aux 3 351 K€ de fin 2023 s'explique principalement par le reclassement comptable des machines mises à disposition chez nos clients et désormais immobilisées pour un montant de 953 K€.

Nature	Montant en K€
Echopulse ® ou SONOVEIN®	1 581
Têtes de traitement	338
Autres	919
Total :	2 838

## 6. CREANCES CLIENTS ET AUTRES CREANCES

### Exercice clos au 31 décembre 2023

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations	237 791		237 791
Prêts			

Autres immobilisations financières	178 325		178 325
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	809 014	809 014	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	20 844	20 844	
Sécurité sociale, autres organismes sociaux	16 087	16 087	
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfiques	1 008 669	1 008 669	
- T.V.A	428 941	428 941	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	141 947	141 947	
Charges constatées d'avance	8 242	8 242	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 849 859</b>	<b>2 433 743</b>	<b>416 116</b>
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

Les créances clients ont diminué de manière assez significative, de 3 078 K€ en 2023 à 809 K€ en 2024, cette baisse est expliquée en partie par l'encaissement de 2 000 K€ au titre des redevances des licences facturées à Theraclion China en décembre 2023 et encaissées en 2024, ainsi que l'annulation de la vente de 4 systèmes Echopulse envers Theraclion China pour un total de 680 K€.

Les créances rattachées à des participations traduisent des avances à la filiale Theraclion Asia et sont provisionnées à 100%

Les créances d'Impôt sur les bénéfiques correspondent aux Crédit d'Impôt Recherche (« CIR ») dont bénéficie la Société. En l'absence de résultat imposable, et du fait que la Société répond à la définition communautaire des petites et moyennes entreprises, ces créances sont remboursables l'année suivant celle de sa constatation.

- CIR 2024 : 950 568 €, en attente de remboursement.

## 7. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Il n'a pas de valeurs mobilières de placement à la fin de l'exercice 2024

## 8. DISPONIBILITES

Au 31 décembre 2024, la société détient plusieurs comptes bancaires :

- CIC en € : solde comptable de 3 553 450 €
- CIC en £ : solde comptable de 168 445 €
- CIC en \$ : solde comptable de 448 655 €
- CIC en CHF : solde comptable de 892 €.

## 9. COMPTES DE REGULARISATION - ACTIF

### Produits & Charges constatées d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	8 242	499 258
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
<b>TOTAL</b>	<b>8 242</b>	<b>499 258</b>

Les charges constatées d'avance sont des charges d'exploitation. Elles sont constituées des factures de loyers et charges du 1<sup>er</sup> trimestre 2024 ainsi que des primes d'assurance facturées en fin d'année.

Les produits constatés d'avance sont constitués de contrats de services pluriannuels et d'un produit immobilier pour 157 K€.

## 10. CAPITAUX PROPRES

**10.1. Les variations des capitaux propres entre l'exercice 2023 et les comptes 2024 sont présentées ci-après :**

Libellés en k€	31/12/2023	Affectation du résultat	Augmentation de capital	Affectation de la prime d'émission	Frais déduits de la prime d'émission	Différence de conversion	Résultat de l'exercice	31/12/2024
Capital social	2 286		30					2 316
Primes d'émission	7 960		80	3 361				3 441
Report à nouveau	- 924			924				-
Résultat de l'exercice	- 3 675			3 675			- 5 757	- 5 757
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>5 647</b>	<b>-</b>	<b>110</b>	<b>7 960</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>- 5 757</b>	<b>0,1</b>

**10.2 Les variations des capitaux propres entre l'exercice 2022 et les comptes 2023 sont présentées ci-après :**

Libellés en k€	31/12/2022	Affectation du résultat	Augmentation de capital	Affectation de la prime d'émission	Frais déduits de la prime d'émission	Différence de conversion	Résultat de l'exercice	31/12/2023
Capital social	1 469		817					2 286
Bons de sousc. d'actions								-
Primes d'émission	4 040	- 4 040	8 514		- 554			7 960
Report à nouveau		- 924						- 924
Résultat de l'exercice	- 4 964	4 964					- 3 675	- 3 675
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>545</b>	<b>-</b>	<b>9 331</b>	<b>-</b>	<b>- 554</b>	<b>-</b>	<b>- 3 675</b>	<b>5 647</b>

**10.2. A - Composition du capital social :**

	31/12/2024	31/12/2023
<b>Capital</b>	2 316 804 €	2 286 612,50 €
<b>Nombre total d'actions</b>	46 336 075	45 732 250
<b>Valeur nominale</b>	0,05 €	0,05 €

**10.2. B – Historique récent du capital social :**

1. Le 13 février 2023, la Société a émis 75 719 actions de 0,05 € de valeur nominale à un prix de souscription unitaire de 0,905 euro par action nouvelle pour un montant de souscription de 68 525,695 euros (dont 3 785,95 euros de valeur nominale et 64 739,745 euros de prime d'émission) lors d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes. Cette augmentation de capital a été constatée par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 13 février 2023. En conséquence, le capital social a été porté à 1 473 166,55 € divisé en 29 463 331 actions ordinaires toutes de même catégorie.
2. Le 13 février 2023, la Société a émis 154 696 actions de 0,05 € de valeur nominale à un prix de souscription unitaire de 0,905 euro par action nouvelle pour un montant

de souscription de 139 999,88 euros (dont 7 734,80 euros de valeur nominale et 132 265,08 euros de prime d'émission) lors d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une personne dénommée. Cette augmentation de capital a été constatée par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 13 février 2023. En conséquence, le capital social a été porté à 1 480 901,35 € divisé en 29 618 027 actions ordinaires toutes de même catégorie.

3. Le 6 juin 2023, la Société a émis 167 664 actions de 0,05 € de valeur nominale à un prix de souscription unitaire de 0,668 euro par action nouvelle pour un montant de souscription de 111 999,55 euros (dont 8 383,20 euros de valeur nominale et 103 616,35 euros de prime d'émission) lors d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une personne dénommée. Cette augmentation de capital a été constatée par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 6 juin 2023. En conséquence, le capital social a été porté à 1 489 284,55 € divisé en 29 785 691 actions ordinaires toutes de même catégorie.
4. Le 26 juin 2023, la Société a émis 14 478 269 actions assorties de bons de souscription d'actions de 0,05 € de valeur nominale à un prix de souscription unitaire de 0,577 euro par action nouvelle pour un montant de souscription de 8 353 961,22 euros (dont 723 913,45 euros de valeur nominale et 7 630 047,76 euros de prime d'émission) lors d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie dénommée d'investisseurs et dans le cadre d'une offre au public s'adressant exclusivement à un cercle restreint d'investisseurs agissant pour compte propre ou à des investisseurs qualifiés visées à l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier. Cette augmentation de capital a été constatée par le Directeur Général lors de ses décisions du 26 juin 2023. En conséquence, le capital social a été porté à 2 213 198,00 € divisé en 44 263 960 actions ordinaires toutes de même catégorie.
5. Le 12 septembre 2023, la Société a émis 78 988 actions de 0,05 € de valeur nominale à un prix de souscription unitaire de 0,633 euro par action nouvelle pour un montant de souscription de 49 999,40 euros (dont 3 949,40 euros de valeur nominale et 46 050,00 euros de prime d'émission) lors d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie dénommée d'investisseurs. Cette augmentation de capital a été constatée par le Directeur Général lors de ses décisions du 12 septembre 2023. En conséquence, le capital social a été porté à 2 217 147,40 € divisé en 44 342 948 actions ordinaires toutes de même catégorie.
6. Le 30 novembre 2023, la Société a émis 182 185 actions de 0,05 € de valeur nominale à un prix de souscription unitaire de 0,633 euro par action nouvelle pour un montant de souscription de 89 999,39 euros (dont 9 109,25 euros de valeur nominale et 80 890,14 euros de prime d'émission) lors d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie

dénommée d'investisseurs. Cette augmentation de capital a été constatée par le Directeur Général lors de ses décisions du 30 novembre 2023. En conséquence, le capital social a été porté à 2 226 256,65 € divisé en 44 525 133 actions ordinaires toutes de même catégorie.

7. Le 2 décembre 2023, la Société a émis 866 551 actions de 0,05 € de valeur nominale à un prix de souscription unitaire de 0,577 euro par action nouvelle pour un montant de souscription de 499 999,27 euros (dont 43 327,55 euros de valeur nominale et 456 672,377 euros de prime d'émission) par exercice de 866 551 bons de souscription d'actions émis le 26 juin 2023 (cf. paragraphe 11 ci-dessus). Cette augmentation de capital a été constatée par le Directeur Général lors de ses décisions du 2 décembre 2023. En conséquence, le capital social a été porté à 2 269 584,20 € divisé en 45 391 684 actions ordinaires toutes de même catégorie.
  
8. Le 14 décembre 2023, la Société a émis 340 566 actions de 0,05 € de valeur nominale suite à l'acquisition définitive d'actions attribuées gratuitement pour un montant d'augmentation de capital de 17 028,30 euros. Cette augmentation de capital a été constatée par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 14 décembre 2023. En conséquence, le capital social a été porté à 2 286 612,50 € divisé en 45 732 250 actions ordinaires toutes de même catégorie.
  
9. Le 30 septembre 2024, la Société a émis 354 838 actions de 0,05 € de valeur nominale à un prix de souscription unitaire de 0,31 euro par action nouvelle pour un montant de souscription de 109 999,78 euros (dont 17 741,90 euros de valeur nominale et 92 257,88 euros de prime d'émission) lors d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie dénommée d'investisseurs. Cette augmentation de capital a été constatée par le Directeur Général le 30 septembre 2024. En conséquence, le capital social a été porté à 2 304 354,40 € divisé en 46 087 088 actions ordinaires toutes de même catégorie.
  
10. Le 23 décembre 2024, la Société a émis 248 987 actions de 0,05 € de valeur nominale suite à l'acquisition définitive d'actions attribuées gratuitement pour un montant d'augmentation de capital de 12 449,35 euros. Cette augmentation de capital a été constatée par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 23 décembre 2024. En conséquence, le capital social a été porté à 2 316 803,75 € divisé en 46 336 075 actions ordinaires toutes de même catégorie.

## **10.2. C – Les bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BCE)**

### **Tableau Récapitulatif BCE :**

	Emis et souscrits	Prix d'exercice unitaire par actions	Annulés/ Caducs	Exercés	Solde	Nbre d'actions maximum à émettre	Caducité
BCE 2009-1 AG du 15/07/2009	17 197	3,90 €	4 300	12 897		0	15/07/2021
BCE 2009-2 AG du 15/07/2009	9 639	3,90 €	5 340	4 299	0	0	15/07/2021
BCE-2012-1 AG du 17/02/2012	15 620	3,90 €	15 620	0	0	0	17/02/2022
BCE-2013-1B AG du 30/09/2013	10 000	3,90 €	10 000	0	0	0	14/10/2023
BCE-2013-2B AG du 30/09/2013	3 500	3,90 €	3 500	0	0	0	14/10/2023
BCE-2013-3B AG du 30/09/2013	17 500	3,90 €	17 500	0	0	0	14/10/2023
BCE-2015-1 AG du 28/04/2015	323 000	10,02 €	133 250	0	189 750	189 750	28/04/2025
BCE-2016-1 AG du 28/04/2015	32 000	6,52 €	16 000		16 000	16 000	19/01/2026
BCE-2016-2 AG du 12/05/2016	206 000	6,20 €	110 188	0	95 812	95 812	22/09/2026
BCE-2018-1 AG du 11/05/2018	129 100	4,22 €	7 750	0	121 350	121 350	20/03/2028
BCE-2019-1 AG du 19/04/2021	325 500	1,76 €	0	0	325 500	325 500	19/07/2029
<b>TOTAL BCE</b>	<b>1 089 056</b>		<b>323 448</b>	<b>17 196</b>	<b>748 842</b>	<b>777 412</b>	

### 1. BCE-2009-1 (Assemblée Générale Mixte du 15 juillet 2009 et Conseil d'Administration du 15 juillet 2009)

- 17 197 BCE-2009-1 ont été émis, attribués et souscrits dont 4 300 devenus caducs ont été annulés et 12 897 ont été exercés par leurs titulaires.
- Au 31 décembre 2024, il ne reste aucun BCE-2009-1 en circulation.

**2. BCE-2009-2 (Assemblée Générale Mixte du 15 juillet 2009 et Conseil d'Administration du 15 juillet 2009)**

- 9 639 BCE-2009-2 ont été émis, attribués et souscrits dont 4 299 ont déjà été exercés par leurs titulaires et 5 340 sont devenus caducs en raison de l'arrivée à échéance desdits bons.
- Au 31 décembre 2024, il ne reste aucun BCE-2009-2 en circulation.

**3. BCE-2012-1 (Assemblée Générale Extraordinaire du 17 février 2012)**

- 15 620 BCE-2012-1 ont été émis, attribués, souscrits et devenus caducs en raison de leur arrivée à échéance.
- Au 31 décembre 2024, il ne reste aucun BCE-2012-1 en circulation.

**4. BCE-2013-1B (Cinquième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 septembre 2013 et Conseil d'Administration du 14 octobre 2013)**

- 10 000 BCE-2013-1B ont été émis, attribués, souscrits et sont devenus caducs en raison de l'arrivée à échéance desdits bons ;
- Au 31 décembre 2024, il ne reste aucun BCE-2013-1B en circulation.

**5. BCE-2013-2B (Cinquième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 septembre 2013 et Conseil d'Administration du 14 octobre 2013)**

- 3 500 BCE-2013-2B ont été émis, attribués, souscrits et sont devenus caducs en raison de l'arrivée à échéance desdits bons ;
- Au 31 décembre 2024, il ne reste aucun BCE-2013-2B en circulation.

**6. BCE-2013-3B (Cinquième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 septembre 2013 et Conseil d'Administration du 14 octobre 2013)**

- 17 500 BCE-2013-3B ont été émis, attribués, souscrits et sont devenus caducs en raison de l'arrivée à échéance desdits bons,
- Au 31 décembre 2024, il ne reste aucun BCE-2013-3B en circulation.

**7. BCE-2015-1 (Vingt-deuxième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2015 et Conseil d'Administration du 28 avril 2015)**

- 323 000 BCE-2015-1 ont été émis, attribués et souscrits dont 133 250 devenus caducs ont été annulés.
- Au 31 décembre 2024, il reste 189 750 BCE-2015-1 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 189 750 actions d'une valeur nominale de 0,05 €.

- Les BCE-2015-1 deviendront caducs le 28 avril 2025 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2015-1 est de 10 ans à compter de leur attribution.
- 8. BCE-2016-1 (Vingt-deuxième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2015 et Conseil d'Administration du 10 janvier 2016)**
- 32 000 BCE-2016-1 ont été émis, attribués et souscrits dont 16 000 devenus caducs ont été annulés.
  - Au 31 décembre 2024, il reste 16 000 BCE-2016-1 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 16 000 actions d'une valeur nominale de 0,05 €.
  - Les BCE-2016-1 deviendront caducs le 10 janvier 2026 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2016-1 est de 10 ans à compter de leur attribution.
- 9. BCE-2016-2 (Dix-neuvième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2016 et Conseil d'Administration du 22 septembre 2016)**
- 206.000 BCE-2016-2 ont été émis, attribués et souscrits dont 110 188 devenus caducs ont été annulés.
  - Au 31 décembre 2024, il reste 95 812 BCE-2016-2 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 95 812 actions d'une valeur nominale de 0,05 € .
  - Les BCE-2016-2 deviendront caducs le 22 septembre 2026 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2016-2 est de 10 ans à compter de leur attribution.
- 10. BCE-2018-1 (Dix-huitième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2017 et Conseil d'Administration du 20 mars 2018)**
- 129 100 BCE-2018-1 ont été émis, attribués et souscrits dont 7 750 devenus caducs ont été annulés.
  - Au 31 décembre 2024, il reste 121 350 BCE-2018-1 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 121 350 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
  - Les BCE-2018-1 deviendront caducs le 20 mars 2028 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2018-1 est de 10 ans à compter de leur attribution.
- 11. BCE-2019-1 (Trentième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 19 avril 2019 et Conseil d'Administration du 19 juillet 2019)**
- 325 500 BCE-2019-1 ont été émis, attribués et souscrits dont 7 750 devenus caducs ont été annulés ;
  - Au 31 décembre 2024, il reste 325 500 BCE-2019-1 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 325 500 actions d'une valeur nominale de 0,05 €.
  - Les BCE-2019-1 deviendront caducs le 19 juillet 2029 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2019-1 est de 10 ans à compter de leur attribution.

## 10.2. D – Les bons de souscription d’actions (BSA)

	Emis et souscrits	Prix d’exercice	Annulés	Réserve	Exercés	Solde	Nbre d’actions maximum à émettre	Caducité
<b>BSA-2009</b> AG du 21/04/2009	128 985	5,85 €	43 515	0	85 470	0	0	21/04/2019
<b>BSA-2013-1B</b> AG du 30/09/2013	7 000	3,90 €	7 000	0	0	0	0	14/10/2023
<b>BSA-2015-1</b> AG du 28/04/2015	15 106	10,02 €	15 106	0	0	0	0	28/04/2025
<b>BSA-2023</b> AG du 30/06/2023	2 413 044	0,577 €	0	0	866 551	1 546 493	1 546 493	28/04/2025
<b>TOTAL BSA</b>	<b>2 564 135</b>		<b>65 621</b>	<b>0</b>	<b>952 021</b>	<b>1 546 493</b>	<b>1 546 493</b>	

### 1. BSA-2009 (Assemblée Générale Mixte du 21 avril 2009)

- 128 985 BSA-2009 ont été émis attribués et souscrits dont 85 470 ont été exercés et 43 515 sont devenus caducs en raison de l’arrivée à échéance desdits bons ;
- Au 31 décembre 2024, il ne reste aucun BSA-2009 en circulation.

### 2. BSA-2013-1B (Cinquième Résolution de l’Assemblée Générale Mixte du 30 septembre 2013 et Conseil d’Administration du 14 octobre 2013)

- 7 000 BSA-2013-1B ont été émis, attribués, souscrits et sont devenus caducs en raison de l’arrivée à échéance desdits bons ;
- Au 31 décembre 2024, il ne reste aucun BSA-2013-1B en circulation.

### 3. BSA-2015-1 (Vingt-troisième Résolution de l’Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2015 et Conseil d’Administration du 28 avril 2015)

- 15 106 BSA-2015-1 ont été émis, attribués et n'ont été souscrits par aucun de leurs bénéficiaires, ainsi ils sont tous caducs et ont été annulés ;
- Au 31 décembre 2024, il ne reste aucun BSA-2015-1 exerçables.

#### **4. BSA 2023 (Neuvième et dixième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2022, Conseil d'Administration du 24 mai 2023 et décisions du Directeur Général du 26 juin 2023)**

- 2 413 044 BSA 2023 étaient attachés aux 14 478 269 actions assorties de bons de souscription d'actions (« ABSA ») émises le 26 juin 2013 (cf. note 11.2 11)
- Les 2 413 044 BSA 2023 ont été émis, attribués, souscrits et détachés des ABSA à leur date d'émission dont 866 551 ont été exercés par leurs titulaires.
- Au 31 décembre 2024, il reste 1 546 493 BSA 2023 exerçables

### **10.2. E – Attribution d'actions gratuites**

#### **1. Actions gratuites du 22 septembre 2016**

- Vingtième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2016, Conseil d'Administration du 22 septembre 2016 ;
- 10 150 actions gratuites ont été émises, attribuées, souscrites et définitivement acquises par les bénéficiaires à l'issue de la période d'acquisition ;
- Période d'acquisition : 1 an à compter de leur émission, soit une date d'échéance fixée au 22 septembre 2018 ;
- Période de conservation : 1 an à compter de l'expiration de la période d'acquisition, soit une date d'échéance fixée au 22 septembre 2021 ;
- Condition d'acquisition : présence des bénéficiaires pendant la période d'acquisition ;
- Au 31 décembre 2024, il ne reste aucune action gratuite pouvant être acquise.

#### **2. Actions gratuites du 20 mars 2018**

- Vingtième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2016, Conseil d'Administration du 20 mars 2018 ;
- 380 900 actions gratuites ont été émises, attribuées aux bénéficiaires dont 343 650 actions gratuites ont été définitives acquises par les bénéficiaires à l'issue de la période d'acquisition ;
- Période d'acquisition : 1 an à compter de leur émission, soit une date d'échéance fixée au 20 mars 2019 ;
- Période de conservation : 1 an à compter de l'expiration de la période d'acquisition, soit une date d'échéance fixée au 20 mars 2021 ;
- Condition d'acquisition : présence des bénéficiaires pendant la période d'acquisition ;
- Au 31 décembre 2024, il ne reste aucune action gratuite pouvant être acquise.

### **3. Actions gratuites du 21 janvier 2020**

- Trente-et-unième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 19 avril 2019, Conseil d'Administration du 21 janvier 2019 ;
- 451 619 actions gratuites ont été émises, attribuées aux bénéficiaires ;
- Période d'acquisition : 1 an à compter de leur émission, soit une date d'échéance fixée au 21 janvier 2021 ;
- Période de conservation : 1 an à compter de l'expiration de la période d'acquisition, soit une date d'échéance fixée au 21 janvier 2022 ;
- Au 31 décembre 2024, il ne reste aucune action gratuite pouvant être acquise.

### **4. Actions gratuites du 4 août 2020**

- Règlement de Plan et principe d'émission arrêtés par le Conseil d'Administration du 9 juillet 2019 sous condition suspensive d'une autorisation d'Assemblée Générale permettant l'émission, modifié et définitivement adopté par le Conseil d'Administration du 4 août 2021 ;
- Dix-huitième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 18 juin 2021, Conseil d'Administration du 4 août 2021, réitérant la décision du Conseil d'Administration du 9 juillet 2019 ;
- 344 000 actions gratuites ont été émises, attribuées aux bénéficiaires ;
- Période d'acquisition : de la date d'attribution jusqu'au 31 décembre 2022 ;
- Période de conservation : de l'expiration de la période d'acquisition jusqu'au 31 décembre 2024 ;
- Au 31 décembre 2024, il ne reste aucune action gratuite pouvant être acquise.

### **5. Actions gratuites du 21 juin 2021**

- Dix-huitième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 18 juin 2021, Conseil d'Administration du 21 juin 2022 ;
- 345 686 actions gratuites ont été émises, attribuées aux bénéficiaires ;
- Période d'acquisition : 1 an à compter de leur émission, soit une date d'échéance fixée au 21 juin 2022 ;
- Période de conservation : 1 an à compter de l'expiration de la période d'acquisition, soit une date d'échéance fixée au 21 juin 2023 ;
- Au 31 décembre 2024, il ne reste aucune action gratuite pouvant être acquise.

### **5. Actions gratuites du 1<sup>er</sup> septembre 2022 (Plan 2022-1)**

- Quinzième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2022, Conseil d'Administration du 1<sup>er</sup> septembre 2022 ;
- 2 188 056 actions gratuites pourront être attribuées au jour de la survenance d'un des cas attribution suivants et dans les quotités suivantes :
  - 50% des actions gratuites seront attribuées au jour où, à la clôture de la séance de bourse, la capitalisation boursière de la Société atteint au moins 100 millions d'euros ;
  - 25% des actions gratuites seront attribuées au jour où, à la clôture de la séance de bourse, la capitalisation boursière de la Société atteint au moins 150 millions d'euros ;
  - 25% des actions gratuites seront attribuées au jour où, à la clôture de la séance de bourse, la capitalisation boursière de la Société atteint au moins 200 millions d'euros.
- Période d'acquisition : 18 mois à compter de leur émission qui interviendra au moment de la survenance d'un des cas d'attribution ci-dessus ;
- Période de conservation : 24 mois à compter de l'expiration de la période d'acquisition ;
- Au 31 décembre 2024, aucune actions gratuites objet du plan 2022-1 n'a été émise et, en conséquence, à cette date, aucune action gratuite ne peut être acquise.

#### **5. Actions gratuites du 1<sup>er</sup> septembre 2022 (Plan 2022-2)**

- Quinzième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2022, Conseil d'Administration du 1<sup>er</sup> septembre 2022 ;
- 729.348 actions gratuites pourront être attribuées au jour de la survenance d'un des cas attribution suivants et dans les quotités suivantes :
  - 50% des actions gratuites seront attribuées au jour où, à la clôture de la séance de bourse, la capitalisation boursière de la Société atteint au moins 100 millions d'euros ;
  - 25% des actions gratuites seront attribuées au jour où, à la clôture de la séance de bourse, la capitalisation boursière de la Société atteint au moins 150 millions d'euros ;
  - 25% des actions gratuites seront attribuées au jour où, à la clôture de la séance de bourse, la capitalisation boursière de la Société atteint au moins 200 millions d'euros.
- Période d'acquisition : 18 mois à compter de leur émission qui interviendra au moment de la survenance d'un des cas d'attribution ci-dessus ;
- Période de conservation : 24 mois à compter de l'expiration de la période d'acquisition ;
- Au 31 décembre 2024, aucune actions gratuites objet du plan 2022-1 n'a été émise et, en conséquence, à cette date, aucune action gratuite ne peut être acquise.

#### **5. Actions gratuites du 15 novembre 2022 (Plan 2022-3)**

- Quinzième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2022, Conseil d'Administration du 15 novembre 2022 ;
- 340 566 actions gratuites ont été émises, attribuées aux bénéficiaires ;
- Période d'acquisition : 1 an à compter de leur émission, soit une date d'échéance fixée au 15 novembre 2023 ;
- Période de conservation : 1 an à compter de l'expiration de la période d'acquisition, soit une date d'échéance fixée au 15 novembre 2024 ;
- Au 31 décembre 2024, il ne reste aucune action gratuite pouvant être acquise.

#### **9. Actions gratuites du 21 décembre 2023 (Plan 2023-1)**

- Quinzième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 29 juin 2023, Conseil d'Administration du 21 décembre 2023 ;
- 248 897 actions gratuites ont été émises, attribuées aux bénéficiaires ;
- Période d'acquisition : 1 an à compter de leur émission, soit une date d'échéance fixée au 21 décembre 2024 ;
- Période de conservation : 1 an à compter de l'expiration de la période d'acquisition, soit une date d'échéance fixée au 21 décembre 2025 ;
- Au 31 décembre 2024, il ne reste aucune action gratuite pouvant être acquise.

#### **10. Actions gratuites du 26 mars 2024 (Plan 2024-1)**

- Quinzième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 29 juin 2023, Conseil d'Administration du 26 mars 2024 ;
- 385.725 actions gratuites ont été émises, attribuées aux bénéficiaires ;
- Période d'acquisition : 1 an à compter de leur émission, soit une date d'échéance fixée au 26 mars 2025 ;
- Période de conservation : 1 an à compter de l'expiration de la période d'acquisition, soit une date d'échéance fixée au 26 mars 2026 ;
- Au 31 décembre 2023, il reste 385.725 actions gratuites pouvant être acquises

#### **11. Actions gratuites du 10 juillet 2024 (Plan 2024-2)**

- Quinzième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 18 juin 2024, Conseil d'Administration du 10 juillet 2024 ;
- 335.484 actions gratuites ont été émises, attribuées aux bénéficiaires ;
- Période d'acquisition : 1 an à compter de leur émission, soit une date d'échéance fixée au 10 juillet 2025 ;
- Période de conservation : 1 an à compter de l'expiration de la période d'acquisition, soit une date d'échéance fixée au 10 juillet 2026 ;
- Au 31 décembre 2024, il reste 335.484 actions gratuites pouvant être acquises

## **11. AUTRES FONDS PROPRES**

Ce poste est composé des avances remboursables accordées par l'organisme public Bpifrance (ex OSEO Innovation et ex COFACE).

Dans le cadre de ses recherches, la société bénéficie et a bénéficié d'avances obtenues, de la part de Bpifrance, pour un montant global de 7 990 516 €.

Ce montant représente la somme de 5 aides versées depuis 2005. Celles restantes à rembourser sont les suivantes :

### **Convention Bpifrance, signée le 25 mai 2009 pour 4 684 416 €**

Il s'agit d'une avance pour la suite du développement du dispositif dédié au traitement non invasif des nodules de la thyroïde, des parathyroïdes, et des fibroadénomes du sein par la technologie HIFU (High Intensity Focused Ultrasound).

Sur la base des dépenses effectuées à ce jour, la Société a perçu 691 812 € en 2012, 868 000 € en 2013, 900 000 € en 2014 et 1 089 000 € en 2015, 433 000 € en 2016 et 703 000 € en 2017 sous forme d'aides remboursables, soit un total de 4 684 416 €.

Au 31 décembre 2022, le programme est terminé. L'avance remboursable accordée représente un montant total de 6 290 K€ (intérêts capitalisés inclus) enregistré en « avances conditionnées ». Le remboursement de ces avances est conditionné par la réussite des projets financés.

## **Convention Bpifrance (ex Avance COFACE), perçue pour 421 133€**

Avance perçue dans le cadre de la prospection commerciale en Allemagne, Chine, Hong-Kong, Macao et Royaume-Uni.

La période de garantie s'étend du 1er décembre 2014 au 30 novembre 2017 et la période d'amortissement s'étale sur 5 exercices suivant la date de fin de garantie.

La Société a perçu le dernier versement au titre de la troisième année de 145 300 € en février 2018. Au total Theraclion a reçu 421 133. Au 31 décembre 2023, le solde de l'aide financière de 220 K€ a été enregistré en produit exceptionnel à l'issu de la 5<sup>ième</sup> année de la période de remboursement et à l'expiration de la convention

## **12. ECHEANCES DES DETTES A LA CLOTURE :**

### **Echéances des autres fonds propres, des dettes fournisseurs et des autres dettes au 31 décembre 2024**

<b>ETAT DES DETTES</b>	<b>Montant brut</b>	<b>A un an au plus</b>	<b>Plus 1 an 5 ans au plus</b>	<b>A plus de 5 ans</b>
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum				
- plus d'un an	1 292 158	656 876	635 282	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	1 439 697	1 439 697		
Personnel et comptes rattachés	440 209	440 209		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	327 984	327 984		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices				

- T.V.A				
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	31 123	31 123		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	390 122	390 122		
Groupe et associés	4 000	4 000		
Autres dettes	400 999	400 999		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	499 258	499 258		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4 825 551</b>	<b>4 190 268</b>	<b>635 282</b>	
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	654 579			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

### 13. COMPTES DE REGULARISATION – PASSIF

#### Détail des charges à payer

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	528 521
Dettes fiscales et sociales	644 831
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir )	300 000
<b>TOTAL</b>	<b>1 473 351</b>

### 14. PRODUITS D'EXPLOITATION

En K€

31/12/2024 31/12/2023 Var %

Chiffre d'affaires	830	1 822	-54%
Issu des ventes d'équipements	149	1 201	-88%
Issu de la vente de consommables	484	504	-4%
Issu de la vente de services	198	117	70%
Subventions	141	2	
Autres produits	1 191	2 093	-43%
<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>2 162</b>	<b>3 917</b>	<b>-45%</b>

Le chiffre d'affaires pour l'année 2024, hors ajustement lié à l'émission d'un avoir sur l'activité Echopulse d'un montant de 680 K€, s'élève à 1 510 K€. L'activité soutenue du second semestre en comparaison du premier semestre 2024 est liée à la vente d'un système Sonovein au Moyen Orient et à une croissance du chiffre d'affaires des revenus récurrents.

Les ventes de consommables et de services ensemble sont en hausse de 9 % par rapport à 2023 ce qui traduit l'augmentation des revenus récurrents.

La vente d'un seul système et l'avoir émis envers Theraclion China de 680 K€ en 2024 explique la variation de -88 % par rapport à 2023.

Theraclion s'est concentrée jusqu'à présent sur le support aux centres équipés de SONOVEIN® pour améliorer leur expérience, plutôt qu'à la prospection de nouveaux clients. En 2024, l'entreprise a consacré ses ressources à l'amélioration des produits et des protocoles de traitement, ainsi qu'aux essais cliniques afin d'assurer la réussite de l'étude clinique aux États-Unis.

A partir de 2025, compte tenu des avancées réalisées dans les études cliniques et la R&D, la Société se concentrera sur le développement commercial, prioritairement en Europe et au Moyen Orient. Theraclion vise, avec ce début de déploiement commercial, un chiffre d'affaires de 2,5 M€ en 2025 et de 5 M€ en 2026. Au-delà de 2026, une fois l'autorisation de la FDA obtenue, la Société prévoit une accélération des ventes grâce au déploiement de sa stratégie commerciale aux États-Unis.

Les produits d'exploitation ressortent à 2 162 K€, dont 953K€ de production immobilisée liée à l'immobilisation des machines mises à disposition chez nos clients (PPU), initialement enregistrées en stock. La diminution des produits d'exploitation en 2024 est en grande partie liée au produit des redevances de licences octroyées à la joint-venture Theraclion China pour 2 000 K€ enregistrés en 2023.

## 15. RESULTAT FINANCIER

Exercice clos le 31 décembre 2024

En euros	31/12/2024	31/12/2023
<b>Produits financiers</b>		
Intérêts, produits assimilés et autres produits	7 033	30 785
Revenus des CAT	160 834	

Gains de change	0	22 396
Reprise sur provision pour dépréciation des immobilisations financières	14 544	14 200
<b>Total</b>	<b>182 411</b>	<b>67 381</b>
<b>Charges financières</b>		
Dotations financières aux amortissements et provisions	-99 467	(1 892 026)
Pertes de change	0	-55 462
Intérêts s/ emprunts et dettes financières	-21 538	-31 455
Charges sur cessions VMP	-12 697	-43 861
<b>Total</b>	<b>-133 702</b>	<b>(2 022 804)</b>
<b>TOTAL Résultat Financier</b>	<b>48 709</b>	<b>(1 955 423)</b>

Les dotations financières traduisent principalement les créances rattachées de la filiale de Hong Kong, « Theraclion APAC » en 2024, qui ont été entièrement dépréciés à hauteur de 95 K€.

Les produits financiers reflètent principalement les intérêts encaissés sur les comptes à terme.

## 16. RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel au 31 décembre 2024 est un produit de 30 K€.

## 17. IMPOT SUR LES BENEFICES

La Société ne réalisant pas de bénéfices fiscaux, elle ne supporte pas de charge d'impôt. Le montant comptabilisé en compte de résultat au titre de l'impôt sur les sociétés est composé du Crédit Impôt Recherche (« CIR »). Il s'élève à 983 691 € contre 1 049 169 € en 2023.

Les déficits fiscaux reportables dont dispose la société s'établissent à 79 947 580 € au 31 décembre 2023. (dont 4 779 585 € au titre de l'exercice 2023). Ces reports déficitaires ne sont pas limités dans le temps.

## 18. REMUNERATION DES DIRIGEANTS (hors attribution d'instruments de capital)

En application de l'article 531-3 du Plan Comptable Général, sont à considérer comme des dirigeants sociaux d'une SA à Conseil d'Administration, le Président du Conseil d'administration, les Directeurs généraux ainsi que les administrateurs personnes physiques ou morales (et leurs représentants permanents).

Les rémunérations des dirigeants de Theraclion sont comptabilisées en charge et se détaillent ainsi :

### Exercice clos le 31 décembre 2024

	Fonction	Rémunération	Honoraires		Jetons de présence	Total
			Charges	Provisionnés		
Martin Deterre	DG	222 345			-	222 345

Claude Lenoir	Adm				10 000(*)	10 000(*)
Renaud Saleur	Adm				20 000 (*)	20 000 (*)
Shawn Langer	Adm				20 000 (*)	20 000 (*)
Mehdi El Glaoui	Adm				20 000 (*)	20 000 (*)
Ari Kellen	Adm				20 000 (*)	20 000 (*)
Cedric Bellanger	Adm			-	20 000 (*)	20 000 (*)
<b>TOTAL</b>		<b>204 396</b>		-	<b>110 000</b>	<b>332 345</b>

(\*) Ces rémunérations ont fait l'objet de conversions de créances en actions en septembre 2024

## 19. ENGAGEMENTS DONNES

### Indemnité de départ à la retraite

Le but de l'évaluation actuarielle est de produire une estimation de la valeur actualisée des engagements de Theraclion en matière d'indemnités de départ à la retraite prévues par les conventions collectives. Ces obligations liées aux indemnités légales ou conventionnelles de départ à la retraite ont été évaluées au 31 décembre 2024. Ces indemnités ne font pas l'objet d'une comptabilisation sous forme de provision mais d'une mention dans la rubrique « engagements hors bilan ».

Ce montant est déterminé à la date du 31 décembre 2024 à l'aide de table de mortalité en tenant compte de l'ancienneté du personnel et de la probabilité de sa présence dans l'entreprise à la date de son départ à la retraite.

Le montant de l'engagement d'indemnité de départ à la retraite est de 62 276 € au 31 décembre 2024.

Les hypothèses retenues sont :

- âge de départ en retraite : 67 ans
- taux de turnover de 5 %
- un taux d'actualisation de 3,65 %.
- une hausse des salaires de 3,0 %

## Engagements financiers

### Baux de location

Le bail commercial entre la Société Theraclion et la SCI Episo Alizes Dolet portant sur les locaux 102 rue Etienne Dolet 92240 Malakoff a pris fin le 16 juin 2022.

Theraclion a conclu un bail commercial avec la SCPI ACCIMMO PIERRE le 25 avril 2022 portant sur des locaux au 240 avenue Pierre Brossolette 92240 Malakoff. Le loueur a consenti une prime d'installation de 257 K€, étalée sur la durée du contrat. Theraclion a consenti un engagement ferme de location de 6 ans, soit jusqu'au 19 mai 2028. Ces locaux accueillent le siège social de Theraclion.

<i>En euros</i>	<b>Loyers restant à payer au 31 décembre 2024</b>		
	<b>Total</b>	Moins d'un an	Plus d'un an
Loyers (*)	<b>552 491</b>	163 155	389 336

(\*) Loyers tenant compte de la prime d'installation imputée sur la durée d'engagement

## 20. EFFECTIFS

Les effectifs moyens des exercices sont les suivants :

	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Cadres	29	29
Cadres détachés		0
Employés	3	0
Total	32	29

## 21. ENTREPRISES LIEES

Les autres transactions réalisées avec les autres parties liées sont conclues à des conditions normales de marché.

## 22. GESTION ET EVALUATION DES RISQUES FINANCIERS

Theraclion peut se trouver exposé à différentes natures de risques financiers : risque de marché, risque de crédit et risque de liquidité. La politique de Theraclion est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation. Theraclion n'utilise pas d'instruments financiers dérivés.

### **Risque de taux d'intérêt :**

Theraclion n'a pas d'exposition au risque de taux d'intérêt, dans la mesure où les valeurs mobilières de placements sont constituées de SICAV monétaires à court terme et où aucune dette à taux variable n'a été souscrite.

### **Risque de crédit :**

Le risque de crédit est associé aux dépôts auprès des banques et des institutions financières. Theraclion fait appel pour ses placements de trésorerie à des institutions financières de premier plan et ne supporte donc pas de risque de crédit significatif sur sa trésorerie.

### **Risque client**

Le risque client porte sur le non-recouvrement d'une créance auprès d'un client né de la vente de matériel ou de service. Theraclion suit avec attention l'ensemble des créances auprès de ses clients et ne constate pas à la clôture de l'exercice de risque spécifique.

## 23. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES :

	31/12/2024		31/12/2023	
	Montant HT	%	Montant HT	%
Commissariat aux comptes	103 208,00	100%	88 998	86%
Autres diligences et prestations			13 720	14%
<b>Honoraires Audit</b>	<b>103 208</b>	<b>100%</b>	<b>102 718</b>	<b>100%</b>
Honoraires autres prestations			-	0%
<b>TOTAL</b>			<b>102 718</b>	<b>100%</b>

## 24. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

### Financement.

- La Société a annoncé le 20 février 2025, l'émission réservée d'un emprunt obligataire d'un montant maximum de 6 millions d'euros. Ce financement s'opère via l'émission de bons d'émission d'obligations convertibles en actions (les « **BEOCA** ») donnant droit à la souscription d'obligations convertibles en actions (les « **OCA** ») de Theraclion (la « **Société** ») réservée à Furui et Unigestion (les « **Investisseurs** »).

Les Investisseurs se sont engagés à souscrire les OCA à hauteur de 3 millions d'euros dont les versements ont été libérés avant le 1<sup>er</sup> avril. Le solde de 3 millions d'euros pourra être souscrit, à la discrétion des Investisseurs, au plus tard le 31 décembre 2025.

- Le 26 mars 2025, La société a annoncé l'émission d'un emprunt obligataire convertible complémentaire d'un montant maximum de 580 K€. Les Investisseurs se sont engagés à souscrire les OCA à hauteur de 290 K€ d'euros qui ont été versés avant le 1<sup>er</sup> avril 2025.

Le montant de souscription minimum de 3 M€ et de 290 K€ étend l'horizon de liquidité de Theraclion jusqu'à la fin du quatrième trimestre 2025, couvrant ainsi les besoins au-delà de la fin de l'étude pivotale américaine.

### Recherche et développement

La Société a annoncé le 11 février 2025, que la dernière génération de SONOVEIN®, avec sa fonctionnalité 'SpeedPulse', est en cours d'essai sur des patients.

La fonctionnalité 'SpeedPulse' du SONOVEIN® réduit significativement le temps de traitement. Un essai clinique a débuté à Prague, en République Tchèque, fin janvier 2025. La fonctionnalité testée, appelée 'SpeedPulse', intègre une acoustique améliorée et une pulsation optimisée des ultrasons thérapeutiques, visant à augmenter considérablement la vitesse de traitement. L'essai s'étendra sur plusieurs mois

Cette innovation apporte une valeur significative à une technologie déjà révolutionnaire, renforçant encore la compétitivité du SONOVEIN® face aux méthodes existantes de traitement des varices. » La commercialisation du SONOVEIN® 'SpeedPulse' est prévue après la fin de l'essai et l'obtention des approbations réglementaires requises.